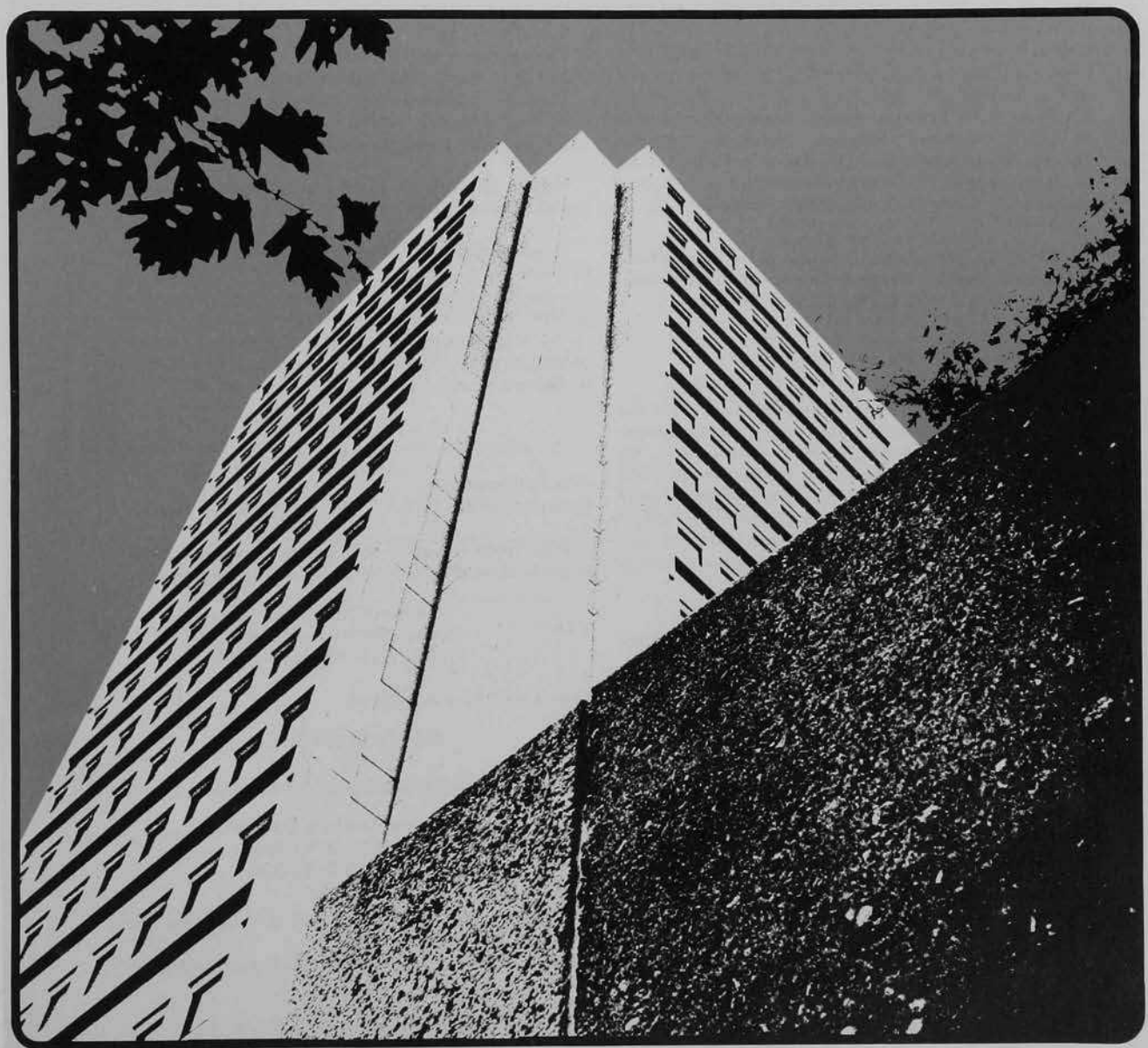
AVIS JURIDIQUES
PARTIE 1

108e ANNÉE
3 AVRIL 1976
No 14

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC

OFFICIAL GAZETTE



PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée au moins tous les samedis en langue française sauf pour les exceptions prévues au règlement (A.C. 2517-75). L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire à midi, le mardi, à moins que ce jour ne soit un jour férié. Dans ce cas, l'ultime délai expire à midi, le lundi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Prière d'adresser aux bons soins de l'Éditeur officiel du Québec, Québec, toute communication d'avis destinée à la Partie I de la *Gazette officielle du Québec*.

4. Indiquer le nombre d'insertions.

5. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

6. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

7. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

8. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

9. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 40 cents la ligne agate, pour chaque version, (14 lignes au pouce, soit 220 lignes par page, pour les deux versions).

Insertions subséquentes: 20 cents la ligne agate pour chaque version
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: $5 les 100 mots.
Exemplaire séparé: $1 chacun.
Feuilles volantes: $3 la douzaine.
Périodes d'abonnement (Partie I): du 1er janvier au 31 décembre, $20; du 1er avril au 31 décembre, $15; du 1er juillet au 31 décembre, $10.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture: le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion: le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Cité Parlementaire.
Québec, 9 juillet 1975.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance au bureau de

l'Éditeur officiel du Québec,
1283 ouest, boul. Charest,
Québec, G1N 2C9, Qué.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 107)

L'Éditeur officiel du Québec, CHARLES-HENRI DUBÉ

AVIS JURIDIQUES

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (L.Q. 1972, ch. 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission « proprio motu » (Règlement 2, a. 2.24) :

1 — Vérification de permis (a. 2.59).
2 — Autres affaires.

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3) :

1 — Demande de permis ou de modification de permis.
   a) transport général de personnes.
   b) transport général de choses.
   c) transport de matières en vrac.
   d) transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses).
2 — Demandes de vérification de permis (a. 2.59).
3 — Demandes de modification ou d'annulation de contrat de transport d'écoliers (a. 2.60).
4 — Autres affaires.

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64).

IV — Avis de désistement.

V — Avis de décisions rendues :

1 — Dans les affaires introduites par la Commission « proprio motu ».
   a) vérification de permis.
   b) autres affaires.
2 — Dans les affaires introduites par requêtes.
   a) affaires contestées.
      — transport général de personnes.
      — transport général de choses.
      — transport de matières en vrac.
      — transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
   b) affaires non contestées.
      i. membre siégeant seul.
         — transport général de personnes.
         — transport général de choses.
         — transport de matières en vrac.
         — transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
      ii. au moins trois membres.
         — transport général de personnes.
         — transport général de choses.
         — transport de matières en vrac.
         — transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
   c) vérification de permis
   d) annulation ou modification de contrat de transport d'écoliers.
   e) * permis spéciaux.

* Dans certains cas de demandes de permis spéciaux, les publications peuvent avoir été faites dans les journaux de la région.

Catégorie	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
Transport public	Voyageur	MPV	QPV	Rose	M 000001 à M 002000 Q 000001 à Q 001000
	Écolier	MPE	QPE	Rouge foncé	M 100001 à M 103000 Q 100001 à Q 102000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune orange	M 200001 à M 210000 Q 200001 à Q 205000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	M 300001 à M 303000 Q 300001 à Q 302000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	M 400001 à M 402000 Q 400001 à Q 401000
	Transport en vrac	MCV	QCV	Vert foncé	M 500001 à M 504000 Q 500001 à Q 503000

Catégorie	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
Location	Location	ML	QL	Bleu pâle	M 600001 à M 601000 Q 600001 à Q 600500
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	M 700001 à M 700500 Q 700001 à Q 700500
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	M 800001 à M 800500 Q 800001 à Q 800500
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	M 900001 à M 900500 Q 900001 à Q 900500

MPV — Montréal transport public — voyageurs	QPV — Québec transport public — voyageurs
MPE — Montréal transport public — écoliers	QPE — Québec transport public — écoliers
MPT — Montréal transport public — taxi	QPT — Québec transport public — taxi
MCR — Montréal transport régulier — camionnage	QCR — Québec transport régulier — camionnage
MCS — Montréal transport spécialisé — camionnage	QCS — Québec transport spécialisé — camionnage
MCV — Montréal transport en vrac — camionnage	QCV — Québec transport en vrac — camionnage
ML — Montréal location	QL — Québec location
MSM — Montréal transport spécialisé — maritime	QSM — Québec transport spécialisé — maritime
MSA — Montréal transport spécialisé aérien	QSA — Québec transport spécialisé — aérien
MSF — Montréal transport spécialisé — ferroviaire	QSF — Québec transport spécialisé — ferroviaire

I — Avis de la Commission « proprio motu »:

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans les 10 jours francs à compter de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou autre intervention ou demande dans ledit délai, elle procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle Q-7497
CQ-20000-P-4

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Requérante

Certains détenteurs de permis de propriétaire de taxi

Intimés

Transport par véhicule-taxi:

Relativement à certaines décisions dans le transport par véhicule-taxi et plus particulièrement quant à la correction du numéro de permis de chacun des détenteurs visés dans les décisions énumérées à l'annexe.

Attendu que l'article 2.4 du Règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission détermine les cas où les dossiers doivent relever du bureau de la Commission à Montréal ou du siège social à Québec;

Attendu qu'à différentes dates la Commission a rendu certaines décisions concernant le transport par véhicule-taxi dans lesquelles le numéro de permis ou de dossier est indiqué comme relevant du bureau de la Commission à Montréal ou au siège social à Québec alors que dans les faits la documentation aux dossiers démontrent que la situation aurait dû être inversée;

Attendu qu'il serait opportun de corriger cette situation;

Considérant les dispositions de l'article 2.4 du Règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission;

Considérant les dispositions du 3e paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Réviser les décisions énumérées à l'annexe ci-jointe;
2. Remplacer dans chacune desdites décisions le numéro de permis par un autre numéro indiquant qu'il relève de Québec ou Montréal selon le cas.

ANNEXE

Dossiers où il y aurait lieu de changer le numéro pour un numéro indiquant que le dossier relève de Québec.

No décision	*No de dossier*	*Changement proposé*
MPT-1602	M-200337 -001	Q-202361 -001
MPT-0274	M-200357 -001	Q-202362 -001
MPT-0273	M-200358 -001	Q-202363 -001
MPT-1604	M-200536 -001	Q-202364 -001
MPT-8772	M-200639 -001	Q-202365 -001
MPT-1608	M-200662 -001	Q-202366 -001
MPT-1621	M-200841 -001	Q-202367 -001
MPT-1619	M-200842 -001	Q-202368 -001
MPT-1617	M-200843 -001	Q-202369 -001
MPT-1625	M-201047 -001	Q-202370 -001
MPT-1622	M-201181 -001	Q-202371 -001
MPT-1623	M-201182 -001	Q-202372 -001
MPT-1610	M-201219 -001	Q-202373 -001
MPT-8903	M-201240 -001	Q-202374 -001
MPT-1627	M-201272 -001	Q-202375 -001
MPT-1613	M-201559 -001	Q-202376 -001
MPT-1611	M-201565 -001	Q-202377 -001
MPT-1628	M-201583 -001	Q-202378 -001
MPT-1614	M-201667 -001	Q-202379 -001
MPT-1612	M-201668 -001	Q-202380 -001
MPT-1037	M-201693 -001	Q-202381 -001
MPT-1618	M-201729 -001	Q-202382 -001
MPT-1620	M-201730 -001	Q-202383 -001
MPT-1638	M-202270 -001	Q-202384 -001
MPT-1633	M-202286 -001	Q-202385 -001
MPT-0312	M-202388 -001	Q-202386 -001
MPT-1630	M-202398 -001	Q-202387 -001
MPT-1635	M-202396 -001	Q-202388 -001
MPT-1626	M-202499 -001	Q-202389 -001
MPT-1636	M-202508 -001	Q-202390 -001
MPT-1631	M-202528 -001	Q-202391 -001
MPT-1634	M-202555 -001	Q-202392 -001
MPT-1624	M-202559 -001	Q-202393 -001
MPT-1632	M-202667 -001	Q-202394 -001
MPT-1629	M-202900 -001	Q-202395 -001
MPT-1637	M-203020 -001	Q-202396 -001
MPT-1641	M-203188 -001	Q-202397 -001
MPT-1640	M-203213 -001	Q-202398 -001
MPT-1639	M-203289 -001	Q-202399 -001
MPT-1652	M-203366 -001	Q-202400 -001
MPT-1649	M-204262 -001	Q-202402 -001
MPT-0387	M-204527 -001	Q-202403 -001
MPT-1648	M-204545 -001	Q-202404 -001
MPT-1646	M-204559 -001	Q-202405 -001
MPT-1645	M-204784 -001	Q-202406 -001
MPT-9390	M-204869 -001	Q-202407 -001
MPT-1644	M-204905 -001	Q-202408 -001
MPT-1642	M-204930 -001	Q-202409 -001
MPT-1647	M-204938 -001	Q-202410 -001
MPT-0788	M-205202 -001	Q-202411 -001
	M-205206 -001	Q-202412 -001
MPT-9508	M-205418 -001	Q-202413 -001
MPT-1643	M-205342 -001	Q-202414 -001
MPT-0787	M-205650 -001	Q-202415 -001
MPT-1650	M-205654 -001	Q-202416 -001
MPT-8335	M-205817 -001	Q-202417 -001
MPT-8334	M-205818 -001	Q-202418 -001
MPT-8501	M-205847 -001	Q-202419 -001
MPT-0387	M-205874 -001	Q-202420 -001
MPT-8406	M-205875 -001	Q-202421 -001
MPT-9586	M-206240 -001	Q-202422 -001
MPT-1613	M-206277 -001	Q-202423 -001
	M-206618 -001	Q-202424 -001
MPT-9586	M-206755 -001	Q-202425 -001

No décision	*No de dossier*	*Changement proposé*
MPT-9613	M-206796 -001	Q-202426 -001
	M-206829 -001	Q-202427 -001
QPT-0892	Q-201771 -001	M-207040 -001
QPT-0893	Q-201771 -002	M-207040 -002
QPT-0894	Q-201771 -003	M-207040 -003
QPT-3160	Q-202022 -001	M-207041 -001
QPT-2397	Q-200212 -001	M-207042 -001
QPT-0387	Q-200247 -001	M-207043 -001
QPT-2393	Q-200256 -001	M-207044 -001
QPT-2386	Q-200276 -001	M-207045 -001
QPT-2396	Q-200311 -001	M-207046 -001
QPT-2391	Q-200419 -001	M-207047 -001
QPT-2392	Q-200653 -001	M-207048 -001
QPT-2390	Q-200786 -001	M-207049 -001
QPT-2387	Q-200140 -001	M-207050 -001
QPT-0835	Q-201767 -001	M-207051 -001
QPT-0836	Q-201767 -002	M-207051 -002
QPT-0837	Q-201935 -001	M-207052 -001
QPT-0838	Q-201935 -002	M-207052 -002
QPT-0788	Q-200248 -001	M-207053 -001
QPT-0789	Q-201213 -001	M-207054 -001
QPT-0790	Q-201750 -001	M-207055 -001
QPT-0791	Q-201878 -001	M-207056 -001
QPT-0792	Q-201854 -001	M-207057 -001
QPT-0793	Q-200934 -001	M-207058 -001
QPT-0794	Q-201729 -001	M-207059 -001
QPT-2569	Q-201708 -001	M-207060 -001
QPT-2568	Q-201995 -001	M-207061 -001
QPT-2615	Q-202038 -001	M-207062 -001
QPT-2614	Q-202038 -002	M-207062 -002
QPT-0839	Q-200704 -001	M-207063 -001
QPT-0840	Q-200609 -001	M-207064 -001
QPT-0795	Q-201856 -001	M-207065 -001
QPT-0796	Q-201856 -002	M-207065 -002
QPT-0797	Q-201856 -003	M-207065 -003

Rôle Q-7535
Q-504469-P-001
VAILLANCOURT, GASTON
Ste-Aurélie (Dorchester) (Qué.)
Intimé

Attendu que par décision QCV-5237 du 27 novembre 1975, la Commission autorisait en faveur de l'intimé la délivrance d'un permis de camionnage en vrac dans la région numéro 3, de catégorie «Entrepreneur» pour le transport de bois n'ayant subi aucune autre opération que le sciage et l'écorçage;

Attendu que le quatrième paragraphe du dispositif de la décision susdite se lit comme suit:

Rappelle à la partie requérante qu'elle doit introduire une demande de permis interprovincial pour être autorisée à faire du camionnage en vrac interprovincial.

Considérant que ledit paragraphe est sans effet, l'intimé possédant des droits en vertu de l'article 12.24.1 adopté par le Règlement 12g sur le camionnage en vrac suivant l'arrêté en conseil numéro 1906 du 22 mai 1974, en vigueur le 26 juin 1974.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Réviser la décision QCV-5237 du 27 novembre 1975, et y révoquer à toutes fins que de droit le quatrième paragraphe du dispositif.

Rôle M-14797
23760-V-D-1-P-1
DUGAS, ROBERT
(Les Déménagements St-Hubert)
4041, Grande-Allée
St-Hubert (Qué.)
Intimé-cédant
20430-V
AIELLO, FRANCESCO
(Francesco Aiello Transport Enrg.)
1954, rue Everett, app. 1
Montréal 329 (Qué.)
Intimé-cessionnaire

Attendu que l'intimé-cessionnaire est détenteur d'un permis de transport restreint, service local, Montréal 5 milles, permis connu sous le numéro 20430-V;

Attendu que l'intimé a bénéficié d'une décision MCS-1253 du 3 juin 1975 autorisant le transfert d'un permis de transport restreint, service local Montréal, détenu auparavant par Robert Dugas et connu sous le no 23760-V;

Attendu que ladite décision n'a pas déclaré clos le dossier de Robert Dugas et n'a pas annulé ledit numéro de permis.

Considérant que Francesco Aiello est détenteur nominalement de deux permis de camionnage et qu'il est opportun de refondre dans un seul texte les différentes clauses.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Réviser la décision MCS-1253 en date du 3 juin 1975 et ajouter au dispositif un cinquième paragraphe déclarant clos le dossier de Robert Dugas, annuler le numéro

23760-V et refondre dans un seul texte les deux permis, décréter que l'ensemble des clauses détenues par Francesco Aiello seront désormais connues sous le numéro 20430-V.

Rôle M-14798
24428-V-S-1
SARRAZIN, LUC
96, rue Lalande
Ste-Thérèse (Qué.)
Intimé mis en cause
et
104-V
BOYD'S EXPRESS LTD.
(par Industries D.C.B. Ltée)
C.P. 3030, Ville St-Laurent (Qué.)
et
365-V
FORGET TRANSPORT INC.
(par Flynn & Associés)
2020, Université, Suite 1738
Montréal (Qué.)
Intimées-opposantes

Attendu que l'intimé mis en cause introduisait une requête devant la Commission en vue d'obtenir un permis spécial de transport par contrat;

Attendu que lors de la requête susdite la Commission, conformément à l'article 2.44 du Règlement 2, recevait des oppositions accompagnées du cautionnement requis de la part de chacune des intimées-opposantes;

Attendu que par décision MS-1727 du 14 août 1975, (MRS-2108) la Commission, rejetant la requête du mis en cause, n'a pas statué sur la disposition du cautionnement au montant de $50 déposé par chacune des opposantes.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Réviser la décision MS-1727 du 14 août 1975 et statuer sur les cautionnements au montant de $50 déposés par Les Industries D.C.B. Ltée pour Boyd's Express Ltd. (reçu no 57717) et par Flynn & Associés pour Forget Transport Inc. (reçu 57715).

Rôle M-14799
22750-V-P-
22750-V
WILLIAM EDWARD LINDSEY
76, Wakefield Place
London (Ontario)
Intimé
et
13530-V
G.D. SPARKS LIMITED
700 Brierwood Avenue
Ottawa (Ontario)
Adresse au Québec:
2020, rue Université
Suite 1738, Montréal (Qué.)
Mis en cause

Attendu que l'intimé détient le permis numéro 22750-V l'autorisant à faire le transport de produits laitiers par véhicules spécialement agencés à cette fin;

Attendu qu'il appert, après enquête au Bureau des véhicules automobiles, que l'intimé ne possédait aucun véhicule immatriculé au Québec pour les années 1973 et 1974;

Attendu que le 16 octobre 1975, l'intimé immatriculait au Québec un véhicule de marque «International 1970» d'un poids de 6,500 livres;

Attendu que de toute évidence, le véhicule susdit n'est pas en mesure de donner les services autorisés par le permis de l'intimé;

Attendu que dans le numéro 50 de la *Gazette officielle du Québec* du 13 décembre 1975, l'intimé a introduit à la Commission une demande de transfert de son permis en faveur du mis en cause;

Attendu que par convention passée entre l'intimé et le mis en cause, le seul véhicule immatriculé au Québec n'apparait pas dans la liste des véhicules cédés.

Considérant les dispositions de l'article 2.59 du Règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Vérifier le permis détenu par William Edward Lindsey et portant le numéro 22750-V et,

Joindre la présente affaire à la demande de transfert par William Edward Lindsey en faveur de G.D. Sparks Limited, portant le numéro de rôle: M-13164.

Rôle M-14800
22693-V-D-001-P-1
AUCLAIR, ANDRÉ
6810 A, 2e Avenue
Rosemont, Montréal (Qué.)
Intimé mis en cause
et
257-V
TREMBLAY EXPRESS LIMITÉE
790, boulevard Centenaire
Jonquière (Qué.)
Intimée opposante

Attendu que le 2 juillet 1975, la Commission rendait la décision MCR-1919;

Attendu qu'au dispositif de ladite décision, la Commission n'a pas statué sur le cautionnement de $50 déposé par l'intimée-opposante.

Considérant que la décision constitue le titre du remboursement du cautionnement.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Réviser la décision MCR-1919 du 2 juillet 1975 et statuer sur le cautionnement déposé par Tremblay Express Limitée (reçu no 49534) au soutien d'une opposition.

Rôle M-14811
M-600782-P-1
176-DYV
646-DY-S-2
POPULAR AUTO SALES & SERVICES LTD.
5441, rue St-Hubert
Montréal (Qué.)
Intimée mise en cause
et

Attendu que le 27 octobre 1975, la Commission rendait la décision MS-1871;

Attendu qu'au dispositif de ladite décision, la Commission n'a pas statué sur le cautionnement de $50 déposé par l'opposante.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Réviser la décision MS-1871 du 27 octobre 1975 et statuer sur le cautionnement déposé par Compact Rent a Car Ltd.

748-DY
437-DYV
COMPACT RENT A CAR LTD.
1460, rue Guy
Montréal (Qué.)
Intimée opposante

Rôle M-14831
CM-30000-P-2-TF
Relativement au taux et tarifs pour le transport de fret aérien entre Dorval et le Montréal-Métropolitain

Aux fins de fixer le tarif pour le transport de fret aérien entre l'aéroport international de Dorval et Montréal-Métropolitain et réviser et modifier, s'il y a lieu, le tarif déjà fixé pour tous les transporteurs effectuant tel transport de fret aérien et en particulier dans les cas suivants:

L. Simard Transport Limitée	9906-V
Gérard M. Perreault Inc.	18088-V
Shulman Cartage Co.	1420-V
Global Express Inc.	21591-V
Dixon's Cartage Express Co.	8676-V
Métro Transportation Services Inc.	1228-V
Transport Allain 1975 Inc.	590-V
H. Lapalme Transport Ltée	1550-V
Canadian Baggage Delivery Ltée	174-V
A & F Baillargeon Express Inc.	1256-V
G.M. Patry Ltd.	14813-V

63956-o

II — Avis d'introduction de requêtes:

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle Q-7049
Q-24018-D-2-TF
L'ASSOCIATION DES TAXIS DE ROUYN-NORANDA (INC.)
C.P. 966, Rouyn
(Témiscamingue) (Qué.)

Nouvelle publication amendée en remplacement de la publication Rôle Q-7049, *Gazette officielle du Québec* no 6 du 7 février 1976.

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'augmenter les tarifs pour le transport par véhicules-taxis dans l'agglomération A-48, Rouyn-Noranda.

	Taux actuels	*Taux proposés*
Au départ de la chute	$0.80	$0.80
Chaque mille parcouru	0.60	0.70
Chaque minute d'attente	0.10	0.15

Rôle Q-7401
2084-A-D-2
MADEMOISELLE JEANNINE BOUDREAULT
C.P. 32, Havre-St-Pierre
(Saguenay) (Qué.)

Demande de permis de transport par voitures-taxi et minibus:
Service:
Permis de transport général par voitures-taxis et minibus, pour effectuer la liaison entre les villes de Havre-St-Pierre et de Longue-Pointe-de-Mingan en empruntant la route 138 ayant comme point de départ Havre-St-Pierre. Cette liaison s'effectuera sur demande des clients et cela 24h par jour et 7 jours par semaine.

Rôle Q-7402
16483-V-D-1
NORWAY TRANSPORT INC.
474, 2e Rue est
La Sarre
(Abitibi-Ouest) (Qué.)

Modification de permis (clause *a*):
La partie requérante dont la clause *a* de son permis actuel se lit comme suit:
a) Transport général - longue distance - route restreinte -
a) De La Sarre à Montréal, et retour, via les routes alternatives nos 45 et 60, et les routes nos 46, 59, 58 et 11.
Droits additionnels:
1. En donnant le service autorisé par cette clause *a*, la détentrice est autorisée à effectuer la cueillette et la livraison de marchandises dans toutes les municipalités du district électoral-provincial d'Abitibi-Ouest.
2. En donnant le service autorisé par cette clause *a*, la détentrice est également autorisée à effectuer le transport de marchandises de tous les points situés dans le district électoral-provincial d'Abitibi-Ouest à tous les points situés entre ledit district électoral et Montréal, et retour.
Cette clause *a* n'autorise pas la détentrice à effectuer le transport de marchandises des points intermédiaires mentionnés ci-dessus à Montréal, et retour, sauf de Val-d'Or et Malartic.
Demande l'autorisation de modifier la clause *a* de son permis actuel de la façon suivante:
a) Transport général - longue distance - route restreinte -
a) De La Sarre à Montréal, et retour, via les routes alternatives nos 45 et 60, et les routes nos 46, 59, 58 et 11.

Droits additionnels:

1. En donnant le service autorisé par cette clause *a* la détentrice est autorisée à effectuer la cueillette et la livraison de marchandises dans toutes les municipalités du district électoral-provincial d'Abitibi-Ouest.

2. En donnant le service autorisé par cette clause *a*, la détentrice est également autorisée à effectuer le transport de marchandises de tous les points situés dans le district électoral-provincial d'Abitibi-Ouest à tous les points situés entre ledit district électoral et Montréal, et retour.

Cette clause *a* n'autorise pas la détentrice à effectuer le transport de marchandises des points intermédiaires mentionnés ci-dessus à Montréal, et retour, sauf de Val-d'Or, Malartic, Cadillac et Rouyn-Noranda.

Rôle Q-7403
21794-V-D-4
TRANSPORT M.G.R. LTÉE
2073, boulevard St-Paul
C.P. 1478
Chicoutimi (Qué.) G7H 5K9

Modification de permis:

Transport M.G.R. Ltée s'adresse à la Commission des transports du Québec pour modifier la clause *e* de son permis actuel laquelle se lit comme suit:

e) Transport restreint - longue distance - route restreinte -

e) De Chicoutimi à Baie-Comeau, via route Chicoutimi-Nord Tadoussac, avec points intermédiaires, et retour, pour le transport de colis d'une pesanteur maximum de 75 livres, avec un camion d'une capacité de une (1) tonne.

pour qu'elle se lise comme suit:

e) Transport restreint - longue distance - route restreinte -

e) De Chicoutimi à Baie-Comeau, via route Chicoutimi-Nord Tadoussac, avec points intermédiaires, et retour, pour le transport de marchandises.

Rôle Q-7404
9231-V-D-2
MONT-JOLI-RIMOUSKI EXPRESS ENR.
(Beaudet, Gilles)
1281, boulevard Jacques-Cartier
C.P. 32
Mont-Joli (Qué.) G5H 3K8
et
EXPRESS MONT-JOLI, RIMOUSKI INC. / MONT-JOLI, RIMOUSKI EXPRESS INC.
1281, boulevard Jacques-Cartier
C.P. 32
Mont-Joli (Qué.) G5H 3K8

Demande de transfert:

Monsieur Gilles Beaudet, opérant sous le nom de Mont-Joli-Rimouski Express Enr., demande respectueusement à la Commission des transports du Québec l'autorisation de transférer à Express Mont-Joli, Rimouski Inc. / *Mont-Joli, Rimouski Express Inc.*, le permis no 9231-V, conformément aux dispositions de l'article 36 de la Loi des transports.

Le permis 9231-V se lit comme suit:

A) Transport de marchandises générales:

a-1) Transport général - service local -

a-1) St-Joseph-de-Lepage et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite municipalité.

a-2) Transport général - longue distance - rayon -

a-2) St-Joseph-de-Lepage à tous les endroits situés dans un rayon de trente (30) milles des limites de ladite municipalité, et retour.

B) Transport de ménages et d'ameublements usagés, tel que défini à l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage, avec des véhicules spécialement agencés et utilisés exclusivement à cette fin.

b-1) Transport restreint - service local - territoire -

b-1) A Mont-Joli et de tout point à un autre dans un rayon de cinquante (50) milles des limites de la cité de Mont-Joli.

b-2) Transport restreint - longue distance - rayon -

b-2) De Mont-Joli et de tout point situé dans un rayon de cinquante (50) milles des limites de la cité de Mont-Joli à tout point situé dans un rayon de 150 milles des limites de ladite cité de Mont-Joli, et retour.

b-3) Transport restreint - longue distance - territoire -

b-3) D'un point à un autre dans les limites de la province de Québec pourvu que la distance entre ces deux points soit de plus de cent (100) milles.

Restriction:

Le détenteur n'est pas autorisé à donner un service originant des points situés dans les districts électoraux-provinciaux de Rimouski, Matane, Matapédia, Bonaventure, Gaspé-Nord et Gaspé-Sud, sauf pour les points qu'il est déjà autorisé à servir en vertu de sa clause de rayon.

Droit additionnel:

En donnant les services prévus dans son permis, le détenteur est autorisé à utiliser le service de traversiers opérant entre Matane–Baie-Comeau et Godbout.

Restrictions:

1. Le détenteur du permis ne devra pas transférer son bureau d'affaires de la localité de Mont-Joli sans en avoir obtenu l'approbation écrite préalable de la Régie et ne devra pas, directement ou indirectement, ouvrir un bureau d'affaires dans quelque localité que ce soit dans la province de Québec autre que la localité de Mont-Joli sans en avoir obtenu l'approbation préalable de la Régie.

2. Le détenteur, sans autorisation préalable de la Régie, n'a pas le droit d'établir, maintenir ou opérer, soit directement ou indirectement, un terminus ou entrepôt dans la province de Québec, soit dans le but de recevoir, délivrer ou consolider des expéditions d'ameublements usagés à toute localité autre que la localité de Mont-Joli.

3. Les connaissements doivent être émis conformément aux lois de la province de Québec.

4. Ce permis est sujet à révision et il sera révisé immédiatement si l'opérateur cesse d'être agent reconnu de United Van Lines (Canada) Ltd.

Les actions de la compagnie Express Mont-Joli, Rimouski Inc. se répartissent comme suit:

	Actions ordinaires
Gilles Beaudet	1,001
Angela Beaudet	1
Ghislaine Lavoie	1

Rôle Q-7405
Q-200541-D-2
DUFOUR, RAOUL
354, Angers
Jonquière (Qué.)
Q-202450
DUFOUR, RUSSELL
149, chemin St-Dominique
Jonquière (Qué.)

Demande de transfert:
Dufour, Raoul, demande à la Commission de transférer à:
Dufour, Russell
149, chemin St-Dominique
Jonquière (Qué.)
le permis no Q-200541-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de l'Ouest du Saguenay, A-51.

Rôle Q-7406
Q-200566-D-5
TAXI STE-ANNE ENRG.
a/s Réal Jomphe
346, Ste-Marie
Chicoutimi-Nord (Qué.)
Q-202452
TREMBLAY, RICHARD
54, William ouest
Chicoutimi (Qué.)

Demande de transfert:
Taxi Ste-Anne Enrg., a/s Réal Jomphe, demande à la Commission de transférer à:
Tremblay, Richard
54, William ouest
Chicoutimi (Qué.)
le permis no Q-200566-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération du Saguenay, A-52.

Rôle Q-7407
Q-200008-D-4
HALLÉ, RENÉ
3405, Quatre-Bourgeois, app. 7
Ste-Foy (Qué.)
Q-202451
DOGUET, MARCEL
270, Côte Ste-Anne
Ste-Anne-de-Beaupré (Qué.)

Demande de transfert:
Hallé, René, demande à la Commission de transférer à:
Doguet, Marcel
270, Côte Ste-Anne
Ste-Anne-de-Beaupré
le permis no Q-200008-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Ste-Foy–Sillery, A-38.

Rôle Q-7409
2084-A-D-1
MADEMOISELLE JEANNINE BOUDREAULT
C.P. 32, Havre-St-Pierre
(Saguenay) (Qué.)

Demande de permis de transport par autobus:
Service:
Permis de transport général par autobus, pour effectuer la liaison entre les villes de Havre-St-Pierre et de Sept-Iles en utilisant la route 138 avec départ de Havre à 8.00h a.m. et départ de Sept-Iles à 4.00h p.m. pour le retour et cela chaque jour.
Il y aura arrêt dans chacune des localités situées entre Sept-Iles et Havre-St-Pierre pour desservir toute la population de cette région.

Rôle Q-7410
9231-V-D-3
MONT-JOLI-RIMOUSKI EXPRESS ENR.
(Beaudet, Gilles)
1281, boulevard Jacques-Cartier
C.P. 32, Mont-Joli (Qué.)
G5H 3K8

Modification de permis:
La requérante demande l'annulation de la restriction contenue dans la clause *b*-3 de son permis, restriction qui se lit comme suit:
Le détenteur n'est pas autorisé à donner un service originant des points situés dans les districts électoraux-provinciaux de Rimouski, Matane, Matapédia, Bonaventure, Gaspé-Nord et Gaspé-Sud, sauf pour les points qu'il est déjà autorisé à servir en vertu de sa clause de rayon.
La clause *b*-3 du permis 9231-V se lit présentement comme suit:
Transport de ménages et d'ameublements usagés, tel que défini à l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage, avec des véhicules spécialement agencés et utilisés exclusivement à cette fin.
b-3) Transport restreint - longue distance - territoire -
b-3) D'un point à un autre dans les limites de la province de Québec pourvu que la distance entre ces deux points soit de plus de cent (100) milles.

Restriction:

Le détenteur n'est pas autorisé à donner un service originant des points situés dans les districts électoraux-provinciaux de Rimouski, Matane, Matapédia, Bonaventure, Gaspé-Nord et Gaspé-Sud, sauf pour les points qu'il est déjà autorisé à servir en vertu de sa clause de rayon.

Rôle Q-7411
9659-V-D-10
KINGSWAY TRANSPORTS LIMITED
10525, Côte de Liesse
Pointe-Claire
Dorval (Qué.)

Modification de permis (clause *c*):

La partie requérante demande d'ajouter à la clause *c* de son permis 9659-V le droit additionnel suivant:

Droit additionnel:

En donnant le service autorisé par la clause *c* de son permis 9659-V, la détentrice est autorisée à effectuer la cueillette et la livraison de marchandises aux endroits suivants:

Charny, Lauzon, Lévis, St-David-de-l'Auberivière, St-Jean-Chrysostome, St-Nicolas, St-Romuald-d'Etchemin, St-Henri, St-Rédempteur, Ste-Hélène-de-Breakeyville, St-Henri-de-Lauzon, St-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy, St-Lambert-de-Lauzon, St-Louis-de-Pintendre, Bernières, Rivière-Boyer, St-Etienne, L'Ancienne-Lorette, Beauport, Bélair, Charlesbourg, Courville, Giffard, Lac-Delage, Lorette-ville, Montmorency, Notre-Dame-des-Laurentides, Orsainville, Québec, Ste-Foy, Sillery, Val-St-Michel, Vanier, Villeneuve, St-Emile, St-Dunstan-du-Lac-Beauport, St-Félix-du-Cap-Rouge, St-Michel-Archange, Stoneham et Tewkesbury, Charles-bourg-Est, Charlesbourg-Ouest, Lac-Edouard, Lac-St-Charles, St-Gabriel-de-Valcartier, St-Gabriel-Ouest, Ste-Thérèse-de-Lisieux, St-Augustin-de-Desmaures.

Rôle Q-7412
5032-V-D-4
LAURENTIDE TRANSPORT INC.
10525, Côte de Liesse
Pointe-Claire
Ile-de-Montréal (Qué.)

Modification de permis (clause *f*):

La partie requérante demande d'ajouter à la clause *f* de son permis 5032-V le droit additionnel suivant:

Droit additionnel:

En donnant le service autorisé par la clause *f* de son permis 5032-V, la détentrice est autorisée à effectuer la cueillette et la livraison de marchandises aux endroits suivants:

Charny, Lauzon, Lévis, St-David-de-l'Auberivière, St-Jean-Chrysostome, St-Nicolas, St-Romuald-d'Etchemin, St-Henri, St-Rédempteur, Ste-Hélène-de-Breakeyville, St-Henri-de-Lauzon, St-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy, St-Lambert-de-Lauzon, St-Louis-de-Pintendre, Bernières, Rivière-Boyer, St-Etienne, L'Ancienne-Lorette, Beauport, Bélair, Charlesbourg, Courville, Giffard, Lac-Delage, Lorette-ville, Montmorency, Notre-Dame-des-Laurentides, Orsainville, Québec, Ste-Foy, Sillery, Val-St-Michel, Vanier, Villeneuve, St-Emile, St-Dunstan-du-Lac-Beauport, St-Félix-du-Cap-Rouge, St-Michel-Archange, Stoneham et Tewkesbury, Charles-bourg-Est, Charlesbourg-Ouest, Lac-Edouard, Lac-St-Charles, St-Gabriel-de-Valcartier, St-Gabriel-Ouest, Ste-Thérèse-de-Lisieux, St-Augustin-de-Desmaures.

Rôle Q-7413
19716-V-D-2-TF
BELLAVANCE, PAUL-ÉMILE
164, St-Denis, Black Lake
(Mégantic) (Qué.)

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de modifier ses tarifs de déménagement pour qu'ils se lisent à l'avenir comme suit:

Local	
Fourgon et chauffeur	$15.75 l'heure
Chaque aide additionnel	6.25 l'heure
Longue distance	
Mille parcouru	$ 0.75
Emballage et déballage	4.10 le 100 lbs.
Chargement et déchargement:	
Camion et chauffeur	15.75 l'heure
Chaque aide additionnel	6.25 l'heure

Rôle Q-7414
657-DY-D-2-TF
LAURENTIDE AUTOMOBILES (1973) INC.
25, sud Dorchester
Québec 2 (Qué.)

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour la location à court terme de véhicules de promenade à l'aéroport de Ste-Foy et 25, sud Dorchester (Qué.)

	Taux actuels	*Taux proposés*
Pinto	$18.00 par jour	$18.00 par jour
Maverick	20.00 par jour	21.00 par jour
Torino	23.00 par jour	25.00 par jour
Ford	23.00 par jour	25.00 par jour
Familiale	26.00 par jour	28.00 par jour
Ltd	28.00 par jour	30.00 par jour

Il y a un supplément de $2.00 par jour, pour les véhicules équipés avec un système d'air climatisé.

Rôle Q-7415
Q-20020-D-1-TF
LA LIGUE DE TAXIS D'ALMA INC.
15, rue Gauder, Alma
(Lac St-Jean) (Qué.)

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter les tarifs pour le transport par véhicules-taxis dans l'agglomération A-20, Alma.

	Taux actuels	*Taux proposés*
Au départ de la chute	$0.90	$1.00
Chaque mille parcouru	0.60	0.80
Chaque minute d'attente	0.10	0.20

Rôle Q-7416
Q-20052-D-1
LA LIGUE DE TAXIS DU SAGUENAY INC.
43, rue Jauffret, app. 18
Chicoutimi (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports du Québec d'être reconnue comme le comité représentatif des détenteurs de permis de propriétaire de taxi pour l'agglomération du Saguenay, A-52.

Rôle Q-7417
Q-202168-D-2
TREMBLAY, GERVAIS
655, Du Buisson
Arvida (Qué.)
Q-202455
GAUDREAULT, ANDRÉ
631, Fortin
Arvida (Qué.)

Demande de transfert:
Tremblay, Gervais, demande à la Commission de transférer à:
Gaudreault, André
631, Fortin
Arvida (Qué.)
le permis no Q-202168-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Saguenay, A-52.

Rôle Q-7418
Q-504531-D-005
L & T BOUCHARD INC.
1045, St-Edouard
St-Urbain
(Charlevoix) (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, pour le transport des matières énumérées à l'article 12.01, B.
1. sable, terre, gravier, pierre et béton bitumineux;
6. les matières de nature minérale;
13. le bois n'ayant subi aucune autre opération que le sciage et l'écorçage.
dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7419
Q-504531-D-004
L & T BOUCHARD INC.
1045, St-Edouard
St-Urbain
(Charlevoix) (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, pour le transport des matières énumérées à l'article 12.01, B.
1. sable, terre, gravier, pierre et béton bitumineux;
6. les matières de nature minérale;
13. le bois n'ayant subi aucune autre opération que le sciage et l'écorçage.
dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7420
Q-505560-D-001
RIOUX, GABRIEL
C.P. 12
Parc Rioux
Canton Latellier
(Duplessis) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7421
Q-505561-D-003
BERNATCHEZ, ARNOLD
652, Giasson
Sept-Iles
(Duplessis) (Qué.)

Le requérant, qui possédait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, pour le transport des matières énumérées à l'article 12.01, B.
1. sable, terre, gravier, pierre et béton bitumineux;
2. le sel (chlorure de sodium) et le calcium (chlorure de calcium) destiné à l'entretien des chemins publics;
3. neige et glace;
4. les matériaux utilisés lors de la construction et l'entretien des chemins publics;
5. les produits résultant d'une démolition.
dans la région no 9, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7422
Q-505561-D-002
BERNATCHEZ, ARNOLD
652, Giasson
Sept-Iles
(Duplessis) (Qué.)

Le requérant, qui possédait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, pour le transport des matières énumérées à l'article 12.01, B.
1. sable, terre, gravier, pierre et béton bitumineux;
2. le sel (chlorure de sodium) et le calcium (chlorure de calcium) destiné à l'entretien des chemins publics;
3. neige et glace;

4. les matériaux utilisés lors de la construction et l'entretien des chemins publics;
5. les produits résultant d'une démolition.

dans la région no 9, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7423
Q-504050-D-001
LES ENTREPRISES BERNATCHEZ LTÉE
488, Perreault
Sept-Iles
(Duplessis) (Qué.)
et
Q-505561-D-001
BERNATCHEZ, ARNOLD
652, Giasson
Sept-Iles
(Duplessis) (Qué.)

Demande de transfert:
Les Entreprises Bernatchez Ltée demande à la Commission de transférer à:
Bernatchez, Arnold
652, Giasson
Sept-Iles
(Duplessis) (Qué.)
le permis Q-504050-D-001 qu'elle détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7424
24950-V-D-1
JEAN-CLAUDE BOUCHARD ENR.
(Bouchard, Jean-Claude)
63, route 138
Baie-St-Paul
(Charlevoix-Ouest) (Qué.)

Demande de permis:
La partie requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de fournir le service suivant:
Transport restreint - longue distance - territoire -
Entre tous points situés dans les districts électoraux-provinciaux de Montmorency, Charlevoix, Saguenay et Duplessis, pour le transport de maisons et de bâtisses par équipement spécialisé et par fardier.

Rôle Q-7425
19436-V-D-2
LAFRANCE, ROLAND
62, rue de l'Eglise
Rimouski (Qué.)

Modification de permis:
La partie requérante demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter à son permis no 19436-V les clauses suivantes:
d) Transport général - longue distance - rayon -
d) De Rimouski à tous les endroits situés dans un rayon de 80 milles des limites de la cité de Rimouski, et retour.
e) Transport restreint - longue distance - rayon -
e) De Rimouski à tous les endroits situés dans un rayon de 175 milles des limites de la cité de Rimouski, et retour, pour le transport occasionnel d'animaux vivants.

Rôle Q-7426
Q-20013-D-1-TF
LA LIGUE DE TAXIS DE RIVIERE-DU-LOUP INC.
5, rue de la Chute
(Rivière-du-Loup) (Qué.)
G5R 2V1

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'augmenter les tarifs pour le transport par véhicules-taxis dans l'agglomération A-13, Rivière-du-Loup.

	Taux actuels	*Taux proposés*
Au départ de la chute	$0.60	$0.80
Chaque mille parcouru	0.60	0.60
Chaque minute d'attente	0.20	0.20
Service extérieur	0.60	0.60

Rôle Q-7427
Q-505556-D-001
GAGNON, ÉMILE
45, Verdun
Québec (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, pour le transport de neige et glace, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7428
Q-505562-D-001
BONNEVILLE, PIERRE
110, rue Langevin
Ste-Hénédine
(Dorchester) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, pour le transport de terre, gravier, sable, neige, asphalte et sel, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7429
Q-202088-D-1
ISAÏE TURCOTTE
Lambton, C.P. 46
(Compton) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans les municipalités suivantes: Lambton (vl), Lambton (ct), St-Romain, Stornoway, St-Sébastien (p), St-Sébastien (vl), Courcelles et St-Evariste-de-Forsyth.

Rôle Q-7430
Q-202443-D-1
GILLES MERCIER
St-Evariste
(Beauce-Sud) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans les municipalités suivantes: St-Évariste-de-Forsyth, La Guadeloupe, St-Méthode-de-Frontenac, St-Ephrem-de-Beauce, St-Honoré, Courcelles, Lambton (vl) et Lambton (ct).

Rôle Q-7440
7677-V-D-1-TF
AUDETTE EXPRESS INC.
284, rue Thibault
Cap-de-la-Madeleine
(Champlain) (Qué.)

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir une augmentation de taux, afin qu'à l'avenir ses tarifs se lisent comme suit:

Tarif A-6 1976

Service local

Camion ordinaire	$10 l'heure
Camion-tracteur	10 l'heure
Camion-tracteur avec remorque	12 l'heure

(minimum de 4 heures dans chaque cas).

Cueillette et livraison

Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières ouest:
Petits paquets ne dépassant pas 50 livres:
$1.75 par livraison. Minimum 20 livraisons
(maximum 2 paquets par livraison).
0.25 par paquets additionnel.

Minimum par voyage	5,000 lbs	$0.40 du 100 lbs
5,000 lbs à	10,000 lbs	0.30 du 100 lbs
10,000 lbs à	20,000 lbs	0.20 du 100 lbs
20,000 lbs à	30,000 lbs	0.12 du 100 lbs
30,000 lbs et plus		0.10 du 100 lbs.

(Ne comprends pas chargement et déchargement).

Livraisons de marchandises arrivant par chars complets des Chemins de fer nationaux du Canada à Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières ouest, industries et commerçants.

Wagons avec minimum de 35,000 lbs ou moins	$0.20 du 100 lbs.
Wagons avec minimum de 40,000 lbs et plus	0.15 du 100 lbs.

Rayon de 30 milles

Camion ordinaire	$10.00 l'heure
Camion-tracteur	12.00 l'heure
Tracteur et remorque	15.00 l'heure
plus	0.25 du mille

Le millage sera chargé du point de départ à destination et retour.

Camion ordinaire semaine 45 heures	$410 par semaine
Camion-tracteur semaine 45 heures	450 par semaine

(n'inclus pas les samedis ou dimanches ou jours de fêtes)

Livraisons de petits paquets ne dépassant pas 50 livres chacun:
$2.25 par livraison. Minimum 20 livraisons
(maximum 2 paquets par livraison)
0.25 par paquet additionnel

Taux de classe		*100*	*85*	*70*	*55*	*45*
De 5 à 15 milles	LTL	$1.00	$0.90	$0.70	$0.60	
	TL	0.90	0.70	0.60	0.50	$0.40
De 15 à 30 milles	LTL	1.25	1.15	1.00	0.90	0.65
	TL	1.00	0.90	0.80	0.70	0.60

Minimum: $5.00 par livraison

Exceptions

Entre Trois-Rivières ou Cap-de-la-Madeleine et distance allant à 30 milles:

		Minimum
Abrasives	$0.25 du 100 lbs	40,000 lbs
Aluminum lingots	0.15 du 100 lbs	40,000 lbs
Calcium carbide	0.25 du 100 lbs	40,000 lbs
Silicon Carbide	0.25 du 100 lbs	40,000 lbs
Sacs papier	0.20 du 100 lbs	40,000 lbs
Céréales	0.20 du 100 lbs	40,000 lbs
Bois (veneer)	0.10 du 100 lbs	50,000 lbs
Pâte à papier	0.15 du 100 lbs	40,000 lbs
Viandes	0.15 du 100 lbs	40,000 lbs
Farine	0.15 du 100 lbs	50,000 lbs
Tuyaux d'acier	0.15 du 100 lbs	40,000 lbs

Rôle Q-7441
Q-54001-D-5-TF
ASSOCIATION NATIONALE DES CAMIONNEURS ARTISANS INC.
2, Place Québec, Suite 836
Québec (Qué.)

Requête pour fixation de taux horaires:
La requérante expose:
1. La requérante regroupe quelque quatre mille camionneurs artisans détenteur de permis de camionnage en vrac;
2. La requérante a déposé, à la Commission des transports du Québec, une demande pour que l'Association Nationale des Camionneurs Artisans Inc. soit reconnue comme fédération et porte-parole provincial;
3. La requérante demande que des taux horaires soient fixés dans le domaine du camionnage en vrac;
4. La requérante est d'avis qu'il est d'ordre public et d'urgence que des taux horaires soient fixés par la Commission des transports pour l'utilisation des camions à benne basculante;
5. La décision QCV-5350, cause Q-3479, dossier Q-54001-P-TF, permet aux requérants de déposer immédiatement une telle demande;
6. La requérante demande que les taux horaires suivants soient fixés:

a) Camion «6 roues»:	Minimum:	$14.00/heure
	Maximum:	18.00/heure
b) Camion «10 roues»:	Minimum:	$20.00/heure
	Maximum:	28.00/heure
c) Camion ou ensemble de véhicules de plus de 3 essieus:	Mimimum:	$24.00/heure
	Maximum:	32.00/heure

7. La requérante demande que le présent taux horaire s'applique à toutes matières en vrac, sauf celles ci-après énumérées:
iii: la neige et la glace
vii: les produits de la ferme, de l'agriculture et de la pêche transportés du lieu de coupe, cueillette ou extraction à une première usine de transformation ou au marché;
ix: les rebuts de bois
x: le bois de chauffage et le charbon
xi: les copeaux de bois
xiii: le bois n'ayant subi aucune autre opération que le sciage et l'écorçage
8. La requérante demande que les définitions suivantes s'appliquent à la présente demande:
a) «camionneur» désigne le détenteur d'un permis de camionnage en vrac;
b) «camion» désigne un véhicule-automobile utilisé pour transporter des matières en vrac;
c) «point de chargement» désigne l'endroit précis où la marchandise est physiquement remise au camionneur par l'expéditeur ou son agent;
d) «point de déchargement» désigne l'endroit précis où la marchandise est physiquement remise par le camionneur au consignataire ou à son agent;
e) «tonne» signifie 2,000 livres;
f) «équipement» désigne un camion, un camion et une remorque, un camion-tracteur et un semi-remorque ou une combinaison de ces unités;
9. La requérante, conformément au Règlement 2, a déposé un cautionnement de $50.
Pour ces motifs, la requérante demande:
Que les taux horaires soient fixés conformément à la présente demande;
Que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue;
Que les taux s'appliquent à tous les camionneurs en vrac sur tout le territoire du Québec, à l'exception de la région 10.

Rôle Q-7442
Q-54001-D-4-TF
ASSOCIATION NATIONALE DES CAMIONNEURS ARTISANS INC.
2, Place Québec, Suite 836
Québec (Qué.)

Requête en modification de taux:
La requérante expose:
1. La requérante regroupe quelque quatre mille camionneurs artisans détenteurs de permis de camionnage en vrac;
2. La requérante a déposé, à la Commission des transports du Québec, une demande pour que l'Association Nationale des Camionneurs Artisans Inc. soit reconnue comme fédération et porte-parole provincial;
3. La requérante demande que les taux et tarifs en vigueur depuis le 19 mai 1975 soient majorés de 15% pour les matières suivantes:
a) la grosse pierre;
b) le sable, la terre, le gravier et la petite pierre
Ce pourcentage pourra être appliqué différemment sur chaque item du tarif actuellement en vigueur;
4. La requérante demande que le transport du béton bitumineux soit rémunéré de la façon suivante:
a) le petit rapiéçage: au taux horaire en vigueur;

b) dans les autres cas:
$1.00 la tonne lorsque la distance est inférieure à 5 milles; $0.12 la tonne/mille pour chaque mille additionnel jusqu'à 20 milles; $0.08 la tonne/mille après le vingtième mille;

5. La requérante demande l'indexation des taux et tarifs au coût de la vie;

6. La requérante demande que les taux et tarifs à être fixés tiennent compte des conditions économiques prévalant dans chaque région et qu'ils soient ajustés en conséquence;

7. La requérante demande que, pour le transport, les zones 1 et 2 soient abolies, celles-ci ne correspondant pas aux divisions des régions du Règlement 12;

8. La requérante demande que les définitions suivantes s'appliquent à la présente demande:

a) «camionneur» désigne le détenteur d'un permis de camionnage en vrac;

b) «camion» désigne un véhicule automobile utilisé pour transporter des matières en vrac;

c) «point de chargement» désigne l'endroit précis où la marchandise est physiquement remise au camionneur par l'expéditeur ou son agent;

d) «point de déchargement» désigne l'endroit précis où la marchandise est physiquement remise par le camionneur à son consignataire ou à son agent;

e) «tonne» désigne 2,000 livres;

f) «équipement» désigne un camion, un camion et une remorque, un camion-tracteur et un semi-remorque ou une combinaison de ces unités;

9. La requérante demande que les conditions suivantes s'appliquent à la présente demande:

a) en aucun cas, le camionneur n'a l'obligation d'accepter une charge plus lourde ou dont les dimensions dépassent celles permises par la loi et les règlements;

b) en aucun cas, l'expéditeur ne peut obliger le camionneur à transporter une charge plus lourde ou dont les dimensions dépassent celles permises par la loi et les règlements;

c) lorsque le transport est effectué à la tonne/mille, il est alloué, par voyage, une période de 20 minutes pour le chargement et le déchargement, le temps en supplément est facturé au taux horaire;

d) l'obligation d'accepter un transport est conditionnel à la capacité ou au modèle du véhicule;

10. La requérante, conformément au Règlement 2, a déposé un cautionnement de $50.

11. La présente requête est une requête en modification de taux;

12. La présente requête est en conformité avec les dispositions du Règlement 12 et ses amendements.

Pour ces motifs, la requérante demande:

Que les taux et tarifs de camionnage en vrac soient modifiés conformément à la présente demande;

Que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue;

Que les taux et tarifs s'appliquent à tous les transporteurs en vrac et sur tout le territoire du Québec, à l'exception de la région 10.

Rôle Q-7444
24994-V-D-1
VOUTOR, H. JOSEPH
Jacksonville
R.R. no 6, Woodstock (N.B.)
Au Québec:
3600, boulevard Hamel (Qué.)
G2E 2G7
Tireur
et
13963-V
SPEEDWAY EXPRESS LTD.
3600, boulevard Hamel (Qué.)
G2E 2G7
Tiré
Requérants conjoints

Nouvelle demande:
Transport par remorquage - contrat -
Demande est faite d'autoriser Voutor, H. Joseph, à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés les remorques de Speedway Express Ltd. permis no 13963-V selon la(les) clause(s) *a* et *b*.

Rôle Q-7445
23716-V-D-4
TRANSPORT SAMSON INC.
171 est, rue St-Joseph
Lauzon
(Lévis) (Qué.)

Modification de permis:
Transport Samson Inc., détentrice du permis numéro 23716-V, qui est autorisée en vertu de la clause *a* dudit permis à donner le service suivant:
a) Transport restreint - longue distance - route restreinte - citerne -
a) De Montréal et Québec à Lauzon, pour le transport, par camions-citernes, de farine destinée à Boulangerie Samson Inc., pour le compte de cette dernière et sur paiement des frais de transport par cette dernière ou par le fournisseur.

s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'émission d'un permis visant à l'autoriser à donner le service de transport additionnel suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - citerne -

De Montréal à Québec, pour le transport, par citernes, de farine destinée à Boulangerie Samson Inc., pour le compte de cette dernière et sur paiement des frais de transport par cette dernière ou le fournisseur.

Rôle Q-7446
3603-A-D-1
BAIE COMEAU DE LUXE TAXI INC.
181, boul. LaSalle
Baie-Comeau
(Saguenay) (Qué.)
Requérante

Demande de transport aéroportuaire:

Permission pour Baie-Comeau de Luxe Taxi Inc. de Baie-Comeau, d'opérer un permis de transport aéroportuaire au moyen d'un autobus mini-bus et de véhicules de promenade sans dôme et sans compteur entre l'aéroport de Baie-Comeau situé à Pointe-Lebel et les villes de Baie-Comeau et Hauterive et retour pour le transport de passagers à tant par tête.

Classe de permis:

Permis de transport aéroportuaire.

Service:

De Baie-Comeau et Hauterive à l'aéroport de Baie-Comeau situé à Pointe-Lebel, et retour, pour le transport de passagers à tant par tête, à horaires coïncidant avec les départs et les arrivées des avions.

Parcours à suivre:

Baie-Comeau-Hauterive, via route 138 jusqu'à l'embranchement de la route conduisant à l'aéroport de Baie-Comeau à Pointe-Lebel.

Terminus:

Baie-Comeau: A Hôtel le Pavillon
B Hôtel Baie-Comeau
C Auberge du Roc
D Manoir Comeau
E Hôtel Motel la Caravelle

Hauterive: A Manoir Hauterive
B Motel Hauterive

Droit additionnel:

Les requérants auront le droit d'effectuer des voyages spéciaux, sur demande, de l'aéroport de Baie-Comeau (à Pointe-Lebel) à Hauterive et Baie-Comeau.

Conditions et restrictions:

1. Ce permis est restreint au transport de passagers de Baie-Comeau et Hauterive, se rendant ou revenant à l'aéroport de Baie-Comeau, à Pointe-Lebel.
2. Pas de service local sur tout le parcours.
3. Les détenteurs devront maintenir sur chacune des voitures leur appartenant, une assurance de responsabilité légale, envers le public voyageur, et ce, en conformité de l'Ordonnance no 5448 de la Régie.

Rôle Q-7447
Q-202033-D-1
JOHN L. LALIBERTÉ
772, Place Philippe, app. 1
Ste-Foy (Qué.) 10

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Ste-Foy Sillery, A-38.

Rôle Q-7448
Q-202033-D-2
JOHN L. LALIBERTÉ
772, Place Philippe, app. 1
Ste-Foy

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Ste-Foy Sillery, A-38.

Rôle Q-7449
Q-202454
ANDRÉ TREMBLAY
Route 138
Tadoussac (Saguenay) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région suivante: la municipalité de Tadoussac.

Rôle Q-7450
Q-201756-D-2
TURPIN, ÉMILE
162, 10e Avenue ouest
Amos (Qué.)
Q-202459
TURPIN, GEORGEANNE MME
Exécutrice testamentaire
162, 10e Avenue ouest
Amos (Qué.)

Demande de transfert:

Turpin, Emile, demande à la Commission de transférer à:

Turpin, Georgeanne Mme
Exécutrice testamentaire
162, 10e Avenue ouest
Amos (Qué.)

le permis no Q-201756-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération d'Amos, A-45.

Rôle Q-7451
Q-201922-D-2
BARIL, ÉMILE
1153, rue Ste-Angèle
Trois-Rivières (Qué.)
Q-202458
CADORETTE, JACQUES
420, rue Ferland
Trois-Rivières (Qué.)

Demande de transfert:
Baril, Emile, demande à la Commission de transférer à:
Cadorette, Jacques
420, rue Ferland
Trois-Rivières (Qué.)
le permis no Q-201922-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Trois-Rivières, A-40.

Rôle Q-7452
Q-202328-D-2
CORBEIL, LIETTE MME
103, 1re Avenue ouest
La Sarre (Qué.)
Q-202456
CORBEIL, PIERRE
508 B, rue du Coteau
La Sarre (Qué.)

Demande de transfert:
Corbeil, Liette Mme, demande à la Commission de transférer à:
Corbeil, Pierre
508 B, rue du Coteau
La Sarre (Qué.)
le permis no Q-202328-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région suivante: la municipalité de La Sarre.

Rôle Q-7453
Q-202305-D-2
BILODEAU, RENÉ
2291, avenue Robert, app. 6
Giffard (Qué.)
Q-202460
DESMEULES, JACQUES
332, Canardière
Québec (Qué.)

Demande de transfert:
Bilodeau, René, demande à la Commission de transférer à:
Desmeules, Jacques
332, Canardière
Québec (Qué.)
le permis no Q-202305-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Giffard, A-32.

Rôle Q-7454
Q-502202-D-002
COLLIN, LÉONARD
487, Evangéline
Sept-Iles
(Duplessis) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, pour le transport de toutes matières en vrac, dans la région no 9, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7455
Q-505415-D-003
HARVEY, LAURENT
Rang Nord
La Malbaie
(Charlevoix) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, pour le transport des matières énumérées à l'article 12.01, B.
1. sable, terre, gravier, pierre et béton bitumineux;
3. neige et glace;
4. les matériaux utilisés lors de la construction et l'entretien des chemins publics;
9. les rebuts de bois;
11. les copeaux de bois;
13. le bois n'ayant subi aucune autre opération que le sciage et l'écorçage.
dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7456
Q-505415-D-002
HARVEY, LAURENT
Rang Nord
La Malbaie
(Charlevoix) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, pour le transport des matières énumérées à l'article 12.01, B.
1. sable, terre, gravier, pierre et béton bitumineux;
3. neige et glace;
4. les matériaux utilisés lors de la construction et l'entretien des chemins publics;
9. les rebuts de bois;
11. les copeaux de bois;
13. le bois n'ayant subi aucune autre opération que le sciage et l'écorçage.
dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7471
Q-600109-D-2
LES ENTREPRISES C. ROULEAU INC.
1325, de l'Eglise
Ste-Foy (Québec)
à

Demande de transfert de permis:
M. Michel Leblond, ès-qualité de syndic à la faillite de: «Les Entreprises C. Rouleau Inc.» celle-ci étant détentrice des permis nos 1170-DY et 930-DYV de la Commission des transports du Québec demande l'autorisation de:
— transférer à «Progression Automobile Enr.» (Réjean Lemay), lesdits permis, laquelle a fait l'acquisition des biens de la faillite.
— transférer la place d'affaires pour l'exercice de ces permis au 8325 boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg, adresse de la requérante-acheteuse.

1170-DY et 930-DYV
PROGRESSION AUTOMOBILE ENR.
(Lemay, Réjean)
8325, boul. Henri-Bourassa
Charlesbourg (Québec).

Rôle Q-7472
Q-24010-D-3-TF
LA LIGUE DE TAXIS DE MONT-JOLI INC.
20, rue de la Gare, Mont-Joli
(Rimouski) (Qué.)

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter les tarifs pour le transport par véhicules-taxis dans l'agglomération A-10, Mont-Joli.

	Taux actuels	*Taux proposés*
Au départ de la chute	$0.60	$0.80
Chaque mille parcouru	0.50	0.60
Chaque minute d'attente	0.10	0.20

Rôle Q-7473
Q-502819-D-001
McWHIRTER, ÉRIC C.
R.R. no 1
Paspébiac
(Bonaventure) (Qué.)

Le requérant a obtenu une attestation, laquelle a été transférée à Michel Dion, et signifiée le 15 octobre 1974.

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, si le permis lui est accordé, de le transférer à Michel Dion (Q-503260-D-001).

Rôle Q-7475
22704-V-D-5-TF
COURRIER TRANS QUÉBEC INC.
QUÉBEC COURRIER INC.
331, rue Bouffard
Québec (Qué.)

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation d'augmenter d'environ 10% les taux appliqués pour le transport effectué en vertu des clauses *d*, *e* et *f* du permis 22704-V.

Rôle Q-7476
Q-504084-D-001
CYR, IRÉNÉE A.
New Richmond
(Bonaventure) (Qué.)

Le requérant a obtenu une attestation, laquelle a été transférée par donation à Gilles Cyr et signifiée le 2 décembre 1974.

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, si le permis lui est accordé, de le transférer à Gilles Cyr (Q-504322-D-001).

Rôle Q-7477
18627-V-D-11
TRANSOL INC.
350, St-Roch
C.P. 1453 Terminus
Québec (Qué.) G1K 7G7

Modification de permis:

La requérante dont les clauses *c*, *d* et *h* de son permis se lisent ainsi:

c) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - régulier -

c) Entre les gares de La Cie des Chemins de Fer Nationaux du Canada à Lévis, St-Charles, La Durantaye, St-François, St-Pierre, Montmagny, Cap-St-Ignace, L'Isletville, l'agence de St-Vallier, ainsi qu'à la résidence de l'agent du Canadien National à La Durantaye, pour le transport quotidien (sauf les dimanches et jours de fête) de marchandises, pour le compte de La Cie des Chemins de Fer Nationaux du Canada.

d) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - régulier -

d) Entre les gares de La Cie des Chemins de Fer Nationaux du Canada à Rivière-du-Loup, Chemin-du-Lac, St-Alexandre, St-Pascal, St-Philippe-de-Néri, Rivière-Ouelle, St-Pacôme, Ste-Anne, Ste-Louise, St-Jean-Port-Joli, L'Isletville et Monk, ainsi qu'aux résidences des agents de La Cie des Chemins de Fer Nationaux du Canada à Andréville, Ste-Hélène et Ste-Perpétue, et retour, pour le transport quotidien (sauf les dimanches et jours de fête) de marchandises pour le compte de La Cie des Chemins de Fer Nationaux du Canada.

h) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

h) De la gare de la Cie des Chemins de Fer Nationaux du Canada située à Québec, à la gare de la Cie des Chemins de Fer Nationaux du Canada située à La Malbaie, et retour, avec le droit de desservir les gares intermédiaires de Baie-St-Paul, Les Eboulements et St-Irénée, pour le transport de marchandises pour le compte de La Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada.

Restrictions re/ clause *h*:

1. Les droits octroyés par cette clause sont limités au transport de marchandises d'une gare à l'autre, pour le compte de La Cie des Chemins de Fer Nationaux du Canada et n'autorise aucun transbordement, nonobstant les dispositions du paragraphe 3 de l'article 47 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

2. Cette clause n'autorise pas la cueillette et la livraison des marchandises à aucun endroit en dehors des gares mentionnées, nonobstant les dispositions du paragraphe 8 de l'article 47 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

demande que lesdites clauses se lisent à l'avenir comme suit:

c) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - régulier -

c) Entre les gares et les résidences des agents de La Cie de Chemins de Fer Nationaux du Canada à Lévis, St-Charles, La Durantaye, St-Vallier, St-François, St-Pierre, Montmagny, Cap-St-Ignace, L'Isletville, Québec.

d) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - régulier

d) Entre les gares et les résidences des agents de La Cie des Chemins de Fer Nationaux du Canada à Rivière-du-Loup, Chemin-du-Lac, St-Alexandre, St-Pascal, St-Philippe-de-Néri, Rivière-Ouelle, St-Pacôme, Ste-Anne, Ste-Louise, St-Jean-Port-Joli, L'Isletville, Monk, Andréville, Ste-Hélène et Ste-Perpétue, et retour, pour le transport quotidien (sauf les dimanches et jours de fête) de marchandises pour le compte de La Cie des Chemins de Fer Nationaux du Canada.

h) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

h) De la gare de La Cie des Chemins de Fer Nationaux du Canada située à Québec, à la gare et aux résidences des agents de La Cie des Chemins de Fer Nationaux du Canada situées à La Malbaie et retour, avec le droit de desservir les gares intermédiaires et les résidences des agents situées à Baie-St-Paul, Les Eboulements et St-Irénée, pour le transport de marchandises pour le compte de La Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada.

Restriction re/ clause *h*:

1. Les droits octroyés par cette clause sont limités au transport de marchandises d'une gare à l'autre et aux résidences des agents pour le compte de La Cie des Chemins de Fer Nationaux du Canada et n'autorisent aucun transbordement, nonobstant les dispositions du paragraphe 3 de l'article 47 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

2. Cette clause n'autorise par la cueillette et la livraison des marchandises à aucun endroit en dehors des gares et des résidences des agents mentionnées, nonobstant les dispositions du paragraphe 8 de l'article 47 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

Rôle Q-7478
Q-202142-D-2
OUELLET, CLAUDE
848, 5e Rue
Val-d'Or (Qué.)
Q-201650-D-2
BERGERON, MAURICE
983, 3e Avenue
Val-d'Or (Qué.)

Demande de transfert:
Ouellet, Claude, demande à la Commission de transférer à:
Bergeron, Maurice
983, 3e Avenue
Val-d'Or (Qué.)
le permis no Q-202142-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Val-d'Or, A-49.

Rôle Q-7479
Q-200110-D-3
BÉDARD, FRANÇOIS
3015, Terrebonne
Ste-Foy (Qué.)
Q-202461
MAHEUX, CLAUDE
1461, rue Racine
Ste-Foy (Qué.)

Demande de transfert:
Bédard, François, demande à la Commission de transférer à:
Maheux, Claude
1461, rue Racine
Ste-Foy (Qué.)
le permis no Q-200110-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Ste-Foy–Sillery, A-38.

Rôle Q-7480
Q-502731-D-001
CANTIN, ALEXANDRE
521, Bas St-Joseph
St-Barnabé-Nord
(St-Maurice) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, dans la région no 4, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7483
19436-V-D-1-TF
LAFRANCE, ROLAND
62, rue de l'Eglise
Rimouski (Rimouski) (Qué.)

La requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour le transport de marchandises effectué selon son permis 19436-V.

Les intéressés peuvent consulter les nouveaux taux proposés en s'adressant à la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-7484
147-V-D-10
GOSSELIN TRANSPORT LIMITEE
141, boulevard Smith
Thetford Mines
(Mégantic) (Qué.)

Suppression totale d'un service:

Conformément à l'article 2.72.8 du Règlement no 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, la partie requérante demande la cancellation des clauses *b*, *n* et *s* de son permis 147-V.

Lesdites clauses se lisent comme suit:

b) Transport restreint - service local - contrat -

b) Dans la cour de la Mine Lake Asbestos of Québec Limited exclusivement pour le compte de Lake Asbestos Mines (Québec) Limited.

n) Transport restreint - longue distance - route restreinte -

n) De East Broughton, St-Antoine-de-Pontbriand, Thetford Mines, Black Lake et Coleraine à Robertsonville, et retour, pour le transport d'amiante provenant de Lake Asbestos Mines (Québec) Limited.

s) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -

s) De Disraéli à tous les endroits de la province de Québec, et retour, pour le transport d'animaux de race, pour le compte de La Ferme du Lac Aylmer, de Disraéli.

Rôle Q-7485
312-V-D-3
HAMEL TRANSPORT LOTBINIÈRE LIMITÉE
155, rue Principale
Ste-Croix
(Lotbinière) (Qué.)

Suppression totale d'un service:

Conformément à l'article 2.72 8 du Règlement no 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, la partie requérante demande la cancellation des clauses *h* et *i* de son permis 312-V.

Lesdites clauses se lisent comme suit:

h) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

h) De St-Agapit à Beloeil, St-Eustache et Ste-Thérèse, pour le transport de panneaux de bois franc, et retour avec marchandise refusée ou endommagée pour le compte de St-Agapit Furniture Inc., de St-Agapit (Qué.)

i) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

i) De Québec à toutes les localités du comté de Lotbinière, et retour avec marchandises refusées ou endommagées seulement, pour le compte de The Procter & Gamble Company Limited, Toronto (Ontario).

Rôle Q-7486
127-V-D-2
TRANSPORT LETARTE LIMITÉE
235, rue Lévis
Drummondville (Qué.)

Suppression totale d'un service:

Conformément à l'article 2.72.8 du Règlement no 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, la partie requérante demande la cancellation de la clause *e* de son permis 127-V.

Ladite clause se lit comme suit:

e) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

e) De St-Hyacinthe à la frontière Québec-Ontario (ports d'entrée: Pointe-Fortune et Rivière-Beaudette), pour le transport de meubles de laboratoires neufs en acier et non emballés, pour le compte de Mobilab Inc., de St-Joseph-de-St-Hyacinthe.

Rôle Q-7487
4221-V-D-4
VICTOR TRANSPORT LIMITÉE
C.P. 97, St-Victor
(Beauce) (Qué.)

Suppression totale d'un service:

Conformément à l'article 2.72.8 du Règlement no 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, la partie requérante demande la cancellation de la clause *e* de son permis 4221-V.

Ladite clause se lit comme suit:

e) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

e) De St-Joseph-de-Beauce à Québec, et retour, pour le transport de marchandises pour le compte de J.L. Vachon Ltée.

Rôle Q-7488
Q-201384-D-2
MADAME AGATHE PROULX
1121, 9e Avenue
Charny (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de Charny.

Rôle Q-7489
7573-V-D-3-TF
GERMAIN TRANSPORT ENR.
(Robert Germain)
70, avenue St-Georges, C.P. 22,
St-Basile (Portneuf) (Qué.)

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour le transport de marchandises effectué selon son permis no 7573-V.

Les intéressés peuvent consulter les nouveaux taux en s'adressant à la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-7490
Q-500333-D-002
HORTH, JOSEPH
97, St-Jean-Baptiste
Causapscal (Matapédia) (Qué.)
et
Q-505530-D-001
HORTH, ÉMILE
266, St-Jean-Baptiste
Causapscal (Matapédia) (Qué.)

Demande de transfert:

Horth, Joseph, demande à la Commission de transférer par donation à:

Horth, Emile
266, St-Jean-Baptiste
Causapscal
(Matapédia) (Qué.)

le permis Q-500333-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 1, catégorie Artisan.

Rôle Q-7491
Q-503024-D-004
GAGNON, LUCIEN
220, rue Nelson
Jonquière (Dubuc) (Qué.)
Requérant-cédant
et
Q-505518-D-001
EXCAVATION L & M GAGNON LTÉE
175, Route 170,
Jonquière (Dubuc) (Qué.)
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Gagnon, Lucien, demande à la Commission de transférer à:
Excavation L & M Gagnon Ltée
175, Route 170
Jonquière
(Dubuc) (Qué.)
le permis Q-503024-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 2, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7492
Q-505571-D-001
LAPIERRE, GILLES
Ile-Michon
(Duplessis) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Artisan.

Rôle Q-7493
Q-505570-D-001
LAPIERRE, DONALD
Ile-Michon
(Duplessis) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Artisan.

Rôle Q-7494
Q-505563-D-001
CÔTÉ, ROBERT
4, des Sarliers
Port-Cartier
(Duplessis) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, pour le transport des matières suivantes: gravier, sable, neige, bois, pierre, béton bitumineux, tourbe à gazon, dans la région no 9, catégorie Artisan.

Rôle Q-7495
Q-500830-D-001
ROYER, NORMAND
St-Henri
(Lévis) (Qué.)

Le requérant a obtenu une attestation, laquelle a été transférée à Paul-Aimé Dumas et signifiée le 18 octobre 1974.
Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, si le permis lui est accordé, de le transférer à Paul-Aimé Dumas (Q-503835-D-001).

Rôle Q-7496
Q-503590-D-007
CHICOINE, EUGÈNE
C.P. 10, Barachois
(Gaspé) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, dans la région no 1, catégorie Entrepreneur, pour le transport de bois de pulpe.

Rôle Q-7498
Q-202418-D-2
CHAPDELAINE, LAURENT
665, Foucault
Drummondville (Qué.)
Q-202402-D-2
DUBÉ, PAUL-E.
40, Des Saules
Drummondville (Qué.)

Demande de transfert:
Chapdelaine, Laurent, demande à la Commission de transférer à:
Dubé, Paul-E.
40, Des Saules
Drummondville
le permis no Q-202418-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Drummondville, A-29.

Rôle Q-7499
255-N-D-1-TF
TRANSPORT MARITIME VIGNEAULT LTÉE
Havre-St-Pierre
(Saguenay) (Qué.)

La requérante demande à la Commmission des transports du Québec l'autorisation d'augmenter ses tarifs de l'ordre de 10 à 15%.
Les intéressés peuvent consulter les tarifs en s'adressant à la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-7500
2652-V-D-3-TF
VALOIS, ROYAL
921, Lavérendry
Trois-Rivières
(St-Maurice (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'augmenter ses taux horaires pour les déménagements locaux à Trois-Rivières.

Taux actuels:	*Temps simple*	*Temps et demi*
1 camion 1 homme	$17.00	$20.50
1 camion 2 hommes	23.00	30.50
1 camion 3 hommes	30.00	40.50
1 camion 4 hommes	37.00	51.00
Taux proposés:	*Temps simple*	*Temps et demi*
1 camion 1 homme	$19.00	$22.50
1 camion 2 hommes	26.00	33.00
1 camion 3 hommes	33.00	44.50
1 camion 4 hommes	41.00	56.00

Le temps et demi s'appliquera à partir de 5:00 p.m. et le samedi toute la journée ainsi que les jours fériés. Temps minimum pour le samedi et jour férié: 4 heures.

Rôle Q-7501
348-V-D-3-TF
MAHEUX & FILS LIMITÉE
195, rue Bertrand
Ste-Thérèse-de-Lisieux
Québec 5 (Qué.)

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour le transport de produits manufacturés par la Papeterie Reed Ltée (Anglo Canadian Pulp & Paper Mills Ltd.) et pour le compte de cette dernière.

Les nouveaux taux proposés sont les suivants:

Plus de 45,000 tonnes (2,000 lbs)
De l'usine de Québec au Bassin Louise: ..... $1.05 la tonne
De l'usine de Québec à l'Anse-aux-Foulons: ..... 1.20 la tonne

45, 000 tonnes ou moins
De l'usine de Québec au Bassin Louise: ..... $1.15 la tonne
De l'usine de Québec à l'Anse-aux-Foulons: ..... 1.30 la tonne

Vu l'urgence pour la mise en vigueur de ces tarifs, la requérante demande l'application de l'article 2.58.1.

Rôle Q-7502
13430-V-D-5-TF
PORLIER EXPRESS INC.
315, avenue Otis, Sept-Iles
(Saguenay) (Qué.)

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de modifier son tarif no 10. Elle demande une révision de la page 2. Section II de son tarif.

Les intéressés peuvent consulter les taux en s'adressant à la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-7503
18349-V-D-3-TF
MAURICE GUILLEMETTE INC.
3635, Port-Royal Bécancour
(Nicolet) (Qué.)

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour le transport de produits pour le compte de Gentilly Rendering (1974) Inc.

Taux actuels: $0.51¼ du mille courant.
Taux proposés: $0.60¼ du mille parcouru.

Rôle Q-7504
12145-V-D-1
RUSSEL, LOUIS (décédé)
471, rue Royale
C.P. 1136
Malartic (Qué.) J0Y 1Z0
et
ROCH-RUSSELL, JEANNINE
471, rue Royale
C.P. 1136
Malartic (Qué.) J0Y 1Z0
La légataire universelle

Transmission par décès:

Madame Jeannine Roch-Russell demande à la Commission des transports du Québec que lui soit transféré le permis de transport no 12145-V qu'exploitait de son vivant, son époux, monsieur Louis Russell, savoir:

a) Transport général - service local -

a) Malartic et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites dudit endroit.

b) Transport général - longue distance - rayon -

b) De Malartic à tous les endroits situés dans un rayon de trente (30) milles dudit endroit, et retour.

c) Transport général - longue distance - route restreinte - irrégulier -

c) Irrégulièrement de Malartic à Val-d'Or et Amos, et retour.

d) Transport restreint - longue distance - rayon -

d) De Malartic à tous points situés dans la province de Québec, et retour, pour le transport de ménages usagés.

e) Transport restreint - longue distance - rayon -

e) De Malartic à tous les endroits situés dans un rayon de deux cent cinquante (250) milles et retour, pour le transport de débusqueuses, pour le public en général.

Rôle Q-7505
1158-V-D-1
POTVIN TRANSPORT LTÉE
175, de la Victoire
Chicoutimi-Nord (Qué.)

Modification de permis (clause *h*):

La partie requérante désire que la clause *h* de son permis, qui se lit comme suit:

h) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

h) De St-Fulgence à Chicoutimi, Sept-Iles, Baie-Comeau, Dolbeau, Québec et Montréal, pour le transport de bois préparé, pour le compte de Murdock Lumber Co.

soit modifiée et se lise comme suit:

h) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

h) De St-Fulgence à Chicoutimi, Sept-Iles, Baie-Comeau, Dolbeau, Québec et Montréal, pour le transport de bois préparé, pour le compte de Gillies Bros. & Co. Ltd.

Rôle Q-7506
2742-A-D-2
JEAN-MARIE LANDRY
1282, 47e Rue
Shawinigan-Est
(St-Maurice) (Qué.)

Demande de permis régulier:

Service no 1:

Transport de personnes par autobus de Trois-Rivières à Shawinigan et retour, et dans et entre ses points.

Service no 2:

Transport de colis légers à l'occasion de ce service.

Service no 3:

Transport de personnes par autobus lors de voyages à charte-partie et lors de voyages spéciaux de tous points qu'il est autorisé à desservir à destination:

1. aux frontières des Etats-Unis;
2. aux frontières de l'Ontario;
3. aux frontières du Nouveau-Brunswick.

Rôle Q-7536
1687-A-D-1
LA CIE AUTOBUS GAGNON LTÉE
1162, boul. de la Grande-Baie
Port-Alfred
(Chicoutimi) (Qué.)

Modification de la liste des actionnaires:

La compagnie demande à la Commission des transports du Québec de modifier la liste des actionnaires en fonction de ce qui suit:

1. Le 14 août 1974, Monsieur Jasmin Gilbert et Madame Madeleine Boily Gilbert ont vendu à Monsieur Camil Potvin leurs actions de sorte que les actionnaires furent les suivants:

Camil Potvin	279 actions ordinaires
Pierrette Boulianne Potvin	1 action ordinaire

2. Le 15 août 1974, Monsieur Camil Potvin a vendu à Monsieur Laurent Jean 70 actions ordinaires et à Monsieur Lucien Jean 70 actions ordinaires; les actionnaires de la compagnie étaient devenus à cette date:

Camil Potvin	139 actions ordinaires
Lucien Jean	70 actions ordinaires
Laurent Jean	70 actions ordinaires
Pierrette Boulianne Potvin	1 action ordinaire

3. Le 6 janvier 1975, Monsieur Lucien Jean a vendu à Monsieur Laurent Jean ses 70 actions; les actionnaires de la compagnie étaient donc:

Camil Potvin	139 actions ordinaires
Laurent Jean	140 actions ordinaires
Pierrette Boulianne Potvin	1 action ordinaire

4. Depuis cette date, Monsieur Camil Potvin est décédé le 12 septembre 1975; ses 139 actions sont devenues la propriété de la «Succession Camil Potvin» ce qui fait que les actionnaires actuels de la compagnie sont:

Succession Camil Potvin représentée par Mme Camil Potvin	139 actions ordinaires
Laurent Jean	140 actions ordinaires
Pierrette Boulianne Potvin	1 action ordinaire

5. Le 24 février 1976, Madame Pierrette Boulianne Potvin a transféré son action à Monsieur Henri-Paul Boulianne; les nouveaux actionnaires de la compagnie sont donc les suivants:

Laurent Jean	140 actions ordinaires
Henri-Paul Boulianne	1 action ordinaire
Succession Camil Potvin représentée par Mme Camil Potvin	139 actions ordinaires

Rôle Q-7537
13102-V-D-1
AIMÉ BOUCHER ENR.
(Boucher, Aimé)
333, 3e Avenue
St-Louis-de-Pintendre
(Lévis) (Qué.) G0R 2K0

Modification de permis (clause *c*):

La partie requérante demande à la Commission des transports du Québec de modifier la clause *c* du permis 13102-V, laquelle se lit comme suit:

c) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

c) De St-Louis-de-Pintendre à ailleurs dans la province, et retour, pour le transport d'animaux, pour le compte de Alyre Labrie.

en remplaçant l'expéditeur Alyre Labrie par Alyre Labrie Limitée.

Rôle Q-7538
6793-V-D-20
BRAZEAU TRANSPORT INC.
380, rue Burke Rouyn
(Témiscamingue) (Qué.)

Modification du droit additionnel:

La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de modifier le droit additionnel numéro 2, lequel se rapporte aux clauses *ggg* et *hhh*, obtenu suite à la décision portant le numéro QCS-531, émise en date du 20 mars 1975. Lesdites clauses *ggg* et *hhh*, suite à la codification administrative en date du 22 décembre 1975, devinrent les clauses *kkk*, *lll* et *mmm* du permis 6793-V de la requérante.

Le droit additionnel se lit comme suit:

«En vertu des clauses *ggg* et *hhh*, la détentrice aura le droit de tirer les remorques appartenant et/ou louées de la Société d'Energie de la Baie James».

demande que ledit droit additionnel se lise à l'avenir comme suit:

«En vertu des clauses *kkk*, *lll* et *mmm* la détentrice aura le droit de tirer les remorques et semi-remorques appartenant à et/ou louées par la Société d'Energie de la Baie James».

Lesdites clauses se lisent présentement comme suit:

kkk) Transport général - longue distance - route restreinte -

kkk) De tout point dans la municipalité de la Baie James et de Matagami à tous les endroits des districts électoraux-provinciaux d'Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda et à Montréal, et retour.

lll) Transport général - longue distance - route restreinte -

lll) De tout point dans la municipalité de la Baie James à Matagami, et retour.

mmm) Transport général - longue distance - territoire -

mmm) De tout point à un autre à l'intérieur de la municipalité de la Baie James, et retour.

Rôle Q-7539
4545-V-D-4-TF
TRANSPORT LAVOIE LTÉE
659, 118e Rue
Ville Montmorency
Québec 5 (Qué.)

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs actuels de 6% pour le transport de marchandises selon son permis 4545-V.

Les intéressés peuvent consulter les tarifs en s'adressant à la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-7540
144-N-D-3-TF
COOPÉRATIVE DE TRANSPORT MARITIME & AÉRIEN
Cap-aux-Meules
Iles-de-la-Madeleine (Qué.)

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses taux de 15% pour le transport de marchandises selon son permis 144-N.

Les intéressés peuvent consulter les tarifs en s'adressant à la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-7541
Q-200584-D-2
BERTRAND RIVARD
2725, Dollard
Shawinigan (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire, pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Shawinigan, A-42.

Rôle Q-7542
8961-V-D-2-TF
CHRYSOSTOME JEAN
542, St-Germain
Rimouski (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour le transport de marchandises à contrat pour les expéditeurs suivants:

Canadien National Express
Agence Maritime Inc.
Imperial Oil Limited
Ministère du Tourisme, de la chasse et pêche
Texaco Canada Limited
Wilfrid Ouellet & Fils Ltée

Les intéressés peuvent consulter les nouveaux taux proposés en s'adressant à la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-7543
719-V-D-3-TF
LES DÉMÉNAGEMENTS CÔTÉ LTÉE
2400, boulevard Hamel
C.P. 398, Québec (Qué.) G1K 6W8

La requérante demande l'autorisation d'augmenter ses tarifs horaires pour le déménagement local à Québec. Les nouveaux taux proposés sont les suivants:

A) Temps simple
B) Temps et demi
C) Temps double

Camion en bas de 30 pieds de plancher de chargement pour toute la période de l'année.

	A	*B*	*C*
1 homme	$20.00	$25.00	$30.00
2 hommes	30.00	40.00	50.00
3 hommes	40.00	55.00	70.00
4 hommes	50.00	70.00	90.00
Aide additionnel	10.00	15.00	20.00

Semi-remorque de plus de 30′ de chargement, charge additionnelle:

A	*B*	*C*
$6.00	$6.00	$6.00

Machinerie, camion de 5 tonnes équipé de chargeur automatique treuil et tout l'équipement pour le transport d'objets lourds ou fragiles, charge additionnelle:

A	*B*	*C*
$6.00	$6.00	$6.00

Camion ascensionnel, charge additionnelle:

A	*B*	*C*
$10.00	$10.00	$10.00

Rôle Q-7544
14057-V-D-3
ROGER DESNOYERS TRANSPORT INC.
7625, avenue Desnoyers
Charlesbourg (Qué.)

Modification de permis:
La requérante désire être autorisée à donner le service de transport suivant:
De Québec à tous les points situés dans un rayon de cent soixante (160) milles des limites de ladite ville, pour le transport de journaux, revues, périodiques vendus par Le Soleil Limitée.

Rôle Q-7545
15267-V-D-4
MATANE GASPÉSIE TRANSPORT INC.
325, rue de la Gare, C.P. 335
Matane (Qué.)

Modification de permis:
La partie requérante demande d'ajouter à son permis le service suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte -
De tout point situé dans les comtés électoraux-provinciaux de Matane, Gaspé, Matapédia et Bonaventure à ailleurs dans la province et retour, pour le transport de meubles de ménage (déménagement) par camion ordinaire.

Rôle Q-7546
Q-201430-D-2
JACQUES LAGUEUX
1039, Place Louis-Hébert
Cap-Rouge (Qué.)

Le requérant demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Ste-Foy–Sillery, A-38.

Rôle M-14552
40003-D-148-TF
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION
4180 Dundas St.
Toronto (Ontario)

Le tarif no H-254 (annulant H-253) de Allied Van Lines Ltd. comportant une augmentation moyenne de 7% applicable aux prix du transport; une augmentation de 5% applicable aux taux fixés pour l'emballage et le déballage, aux taux fixés pour la cueillette et la livraison d'expéditions en transit, ainsi qu'aux frais imposés pour les heures de travail supplémentaires nécessitées par le chargement et le déchargement, tel qu'il est détaillé dans la requête, ces augmentations devant prendre effet le 15 juin 1976, conformément à l'article no 2.58.

Allied Van Lines Ltd. Tariff No. H-254 (Cancels H-253) reflecting average of 7% increase in transportation rates; 5% increase in packing and unpacking rates, pickup or delivery rates on SIT shipments, overtime loading and unloading charges as detailed in the application, effective June 15, 1976 in accordance with article No. 2.58.

Rôle M-14553
3004-D-170-TF
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N.
555 Dixon Road
Rexdale (Ontario)
Adresse au Québec:
1434 ouest, rue Ste-Catherine, suite 404
Montréal (Qué.)

La requérante demande que ces modifications prennent effet 45 jours après la date de la décision portant sur cette demande.

Tarif d'espèces 1005-E, C.T.Q. 4098
Section 1:

	De	*A*	*Taux*	*Minimum*
Augmentation au numéro 740:				
Cigarettes, cigares, etc.	Montréal	Vancouver	760	20,000
Denrées alimentaires, savoir:				
Adjonction au numéro 1190 (beurre), la note suivante:				
Note: Applicable seulement aux points desservis directement par Inter-City Truck Lines Ltd.				
Adjonction d'un nouveau numéro tarifaire:				
Nouveautés, selon description donnée dans la classification canadienne des marchandises, à l'exception des articles suivants: couvertures, vêtements sur cintres, tissus à poil, oreillers, sacs de couchage.	Montréal	Calgary Edmonton	826	500
		Vancouver	1051	500

	De	*A*	*Taux*	*Minimum*
Adjonction d'un nouveau numéro tarifaire:				
Denrées alimentaires, savoir: fromage et margarine Les taux comprennent le service de protection.	Montréal	Winnipeg	706 613 487 420 401	500 10,000 20,000 30,000 40,000
Adjonction au numéro 1480:				
Articles en verre, savoir: bouteilles Note: Non applicable au transport effectué par Alltrans Express Ltd.	Montréal	Vancouver	575	40,000
Augmentation au numéro 2195:				
Produits du pétrole	Montréal	Calgary	743	500
		Edmonton	731	1,000
		Regina	663	500
			649	1,000
		Saskatoon	690	500
			684	1,000
		Vancouver	741	500
			714	1,000
		Winnipeg	598	500
			584	1,000
Augmentation au numéro 2310:				
Matériaux de couverture pour toitures, préparés, savoir:	Montréal	Red Deer	576	20,000
Section 2:				
Au numéro 2780, modification de description comme suit: Câble ou fil, savoir: câble ou fil de transmission, en aluminium, en laiton, en bronze, en cuivre, en fer ou en acier, isolé ou nu, muni ou non d'une enveloppe en métal ou en textile, armé ou gainé de plomb, en boîtes, sur bobines enveloppées dans du canevas ou sur tambours.				
Adjonction d'un nouveau numéro tarifair sous la section 2:				
Matériel ou fournitures électriques, savoir: garnitures de conduit, en fer ou en acier.	Winnipeg	Montréal	478 394	500 1,000
Adjonction au numéro 3695:				
Viandes fraîches, en cartons, enveloppés dans du cryovac (réfrigérant)	Edmonton	Ville de Québec	459	40,000
Adjonction au numéro 3830 et ajustement:				
Produits du papier, savoir: Sacs et rouleaux	Winnipeg	Québec	350 300 250 175	5,000 10,000 15,000 40,000
Ajustement du numéro 4010:				
Rebuts de métal Note: Non assujetti à l'augmentation pendante de 11.5%.	Thunder Bay	Montréal	115	40,000
Adjonction au numéro 4090:				
Repères routiers sphériques, en verre	Moose Jaw	Montréal	386	10,000
Correction au numéro 4760:				
Câble métallique	Vancouver	Montréal	286	50,000 par chargement complet
Suppression du numéro 5010:				
Résine synthétique, savoir: en feuilles, polyéthylène, en rouleaux, sur palettes	Vancouver	Montréal	630 620 609 527	2,000 5,000 10,000 24,000

Tarif no 1030-B, marchandises de toutes sortes et de toutes classes.

Avis:

Ajouter comme transporteur local du Québec: Radisson Transport Inc., Cap-de-la-Madeleine (Québec).

Règlement 50: Prix de camionnage

Augmenter comme suit:	*Prix par 100 livres*	*Minimum*	*Maximum*
Montréal	80	$ 7.55	37.80
Vancouver	80	7.55	37.80
Points situés au Québec non indiqués ci-dessus	65	7.55	37.80
Points de l'Ouest du Canada non indiqués ci-dessus	65	7.55	37.80

Règlement 120, service de perception sur livraison:
Augmentation des frais comme suit:

Lorsque le montant à percevoir, tel qu'il est indiqué au connaissement:		*Les frais de perception s'établissent comme suit:*
N'excède pas $ 150		$ 5.25
excède	150 mais n'excède pas $ 200	6.12
excède	200 mais n'excède pas 250	7.04
excède	250 mais n'excède pas 300	7.61
excède	300 mais n'excède pas 350	8.53
excède	350 mais n'excède pas 400	9.15
excède	400 mais n'excède pas 450	10.08
excède	450 mais n'excède pas 500	10.68
excède	500 mais n'excède pas 550	11.64
excède	550 mais n'excède pas 600	12.19
excède	600 mais n'excède pas 650	13.14
excède	650 mais n'excède pas 700	13.68
excède	700 mais n'excède pas 750	14.65
excède	750 mais n'excède pas 800	15.30
excède	800 mais n'excède pas 850	16.18
excède	850 mais n'excède pas 900	16.81
excède	900 mais n'excède pas 950	17.71
excède	950 mais n'excède pas 1000	18.32
excède	1000 taux de $18.32 par $1,000.	

Règlement 220: Stationnement
Les frais sont augmentés comme suit:
Camion conventionnel $14.30 l'heure
Ensemble tracteur-remorque 19.25 l'heure
Règlement 470: Service de cueillette et de livraison:
Restriction du chargement et du déchargement effectués par le transporteur:
Augmentation, comme suit:
(I) $0.66 par 100 livres. Frais minimums $5.50.
(II) Frais maximums $30.
Endroits particuliers (I) à domicile.
Augmentation, comme suit:
(I) $7.15
(II) $7.15
Règlement 530: Nouvelle livraison de marchandises:
Augmentation, comme suit:
Tous points dans la province de Québec et l'Ouest du Canada, à l'exception de Montréal: $0.44 par 100 livres.
Frais minimums, province de Québec $6.05 –Frais maximums, province de Québec $35.20
Frais minimums dans l'Ouest du Canada $5.50 – Frais maximums dans l'Ouest du Canada $27.50
Montréal: 55¢ par 100 livres
Frais minimums, Montréal $6.05 – Frais maximums, Montréal $35.20
Règlement 600: Entreposage.
Augmentation, comme suit:
28¢ par 100 livres – Frais minimums $2.75 par jour
Midland Superior — tarif spécial no 356, C.T.Q. no 4075
Adjonction d'un nouveau numéro au tarif spécial

	De	*A*	*Taux*	*Minimum*
Denrées alimentaires, savoir: fromage	Montréal	Vancouver	621	50,000 par remorque

Note: Le taux comprend le service de protection.
Applicable seulement au transport effectué par Midland Superior Express Ltd., Motorways (Ontario) Ltd., Smith Transport Co. Ltd., Soo-Security Motorways Ltd.
Suppression du numéro 50:

Viandes fraîches ou congelées et produits de conserveries.	Calgary Edmonton Lethbridge Red Deer	Montréal	385	50,000
		Applicable aux viandes fraîches seulement.		

Requests these modifications become effective on the 46th day following the date of decision on this application.
Commodity Tariff 1005-E, Q.T.C. 4098
Section 1

	From	To	Rate	Minimum
Increase item 740:				
Cigarettes, cigars, etc.	*Montreal*	*Vancouver*	*760*	*20,000*
Foodstuffs viz:				
Add to butter item 1190				
Note: Applicable via Inter-City Truck Lines Ltd. only to points served direct.				
Add new item:				
Dry goods, as described in C.F.C, except blankets, clothing on hangers, pile fabric, pillows, sleeping bags.	*Montreal*	*Calgary*	*826*	*500*
		Edmonton		
		Vancouver	*1051*	*500*
Add new item:				
Foodstuffs viz: cheese and margerine	*Montreal*	*Winnipeg*	*706*	*500*
			613	*10,000*
Rates includes protective service.			*487*	*20,000*
			420	*30,000*
			401	*40,000*
Add to item 1480:				
Glassware viz: Bottles	*Montreal*	*Vancouver*	*575*	*40,000*
Note: Not applicable via Alltrans Express Ltd.				
Increase item 2195				
Petroleum products	*Montreal*	*Calgary*	*743*	*500*
		Edmonton	*731*	*1,000*
		Regina	*663*	*500*
			649	*1,000*
		Saskatoon	*690*	*500*
			684	*1,000*
		Vancouver	*741*	*500*
			714	*1,000*
		Winnipeg	*598*	*500*
			584	*1,000*
Increase item 2310:				
Roofing, prepared, viz:	*Montreal*	*Red Deer*	*576*	*20,000*
Section 2:				
Item 2780: Description change to read:				
Cable or wire viz: Transmission, aluminium, brass, bronze, copper, iron or steel, insulated or plain, with or without metal tape or braid, armoured or lead-covered, in boxes, burlapped coils or on reels.				
Add new item to section 2:				
Electrical equipment or supplies viz: Iron or steel, conduits fittings	*Winnipeg*	*Montreal*	*478*	*500*
			394	*1,000*
Add to item 3695:				
Meats, fresh, in cartons wrapped in Cryovac	*Edmonton*	*Québec City*	*459*	*40,000*
Add to and adjust item 3830:				
Paper products viz: Bags and rools	*Winnipeg*	*Québec*	*350*	*5,000*
			300	*10,000*
			250	*15,000*
			175	*40,000*
Adjust item 4010:				
Scrap viz: Metal	*Thunder Bay*	*Montreal*	*115*	*40,000*
Note: Not subject to pending 11.5% increase.				
Add to item 4090:				
Spheres, highway marking strip, class	*Moose Jaw*	*Montreal*	*386*	*10,000*
Correction to item 4760:				
Wire cable	*Vancouver*	*Montreal*	*286*	*50,000 per TL*
Cancel item 5010:				
Synthetic resin viz: Sheets, polyethylene, in rools, on pallets	*Vancouver*	*Montreal*	*630*	*2,000*
			620	*5,000*
			609	*10,000*
			527	*24,000*

Freight-all-kinds and class tariff No. 1030-B
Notice: Add Radisson Transport Inc., Cap-de-la-Madeleine (P.Q.) as a Québec local carrier.

Rule 50: Cartage charges
Increase to following:

	Rate per cwt.	Minimum	Maximum
Montreal	*80*	*$ 7.55*	*37.80*
Vancouver	*80*	*7.55*	*37.80*
Points listed in Québec not listed above	*65*	*7.55*	*37.80*
Points in Western Canada not listed above	*65*	*7.55*	*37.80*

Rule 120, C.O.D. Service: Increase to following:

When C.O.D. amount shown on bill of lading as:	Collection and remittance will be:
Not over $ 150	*$ 5.25*
over 150 and not over 200	*6.12*
over 200 and not over 250	*7.04*
over 250 and not over 300	*7.61*
over 300 and not over 350	*8.53*
over 350 and not over 400	*9.15*
over 400 and not over 450	*10.08*
over 450 and not over 500	*10.68*
over 500 and not over 550	*11.64*
over 550 and not over 600	*12.19*
over 600 and not over 650	*13.14*
over 650 and not over 700	*13.68*
over 700 and not over 750	*14.65*
over 750 and not over 800	*15.30*
over 800 and not over 850	*16.18*
over 850 and not over 900	*16.81*
over 900 and not over 950	*17.71*
over 950 and not over 1000	*18.32*
over 1000 at rates of $18.32 per $1,000	

Rule 220: Detention:
Increase to following:

Straight truck	*$14.30 per hour*
Tractor trailer unit	*19.25 per hour*

Rule 470: Pick-up and delivery service:
Restriction on loading or unloading by carrier:
Increase to following:
(I) $0.66 per cwt. Minimum charge $5.50
(II) Maximum charge $30
Special sites (I) private residence
Increase to following:
(I) $7.15
(II) 7.15

Rule 530: Re-delivery of freight:
Increase to following:
All points in Québec and Western Canada except Montreal: $0.44 per cwt.
Minimum charge Québec $6.05 — Maximum charge Québec $35.20
Minimum charge Western Canada $5.50 — Maximum charge Western Canada $27.50
Montreal $0.55 per cwt.
Minimum charge Montreal $6.05 — Maximum charge Montreal $35.20
Rule 600: Storage:
Increase to following:
$0.28 per cwt. — Minimum charge $2.75 per day.

Midland Superior special tariff No. 536, Q. T. C. No. 4075

	From	To	Rate	Minimum
Add new item to special tariff:	*Montreal*	*Vancouver*	*621*	*50,000*
Foodstuffs viz: Cheese				*per trailer*

Note: Rate includes protective service.
Applicable via Midland Superior Express Ltd., Motorways (Ontario) Ltd., Smith Transport Co. Ltd., Soo-Security Motorways Ltd. only.

Cancel from item 50:

Meats, fresh or frozen and packing house products	*Calgary* *Edmonton* *Lethbridge* *Red Deer*	*Montreal*	*385*	*50,000*
			On fresh meats only.	

Rôle M-14672
30004-D-173-TF
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N.
555 Dixon Road
Rexdale (Ontario)
Adresse au Québec:
1434, Ste-Catherine, suite 404
Montréal (Qué.)

La requérante demande que ces modifications prennent effet 45 jours après la date de la décision portant sur cette demande.

Tarif de marchandises en vrac no 70-A, C.T.Q. no 4021

	De	*A*	*Taux*	*Minimum*
Numéro 35, ajouter une nouvelle localité:				
Alcool comestible	LaSalle (Québec)	Gimli (Man.)	280	84,000
Réduction au numéro 170:				
Huile végétale, comestible	Winnipeg (Man.)	Montréal	189	45,000
Modification au numéro 250:				
Suif comestible et non comestible	Medicine Hat (Alb.) Regina (Sask.) Saskatoon (Sask.) Prince Albert (Sask.)	Montréal	304	47,000

Réduire également à 47,000 livres tous les autres taux minimums de transport vers Montréal, qui sont présentement de 70,000 livres.

Requests these modifications become effective on the 46th day following the date of decision on this application.
Bulk Commodity Tariff No. 70-A, Q.T.C. No. 4021

	From	To	Rate	Minimum
Add new point to item 35:				
Alcohol, edible	*LaSalle (Qué.)*	*Gimli (Man.)*	*280*	*84,000*
Reduce item 170:				
Oil, edible, vegetable	*Winnipeg (Man.)*	*Montreal*	*189*	*45,000*
Change item 250:				
Tallow, edible and inedible	*Medicine Hat (Alb.)* *Regina (Sask.)* *Saskatoon (Sask.)* *Prince Albert (Sask.)*	*Montreal*	*304*	*47,000*

Also, reduce all other minimums in rates to Montreal reading 70,000 lbs. to 47,000 lbs.

Rôle M-14673
30004-D-175-TF
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N.
555 Dixon Road
Rexdale (Ontario)
Adresse au Québec:
1434, Ste-Catherine, suite 404
Montréal (Qué.)

La requérante demande que ces modifications prennent effet 45 jours après la date de la décision portant sur cette demande.

Ajouter Maislin Transport Ltd. comme transporteur participant au taux convenu no 22, C.T.Q. no 4106 - pour le compte de la Steel Company of Canada Ltd.

(Exception: Section D (1) (B)

Requests these modifications become effective on the 46th day following the date of decision on this application.

Add Maislin Transport Ltd. as a participating carriers to Agreed Charge No. 22, Q.T.C. No. 4106 - Account the Steel Company of Canada Ltd.
(Exception: Section D (1) (B)

Rôle M-14728
645-V-D-1-TF
H. SMITH TRANSPORT COMPANY LIMITED
10755, Côte-de-Liesse Road
Dorval (Qué.)

La compagnie H. Smith Transport Company Limited, qui détient un permis de courtier en transport autorisant l'utilisation des services des voituriers-remorqueurs désignés ci-dessous, demande la permission d'établir le taux indiqué dans sa requête:

Normans Transport Company Limited, permis 38-V
Ancien taux: 40¢ Nouveau taux: 63¢
Smith Transport Co. Limited, permis 659-V
Ancien taux: 40¢ Nouveau taux: 63¢
Highland Transport Co. Ltd., permis 21919-V
Ancien taux: 40¢ Nouveau taux: 63¢

H. Smith Transport Company Limited, owner of transport brokers permit to utilize haulaway operators as under: requests permission to fix the rate as requested.
Normans Transport Company Limited, Permit 38-V
Old rate: 40¢ New rate: 63¢

Smith Transport Co. Limited, Permit 659-V
Old rate: 40¢ New rate: 63¢
Highland Transport Co. Ltd., Permit 21919-V
Old rate: 40¢ New rate: 63¢

Rôle M-14729
38-V-D-1-TF
NORMANS TRANSPORT COMPANY LIMITED
10755, Côte-de-Liesse
Dorval (Qué.)

La compagnie Normans Transport, détentrice d'un permis de courtier en transport autorisant l'utilisation des services de voituriers-remorqueurs conformément à son permis 38-V, demande à la Commission d'établir un taux de 63¢ le mille, en remplacement de l'ancien taux de 40¢ le mille.

H. Smith Transport Company Limited, permis no 645-V.

Normans Transport, holder of transport broker's permit to use haulaway operators in virtue of their permit 38-V, requests the Commission to fix a rate of 63¢ per mile, the old rate is 40¢ per mile.

H. Smith Transport Company Limited, Permit No. 645-V.

Rôle M-14730
30004-D-174-TF
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N.
1434, Ste-Catherine, suite 404
Montréal (Qué.)

La requérante demande que ces modifications prennent effet 45 jours après la date de la décision portant sur cette demande.

Action indépendante en vue de l'application du tarif C.T.Q. no 1086 relatif aux services à contrat. Transporteurs visés:

Glengarry Transport Ltd.
Highland Transport Co. Ltd.
Husband Transport Ltd.
Kingsway Transports Ltd.
Maislin Transport Ltd.
Motorways (Ontario) Ltd.
Overnite Express Ltd.
Smith Transport Co. Ltd.
Taggart Service Ltd.

Depuis des points désignés au Québec jusqu'à des points désignés en Ontario, pour le compte exclusif des expéditeurs suivants:

1. Canadian International Paper Co. Ltd.
Gatineau (Québec)
Papier à journal

De:		A:		
	Gatineau (Québec)		Hamilton (Ont.)	71¢ chargement complet, minimum 40,000 livres
			Mississauga (Ont.)	61¢ chargement complet, minimum 40,000 livres
			Toronto (Ont.)	61¢ chargement complet, minimum 40,000 livres
			Concord (Ont.)	68¢ chargement complet, minimum 40,000 livres
			Maple (Ont.)	68¢ chargement complet, minimum 40,000 livres
			Thornhill (Ont.)	68¢ chargement complet, minimum 40,000 livres

2. Canadian International Paper Co. Ltd.
Gatineau (Québec)
Masonite Co. of Canada Ltd.
Gatineau (Québec)
Planche murale

De:		A:		
	Gatineau (Québec)		Brampton (Ont.)	98¢ chargement complet, minimum 24,000 livres
			Hamilton (Ont.)	87¢ chargement complet, minimum 30,000 livres
				81¢ chargement complet, minimum 40,000 livres
			Concord (Ont.)	84¢ chargement complet, minimum 24,000 livres
			Maple (Ont.)	74¢ chargement complet, minimum 30,000 livres
			Thornhill (Ont.)	68¢ chargement complet, minimum 40,000 livres
			Toronto (Ont.)	68¢ chargement complet, minimum 40,000 livres

3. Commercial Alcohols Ltd.
Gatineau (Québec)
Alcool en barils

De:		A:		
	Gatineau (Québec)		Hamilton (Ont.)	94¢ chargement complet, minimum 35,000 livres
			Toronto (Ont.)	67¢ chargement complet, minimum 35,000 livres

Retour des barils vides
De: Toronto Gatineau (Québec) 171¢ - 10,000 livres
4. Commercial Alcohols Ltd.
Gatineau (Québec)
Alcool en vrac
par remorque-citernes
De: Gatineau (Québec) Points situés en Ontario, desservis directement. 72¢ le mille, aller et retour.

Requests these modification become effective on the 46th day following the date of decision on this application.

Independent Action Tariff Q.T.C. No. 1086 covering contract service on behalf of:

Glengarry Transport Ltd.
Highland Transport Co. Ltd.
Husband Transport Ltd.
Kingsway Transports Ltd.
Maislin Transport Ltd.
Motorways (Ontario) Ltd.
Overnite Express Ltd.
Smith Transport Co. Ltd.
Taggart Service Ltd.

From:

Points named in Québec to points named in Ontario, for the following named shippers only:

1. Canadian International Paper Co. Ltd.
Gatineau (Qué.)
Newsprint paper

From:	*Gatineau (Qué.)*	*To:*	*Hamilton (Ont.)*	*71¢ TL Min. 40,000 lbs*
			Mississauga (Ont.)	*61¢ TL Min. 40,000 lbs*
			Toronto (Ont.)	*61¢ TL Min. 40,000 lbs*
			Concord (Ont.)	*68¢ TL Min. 40,000 lbs*
			Maple (Ont.)	*68¢ TL Min. 40,000 lbs*
			Thornhill (Ont.)	*68¢ TL Min. 40,000 lbs*

2. Canadian International Paper Co. Ltd.
Gatineau (Qué.)
Masonite Co. of Canada Ltd.
Gatineau (Qué.)
Wallboard

From:	*Gatineau (Qué.)*	*To:*	*Brampton (Ont.)*	*98¢ TL Min. 24,000 lbs*
			Hamilton (Ont.)	*87¢ TL Min. 30,000 lbs*
				81¢ TL Min. 40,000 lbs
			Concord (Ont.)	*84¢ TL Min. 24,000 lbs*
			Maple (Ont.)	*74¢ TL Min. 30,000 lbs*
			Thornhill (Ont.)	*68¢ TL Min. 40,000 lbs*
			Toronto (Ont.)	*68¢ TL Min. 40,000 lbs*

3. Commercial Alcohols Ltd.
Gatineau (Qué.)
Alcohols, in Drums

From:	*Gatineau (Qué.)*	*To:*	*Hamilton (Ont.)*	*94¢ TL Min. 35,000 lbs*
			Toronto (Ont.)	*67¢ TL Min. 35,000 lbs*

Empty drums, returned
From: Toronto To: Gatineau (Québec) 171¢ - 10,000 lbs
4. Commmercial Alcohols Ltd.
Gatineau (Qué.)
Alcohols, in bulk
in tank trailers
From: Gatineau (Qué.) Ontario points 72¢ per mile round trip. Served direct.

Rôle M-14734
30004-D-172-TF
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N.
1434, Ste-Catherine, suite 404
Montréal (Qué.)

La requérante demande que ces modifications prennent effet 45 jours après la date de la décision portant sur cette demande.

Tarif d'espèces spécial, C.T.Q. no 3597, au nom de:
Direct Winters Transport Ltd.
Eastern Asbestos Interprovincial Inc.
Finch & Sons Transport Ltd.
Husband Transport Ltd.
Inter City Truck Lines Ltd.
Kingsway Transport Ltd.
Maislin Transport Ltd.

Motorways (Ontario) Ltd.
McNeil Transport Ltd.
Overnite Express Ltd.
Reliable Transport Ltd.
St. John's (Iberville) Transport Co. Ltd.
Smith Transport Co. Ltd.
Taggart Service Ltd.

Marchandises: Pièces, accessoires et fournitures d'automobiles.

De	*A*	*Taux*	*Minimum*
Bramalea (Ontario)	Montréal	146	30,000 par chargement complet
Mississauga (Ont.)		119	40,000 par chargement complet

Requests these modifications become effective on the 46th day following the date of decision on this application.

Special commodity tariff, Q.T.C. No. 3597, on behalf of:

Direct Winters Transport Ltd.
Eastern Asbestos Interprovincial Inc.
Finch & Sons Transport Ltd.
Husband Transport Ltd.
Inter City Truck Lines Ltd.
Kingsway Transport Ltd.
Maislin Transport Ltd.
Motorways (Ontario) Ltd.
McNeil Transport Ltd.
Overnite Express Ltd.
Reliable Transport Ltd.
St. John's (Iberville) Transport Co. Ltd.
Smith Transport Co. Ltd.
Taggart Service Ltd.

Commodity: Auto parts, accessories and supplies.

From	To	Rate	Minimum
Bramalea (Ont.)	*Montreal*	*146*	*30,000 Per TL*
Mississauga		*119*	*40,000 Per TL*

Rôle M-14744
40003-D-149-TF
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIER'S
4180 Dundas Street
Toronto (Ontario)

Supplément no 10 au tarif no 85 Canada–Etats-Unis comportant des augmentations des frais additionnels de main-d'oeuvre, tel qu'il est détaillé dans la requête.

Supplement No. 10 to Canada–United States Tariff No. 85 reflecting increases in additional labour charges as detailed in the application.

Rôle M-14745
40003-D-150-TF
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIER'S
4180 Dundas Street
Toronto (Ontario)

Supplément no 16 au tarif no 80 Canada–Etats-Unis, MF-I.C.C. no 113, comportant certaines réductions, tel qu'il est détaillé dans la requête.

Supplément no 4 au tarif no 170-B Canada–Etats-Unis, MF-I.C.C. no 187, comportant des révisions, tel qu'il est détaillé dans la requête.

Supplement No. 16 to Canada–United States Tariff No. 80, MF-I.C.C. No. 113 reflecting certain reductions as detailed in the application.

Supplement No. 4 to Canada–United States Tariff No. 170-B, MF-I.C.C. No. 187 reflecting revisions as detailed in the application.

Rôle M-14746
40003-D-151-TF
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIER'S
4180 Dundas Street
Toronto (Ontario).

Frederick Transport Limited, Chatham (Ontario) demande des modifications au tarif no M-55, tel qu'il est détaillé dans la requête, ces modifications devant prendre effet le 21 juin 1976, conformément à l'article 2.58.

Frederick Transport Limited, Chatham, Ontario applies for amendments to Tariff No. M-55 as detailed in the application to become effective June 21st, 1976 in accordance with article 2.58.

Rôle M-14757
M-204953-D-2
M-204953 -001
TRINGLE, MADELEINE MME
(ès-qualité légataire universelle
Tringle, Jean-Maurice)
474, Jacques-Cartier nord
Farnham (Qué.)
et

Demande de transfert:

Tringle, Madeleine Mme, ès-qualité légataire universelle, demande à la Commission de transférer à:

Martel, Laurent
824, Jacques-Cartier sud
Farnham (Qué.)

le permis no M-204953 -001 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans la région de Farnham, 06-5436-C, comprenant Farnham.

M-207037 -001
MARTEL, LAURENT

Rôle M-14759
M-203308-D-2
M-203308 -001
TOBIN, FRÉDÉRICK
650, 4e Avenue
Lachine (Qué.)
et
M-207093 -001
TSIPTSIS, JOHN

Demande de transfert:
Tobin, Frédérick, demande à la Commission de transférer à:
Tsiptsis, John
Box 612, Ile-Claude
Ile-Perrot (Qué.)
le permis no M-203308 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-12, Ouest de Montréal.

Rôle M-14760
M-205435-D-26
M-205435 -007
FAIRVIEW TAXI LTÉE
1791, Cardinal
Dorval (Qué.)
et
M-204138 -003
BIZIER, LAURIER

Demande de transfert:
Fairview Taxi Ltée demande à la Commission de transférer à:
Bizier, Laurier
1799, Radisson
Chomedey (Qué.)
le permis no M-205435 -007 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-12, Ouest de Montréal.

Rôle M-14761
M-205435-D-27
M-205435 -009
FAIRVIEW TAXI LTÉE
1791, Cardinal
Dorval (Qué.)
et
M-204138 -004
BIZIER, LAURIER

Demande de transfert:
Fairview Taxi Ltée demande à la Commission de transférer à:
Bizier, Laurier
1799, Radisson
Chomedey (Qué.)
le permis no M-205435 -009 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-12, Ouest de Montréal.

Rôle M-14762
M-205435-D-25
M-205435 -001
FAIRVIEW TAXI LTÉE
1791, Cardinal
Dorval (Qué.)
et
M-204138 -002
BIZIER, LAURIER

Demande de transfert:
Fairview Taxi Ltée demande à la Commission de transférer à:
Bizier, Laurier
1799, Radisson
Chomedey (Qué.)
le permis no M-205435 -001 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-12, Ouest de Montréal.

Rôle M-14763
M-204213-D-2
M-204213 -001
GIRARD, RENÉE-JEANNE
(ès-qualité légataire universelle, Girard, Laurent)
6341, Cartier
Montréal (Qué.)
et
M-206558 -003
AMMOURY, NADIM

Demande de transfert:
Girard, Renée-Jeanne (ès-qualité légataire universelle), demande à la Commission de transférer à:
Ammoury, Nadim
5760, Decelles, app. 404
Montréal (Qué.)
le permis no M-204213 -001 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-14772
1489-DY 2163-DYV-D-1
WES-LEASE LIMITED
1497, rue Wellington
Montréal (Qué.)

Nouvelle demande:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer les services suivants:
Service1:
Location à long terme de véhicules de commerce: fourgon, camions, tracteurs, remorques et semi-remorques, pour le public en general;
Service 2:
Location à court terme de véhicules de commerce: fourgon, camions, tracteurs, remorques et semi-remorques, au 1497 de la rue Wellington, à Montréal, dans la province de Québec, pour le public en général;

Service 3:
Location à long terme de véhicules de promenade: automobiles et station-wagons, pour le public en général;
Service 4:
Location à court terme de véhicules de promenade: automobiles et station-wagons, au 1497 de la rue Wellington, à Montréal, dans la province de Québec, pour le public en général.

Rôle M-14774
M-502359-D-015
M-502359-D-006
AUDET, FRANÇOIS
St-Raphaël, St-Luc
St-Jean (Qué.)
Requérant-cédant
M-507090-D-001
LANCTÔT, LÉO
315, St-Georges, St-Jean
(St-Jean) (Qué.)
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Lanctôt, Léo
315, St-Georges
St-Jean
(St-Jean) (Qué.)
le permis ou l'attestation no M-502359-D-006 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 6, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-14775
M-504254-D-002
M-504254-D-001
BROOKMEYER, KATHLEEN
R.R. no 1, Alcove
(Gatineau) (Qué.)
Requérant-cédant
M-506765-D-001
JOANNISSE, GILLES
Chemin Schnobb
Ste-Cécile-de-Masham
(Gatineau) (Qué.)
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Joannisse, Gilles
Chemin Schnobb
Ste-Cécile-de-Masham
(Gatineau) (Qué.)
le permis ou l'attestation no M-504254-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 7, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-14776
M-505033-D-003
M-505033-D-001
HAMEL, GAÉTAN ET OVILA
(faisant affaires sous les nom
et raison sociale de:
Hamel Trucking Enrg.)
973, Notre-Dame, Templeton
(Hull) (Qué.)
M-506963-D-001
AUBIN, GILLES
44, rue Fortin, Pointe-Gatineau
(Hull) (Qué.)

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Aubin, Gilles
44, rue Fortin
Pointe-Gatineau
(Hull) (Qué.)
le permis no M-505033-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 7, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-14777
M-504395-D-006
M-504395-D-004
BISSON, ARTHUR ET ROLAND
(faisant affaires sous les nom
et raison sociale de:
Arthur & Roland Bisson Enrg.)
852, 6e Rue, Val-d'Or
(Abitibi) (Qué.)
M-506908-D-001
BISSON, ROGER
1690, 3e Avenue, Val-d'Or
(Abitibi) (Qué.)

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Bisson, Roger
1690, 3e Avenue
Val-d'Or
(Abitibi) (Qué.)
le permis no M-504395-D-004 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 8, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-14778
M-500299-D-002
M-500299-D-001
GINGRAS, MARCEL
8B, Place Maisonneuve
Val-d'Or (Abitibi-Est) (Qué.)
M-507045-D-001
CHARRON, ROCK
716, Place de Maisonneuve
Rouyn (Rouyn-Noranda) (Qué.)

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Charron, Rock
716, Place de Maisonneuve
Rouyn (Rouyn-Noranda) (Qué.)
le permis ou l'attestation no M-500299-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 8, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-14779
M-502956-D-003
M-502956-D-002
CHICOINE, DONAT
1543, 7e Rue, Val-d'Or
(Abitibi) (Qué.)
M-507005-D-002
G. PAPINEAU LTÉE
666, 6e Avenue, Ferme-Neuve
(Labelle) (Qué.)
Place d'affaires:
17 Eastman, Matagami
(Abitibi) (Qué.)

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
G. Papineau Ltée
666, 6e Avenue
Ferme-Neuve
(Labelle) (Qué.)
Place d'affaires:
17 Eastman
Matagami
(Abitibi) (Qué.)
le permis no M-502956-D-002 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 8, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-14780
14043-V-D-3-TF
RAPID TRANSPORT TERMINAL LTD.
8577, Pascal-Gagnon
St-Léonard, Montréal (Qué.)

Rapid Transport Terminal Ltd. demande à la Commission des transports du Québec de hausser ses taux d'environ 11%.

Rôle M-14793
M-507163-D-001
MacDONALD, STUART
856, 41e Avenue
Val-d'Or
(Abitibi) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 08, pour le transport de minerai et autres matières de nature minérale pour le compte de East Malartic Mines Limited.

Rôle M-14794
M-507175-D-001
LAFOREST, GILLES E.
662, Grand Rang
St-Michel
(Napierville) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région no 10.

Rôle M-14795
M-507177-D-001
DONNAN CARTAGE INC.
9945, Park Georges
Montréal-Nord (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 10.

Rôle M-14796
M-507170-D-001
CHAMPOUX, SYLVIO
7161, chemin Brassard
St-Zénon
(Berthier) (Qué.)

Je demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac pour transporter du gravier et du sable pour la région no 6, catégorie Artisan.

Rôle M-14801
M-203450-D-15
M-203450 -009
DEDEO, JOHN JR.
5585, Vauclin
Montréal (Qué.)
et

Demande de transfert:
Dedeo, John Jr., demande à la Commission de transférer à:
Martin, Donald P.
5370, Légion
St-Hubert (Qué.)
le permis no M-203450 -009 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-2, Longueuil.

M-207100 -001
MARTIN, DONALD P.

Rôle M-14802
M-202759-D-2
M-202759 -002
PANAPAKIDIS, KONSTANTINOS
3097, Noorduyn
Ville St-Laurent (Qué.)
et
M-205248 -004
KAZEMIAN, HOSSAIN

Demande de transfert:
Panapakidis, Konstantinos, demande à la Commission de transférer à:
Kazemian, Hossain
5690, rue Drake, app. 4
Montréal (Qué.)
le permis no M-202759 -002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-14803
M-202966-D-4
M-202966 -002
GOURIS, STELLA
8345, Birnam, app. 3
Montréal (Qué.)
et
M-207097 -001
BROSS, TEMA MME

Demande de transfert:
Gouris, Stella, demande à la Commission de transférer à:
Bross, Tema Mme
7925, Kingsley, app. 815
Côte St-Luc (Qué.)
le permis no M-202966 -002 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-14804
M-203933-D-2
M-203933 -001
NELSON, FRANCIS
115, Principale
Waterville (Qué.)
et
M-207081 -001
LAROSE, MARIO

Demande de transfert:
Nelson, Francis, demande à la Commission de transférer à:
Larose, Mario
132, Compton
Waterville (Qué.)
le permis no M-203933 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans la région de Waterville, 05-2519-VT, comprenant Waterville.

Rôle M-14805
M-203138-D-2
M-203138 -001
SÉNÉCAL, ROBERT
3440, Hogan
Montréal (Qué.)
et
M-202422 -002
DUVERNAY, MARCEL

Demande de transfert:
Sénécal, Robert, demande à la Commission de transférer à:
Duvernay, Marcel
3740, Bienvenue
Brossard (Qué.)
le permis no M-203138 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-14806
M-203407-D-3
M-203407 -002
ROKOS, ALEXANDER
12174, Joseph-Casavant
Montréal (Qué.)
et
M-207101 -001
GABALLA, GEORGE

Demande de transfert:
Rokos, Alexander, demande à la Commission de transférer à:
Gaballa, George
4000, boul. Robert, app. 3
Montréal (Qué.)
le permis no M-203407 -002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-14807
M-202852-D-3
M-202852 -001
DOUVILLE, ANDRÉ
2674, rue Dieppe
Longueuil (Qué.)
et
M-207098 -001
ROUX, JEAN-LOUIS

Demande de transfert:
Douville, André, demande à la Commission de transférer à:
Roux, Jean-Louis
1002, Boulé
Longueuil (Qué.)
le permis no M-202852 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-2, Longueuil.

Rôle M-14808
M-200413-D-2
M-200413 -001
CIZMAR, ANDY
10165, Larose
Montréal (Qué.)
et
M-203632 -002
NARBONNE, CLAUDE

Demande de transfert:
Cizmar, Andy, demande à la Commission de transférer à:
Narbonne, Claude
94, 4e Rue
Laval-des-Rapides (Qué.)
le permis no M-200413 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-14809
M-20017-D-1
M-20017
LA LIGUE DE TAXIS DE TERREBONNE
634, Paul VI
Terrebonne (Qué.)

La requérante demande qu'elle soit reconnue par la Commission des transports du Québec comme le seul et unique groupe représentatif des détenteurs de permis de transport par véhicule-taxi dans l'agglomération A-17, Terrebonne.

Rôle M-14810
M-201518-D-2
M-201518 -001
WAX, BETTY
(ès-qualité légataire universelle,
Wax, Harry)
6875, Fielding, app. 10
Montréal (Qué.)
et
M-206939 -001
KARAVASILIS, NIKOS

Demande de transfert:
Wax, Betty, ès-qualité légataire universelle, demande à la Commission de transférer à:
Karavasilis, Nikos
5430, Bélanger, app. 8
Montréal (Qué.)
le permis no M-201518 -001 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-14812
24902-V-D-1
LOUPRET, ARTHUR
4680, rue Anderson
Chomedey (Laval) (Qué.)
Voiturier-remorqueur
KINGSWAY FREIGHT LINES LTD.
212-24th Street, N.E.
Calgary (Alberta)
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec, le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Classe:
Transport restreint - remorquage seulement -
Service:
Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées du requérant conjoint, Kingsway Freight Lines Ltd. (17376-V), qui agira comme voiturier-roulier. Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis du roulier, ledit permis portant le numéro 17376-V.

Rôle M-14813
24916-V-D-1
STARR'S TRANSPORTATION INC.
Upper Main Street, North Troy
Vermont (U.S.A.)
Au Québec:
c/o: E. McLean
R.R. 4, Mansonville
(Brome) (Qué.)

Nouvelle demande:
La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner, dans les conditions réglementaires, le service suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
De Princeville à la frontière Québec-Etats-Unis (port d'entrée: Highwater) à destination de Hancock dans l'état du Vermont, et retour avec marchandises refusées et palettes vides, pour le transport feuilles de bois servant dans la fabrication du contreplaqué, pour le compte de Weyer-Haeuser Company.

63956-o

V — Avis de décisions rendues:

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.58 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi des transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

DECISIONS DE LA COMMISSION «PROPRIO MOTU»

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QL-360	22-03-76	502-DY-P-1 (Q-600014) AVIS TRANSPORT OF CANADA LTD. (86-DY M-600012) Requérante-venderesse intimée et LEVESQUE DRIVE YOURSELF INC. (502-DY) Requérante-acquéreur intimée	1485	28-02-76	Q-7233	

La Commission:
1. révise sa décision ML-719;
2. ordonne de rayer la condition ci-dessous décrite:
Condition:
La requérante-venderesse s'engage à ne plus exploiter un service similaire dans les limites du territoire de la Communauté Urbaine de Québec.
3. annule, à toutes fins que de droit, le permis no 86-DY.

QPT-2794	22-03-76	Q-200597-P-1 J. E. LABRIE Intimé		28-02-76	Q-7230	

La Commission révoque, à toutes fins que de droit, le permis Q-200597, région: la Municipalité de Montmagny, transport par véhicule-taxi.

QCV-6767	19-03-76	Q-503685-P-001 ANDRE THIBAULT Intimé	1377	21-02-76	Q-7112	

La Commission:
1. révise sa décision numéro QCV-5445;
2. annule, à toutes fins que de droit, le permis numéro Q-503685-D-1 émis au nom d'André Thibeault.

QCV-6768	19-02-76	Q-502358-P-001 LEO DUHAIME Intimé	1378	21-02-76	Q-7162	

La Commission:
révise la décision QCV-6247 et corrige le nom du détenteur qui doit se lire: Léo Duhaime et non Léo Duchaine, Q-502358-D-1 — Q-5372.

QCV-6769	19-03-76	Q-504942-P-001 OVILA BRADET Intimé	1609	06-03-76	Q-7267	

La Commission:
1. révise sa décision QCV-6097 du 23 janvier 1976;
2. autorise, en faveur d'Ovila Bradet, la délivrance d'un permis pour effectuer du transport en vrac dans la région no 3, de catégorie Entrepreneur, conformément au Règlement no 12;
3. fixe les taux reconnus pour ledit transport;
4. décrète la remise du cautionnement de $50 fait dans la cause Q-3420 (Q-504942-D-1).

QCV-6770	19-03-76	Q-505304-P-001 R. PARENT & FILS INC.	1608	06-03-76	Q-7269	

La Commission:
1. révise la décision QCV-6105 du 23 janvier 1976;
2. autorise, en faveur de R. Parent & Fils Inc., la délivrance d'un permis pour effectuer du camionnage en vrac de catégorie: région Entrepreneur pour la région no 3, conformément aux dispositions du Règlement no 12.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
		3. fixe les taux reconnus pour ledit transport; 4. décrète la remise du remboursement de $50 fait avec la requête Q-505304-D-001, cause: Q-5754.				
QCV-6772	22-03-76	Q-504278-P-001 JEAN-PAUL DESHARNAIS Intimé	1484	28-02-76	Q-7227	
		La Commission: 1. révoque la décision numéro QCV-6173; 2. conforme au requérant l'émission du permis suivant: Q-504278-D-001, camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, région no 4.				
QCV-6773	22-03-76	Q-50000-P-002 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante vs certains détenteurs de permis de camionnage en vrac: Q-502007-D-006 DUBE & FRERES ENRG. Q-504941-D-001 RAYMOND FOURNIER Cessionnaire Q-504941-D-001 RAYMOND FOURNIER Q-501926-D-002 LEONARD SIMONEAU Q-501926-D-003 LEONARD SIMONEAU Q-505145-D-001 YVON GUILLEMETTE Intimés Demandes de révision	1485	28-02-76	Q-7228	La Commission révise les décisions dans les dossiers mentionnés à l'annexe «A» en apportant les corrections proposées.
QSM-118	19-03-76	164-N-P-1 MAURICE DESAUTELS	1608	06-03-76	Q-7254	La Commission annule le permis no 164-N détenu par Maurice Desautels.

AUDIENCES PUBLIQUES

QPV-616-S	24-03-76	2589-A-D-2 RAYMOND THIBAULT Modification de permis	4634 et 4635	02-06-74	Q-1309	Désistement
QCR-1435	23-03-76	7571-V-D-3 McMAHON TRANSPORT LTEE Modification de permis	1850	01-03-75	Q-3000	Rejetée
QCS-838	23-03-76	4373-V-D-6 MICHEL TRANSPORT INC. Service additionnel	5317	05-07-75	Q-4144	
		La Commission: 1. accueille la requête amendée; 2. autorise la requérante Michel Transport Inc., 4, rue Union, Arthabaska, permis no 4373-V, à donner le service additionnel suivant: Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - véhicules isothermes - De Montréal à Cookshire, Sawyerville, St-Isidore-d'Auckland, St-Malo, Bury, Island Brook, Scotstown, La Patrie, Gould, Ste-Marguerite-de-Lingwick, Stornoway, Nantes, Lac-Mégantic, Woburn, St-Samuel Station, St-Gédéon, St-Romain, Lambton, La Guadeloupe, pour la livraison de viande fraiche et fumée (produits de viande) pour le compte de Canada Packers Ltd., et retour avec marchandises refusées ou avariées. N.B. Il est à noter que ce service sera donné strictement en circuit. 3. fixe et décrète en vigueur, à l'expiration des délais légaux, le taux de $2.75 le cent livres, minimum 10,000 livres par voyage.				

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-6804	24-03-76	(Q-504721-D-002) Q-505440-D-002 JEAN-PAUL BOURASSA Demande de permis	6455	23-08-75	Q-4448	Accordée
QL-362	23-03-76	2040-DYV-D-1 LOU MATHIEU LTD. Demande de permis	2532	22-03-75	Q-3154	La Commission rejette la requête pour le défaut de comparaître.

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérants	Publication journal	Publication date	Cause	Décisions
QPV-605-TF	15-03-76	3444-A-MTF-1 AUTOBUS DES ERABLES LIMITEE Modification de tarifs	Montréal-Matin	1, 2, 3 mars 76	QRS-1708	Accordée
QPV-607-TF	17-03-76	00002-MTF-8 L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES D'AUTOBUS DU QUEBEC pour: AUTOCARS FOURNIER INC. Modification de tarifs	Le Soleil	20, 21, 22 nov. 75	QRS-1560	Accordée en partie

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QPV-609-TF	19-03-76	3330-A-D-1-TF COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE QUEBEC Modification de tarifs	9084	06-12-75	Q-6552	

La Commisson accorde la requête et fixe les taux déposés comme annexe « A », ainsi que les parcours, horaires et tarifs déposés comme annexe « B ».

QPV-610-TF	19-03-76	00002-D-27-TF L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES D'AUTOBUS DU QUEBEC pour: HENRI LAVOIE Modification de tarifs	8761	22-11-75	Q-6380	

Décision partielle:
La Commission:
1. accueille en partie la requête de l'Association des Propriétaires d'Autobus du Québec, pour:
Henri Lavoie;
2. fixe les taux suivants pour le transport par autobus en voyage spécial ou à charte-partie, soit une hausse d'environ 10%.

Catégorie de véhicules	*Mille utile*	*Mille mort*	*Taux heure*
Bluebird 48 passagers	$0.75	$0.50	$11.00
Autocar 43 passagers, toilette, air climatisé, bancs inclinables	0.75	0.50	11.00

3. réfère la requête en audience publique, pour établir la preuve exigée par la loi sur les autres taux demandés.

QPV-611-TF	19-03-76	00002-D-29-TF L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES D'AUTOBUS DU QUEBEC pour: AUTOBUS DES BOIS FRANCS LTEE Modification de tarifs	9180	13-12-75	Q-6636	

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions

Décision partielle:
La Commission:
1. accueille en partie la requête de l'Association des Propriétaires d'Autobus du Québec, pour:
Autobus des Bois Francs Ltée;
2. fixe les taux suivants pour la location du service d'autobus pour voyage à charte-partie:

Catégorie de véhicules	*Mille utile*	*Mille mort*	*Taux heure*
a) 41 à 45 passagers	$0.65	$0.55	11.00
b) 45 à 53 passagers	0.70	0.55	12.00
c) autobus de type scolaire	0.65	0.65	9.00
d) modèle de luxe, air climatisé, toilette	1.00	0.75	20.00

3. réfère la requête à une audience publique pour établir la preuve exigée par la loi sur les autres taux demandés.

QPV-612-TF	19-03-76	00002-D-30-TF L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES D'AUTOBUS DU QUEBEC pour: ASBESTOS TRANSIT INC. Modification de tarifs	9179	13-12-75	Q-6635	

Décision partielle:
La Commission:
1. accueille en partie la requête de l'Association des Propriétaires d'Autobus du Québec pour:
Asbestos Transit Inc.;
2. fixe les taux suivants, soit une hausse d'environ 10%, pour la location du service d'autobus pour voyage à charte-partie:

Catégorie de véhicules	*Mille utile*	*Mille mort*	*Taux heure*
a) 41 à 45 passagers	$0.70	$0.45	$11.00
b) 45 à 53 passagers	0.75	0.50	13.00
c) autobus de type scolaire	0.60	0.45	11.00
d) modèle de luxe, air climatisé, toilette	1.00	0.75	20.00

3. réfère la requête à une audience publique pour établir la preuve exigée par la loi sur les autres taux demandés.

QPT-2779-TF	11-03-76	Q-24,006-D-3-TF CORPORATION DES PROPRIETAIRES DE TAXIS DE MONTMAGNY Modification de tarifs	9332	20-12-75	Q-6700	

La Commission:
1. fait droit à la présente requête;
2. autorise la Corporation des Propriétaires de taxis de Montmagny à augmenter ses tarifs conformément à l'article 6.44 du Règlement 6 et fixe les taux suivants:
Transport par véhicules-taxis, région 03-1417-C, Montmagny
a) $0.90 au départ de la chute;
b) $0.70 par mille parcouru;
c) $0.15 par minute d'attente.
Ces tarifs entreront en vigueur à l'expiration des délais légaux.

QPT-2780-TF	11-03-76	Q-24,013-D-1-TF L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE TAXIS DE ST-ROMUALD Modification de tarifs	9339	20-12-75	Q-6745	

La Commission:
1. fait droit à la requête amendée;
2. autorise L'Association des Propriétaires de taxis de St-Romuald Inc. à augmenter ses tarifs conformément à l'article 6.44 du Règlement 6 et fixe les taux suivants:
Transport par véhicules-taxis, région 03-2125-C, St-Romuald-d'Etchemin:
a) $0.80 au départ de la chute;
b) $0.70 par mille parcouru;
c) $0.125 par minute d'attente.
3. ces tarifs entreront en vigueur à l'expiration des délais légaux.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCR-1421-TF	03-03-76	722-V-D-1-TF FRANÇOIS BOUTIN & FILS LTEE Modification de tarifs	4859	14-06-75	Q-3950	Accordée
QCR-1429-TF	09-03-76	18921-V-D-1-TF PIERRE DU SAULT Modification de tarifs	9180	13-12-75	Q-6637	

Décision partielle:
La Commission:
1. accueille en partie la requête de Monsieur Pierre Du Sault;
2. autorise une majoration de l'ordre de 10% des taux pour le transport de marchandises en vertu du permis no 18921-V;
3. réfère la requête à une audience publique pour établir la preuve exigée par la loi.

QCR-1438	23-03-76	19911-V-D-3 RODRIGUE ROUSSEL & CIE LTEE Transfert d'actions	7108	13-09-75	Q-5341	

La Commission;
1. révoque, à toutes fins que de droit, la décision QCR-1361;
2. prend et donne acte du désistement de la requérante, Rodrigue Roussel & Cie Ltée.

QCS-807-TF	05-03-76	9667-V-D-3-TF CAMIL RIVEST Modification de tarifs	9177	13-12-75	Q-6620	Accordée
QCS-809	05-03-76	23134-V-D-2 DENIS PELLETIER Voiturier-remorqueur 4724-V MAGNY TRANSPORT INCORPOREE Voiturier-roulier	887	31-01-76	Q-7015	La Commission annule le permis spécial émis le 30 janvier 1976 et accueille la requête.
QCS-825-TF	09-03-76	23782-V-D-1-TF TRANSPORT NORDIQUE (1975) INC. Modification de tarifs	9173	13-12-75	Q-6588	

Décision partielle:
La Commission:
1. accueille en partie la requête de Transport Nordique (1975) Inc;
2. autorise une hausse de 10% de ses tarifs pour le transport effectué selon son permis no 23782-V;
3. réfère la requête à une audience publique pour établir la preuve exigée par la loi.

No	Date	Requérants	Publication journal	Publication date	Cause	Décisions
QCS-827-TF	09-03-76	22461-V-MTF-2 HENRI LEVESQUE Modification de tarifs	La Presse	21, 22, 23 janv. 76	QRS-1634	

Décision partielle:
La Commission:
1. accueille en partie la demande de Monsieur Henri Levesque;
2. accorde une hausse d'environ 10% sur Cabano, Rivière-du-Loup et Trois-Pistoles:

Tarifs par gallon de
Rimouski «

Cabano	$1.66
Ste-Anne-des-Monts	1.79
Rivière-du-Loup	1.22
Amqui	1.15
Matane	0.97
Trois-Pistoles	0.82
Mont-Joli	0.55

$10 par arrêt additionnel.

3. réfère la requête à une audience publique pour établir la preuve exigée par la loi.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCS-828-TF	16-03-76	15944-V-D-3-TF LOGISTEC CORPORATION Modification de tarifs		29-03-75	Q-3215	Accordée
QCS-829	16-03-76	24845-V-D-1 CLAUDE GUILLOT Voiturier-remorqueur 7737-V BELLECHASSE TRANSPORT INC. 5427-V RIMOUSKI TRANSPORT LTEE 13963-V SPEEDWAY EXPRESS LTD. Voituriers-routiers	478	24-01-76	Q-6971	

La Commission:

1. accorde la requête;
2. annule le permis spécial émis le 16 janvier 1976;
3. autorise en faveur des requérants conjoints la délivrance du permis suivant:

Claude Guillot est autorisé à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés les remorques de:

Bellechasse Transport Inc., permis 7737-V, selon les clauses *c*, *d*, *e*, *h*, *k* et *m* dudit permis.

Rimouski Transport Limitée, permis 5427-V, selon les clauses *c*, *d* et *f* dudit permis.

Speedway Express Limited, permis 13963-V, selon les clauses *a* et *b* dudit permis.

Bellechasse Transport, 7737-V, Rimouski Transport Limitée, 5427-V, et Speedway Express Limited, 13963-V, sont autorisées à faire tirer leurs remorques par les tracteurs de Claude Guillot selon les clauses de leur permis respectif tel que mentionné ci-haut. mentionné ci-haut.

4. fixe les taux tels que déposés à la Commission: 40½¢ du mille parcouru.

QCS-834	19-03-76	17707-V-D-2 CAMPION MAISONS MOBILES TRANSPORT ENRG. (Réal Piché & François Bouvet) Demande pour obtenir une extension pour permission de produire les certificats et permis complémentaire.		02-08-75	Q-4363	

La Commission:

1. rejette en droit, la demande de la partie requérante;
2. décrète qu'elle agira «proprio motu» aux fins de constater la caducité des permis connus comme les clauses *c* et *d* du permis 17707-V.

QCS-837	22-03-76	601-V-D-1 CHARLEVOIX EXPRESS INC. Modification de permis	30	27-07-74	Q-1473	Désistement
QCV-6670	23-02-76	Q-500154-D-001 GILLES LEE Requérant-cédant Q-500132-D-003 ROLAND DIONNE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	479	24-01-76	Q-6975	Accordée
QCV-6684	27-02-76	Q-504205-D-001 LORENZO MORNEAU Requérant-cédant Q-502841-D-002 GASTON CLOUTIER Requérant-cessionnaire Transfert de permis	139	10-01-76	Q-6890	Accordée
QCV-6686	27-02-76	Q-502289-D-003 NORMAND VALOIS Requérant-cédant Q-505466-D-001 ROBERT BERGERON Requérant-cessionnaire Transfert de permis	227	17-01-76	Q-6925	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-6688	27-02-76	Q-503587-D-005 LUCIEN MICHAUD Requérant-cédant Q-505306-D-5 LES ENTREPRISES L. MICHAUD & FILS INC. Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9334	20-12-75	Q-6710	Accordée
QCV-6689	27-02-76	Q-504469-D-002 GASTON VAILLANCOURT Requérant-cédant Q-505408-D-1 JEAN-NOEL MAHEUX Requérant-cessionnaire Transfert de permis	890	31-01-76	Q-7041	Accordée
QCV-6726	05-03-76	Q-505537-E-001 EUGENE MARTIN Demande de permis extraprovincial			Q-7298	Accordée
QCV-6735	08-03-76	Q-502592-D-001 HERVE BELLERIVE Requérant-cédant Q-505462-D-001 ALBERT BELLERIVE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	227 1069	17-01-76 07-02-76	Q-6927	Accordée
QCV-6739	08-03-76	Q-502099-D-001 GILLES LEMAY Requérant-cédant Q-505255-D-001 GILLES LEMAY INC. Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1075	07-02-76	Q-7074	Accordée
QCV-6741	08-03-76	Q-504368-D-001 LAQUERRE & FRERES LTEE Requérante-cédante Q-505496-D-001 MARCEL LAQUERRE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1078	07-02-76	Q-7096	Accordée
QCV-6742	08-03-76	Q-503891-D-001 DANIEL DESBIENS Requérant-cédant Q-504978-D-002 BENOIT HACHEY Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1078	07-02-76	Q-7094	Accordée

No	Date	Requérants	Publication journal	Publication date	Cause	Décisions
QCV-6746	15-03-76	Q-502026-DS-001 ABEL SIMARD Requérant-cédant Q-505526-DS-001 GASTON THIBAULT Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Le Soleil	31 janv. 76 2, 3, fév. 1976	QRS-1653	Accordée
QCV-6747	15-03-76	Q-501961-DS-001 VICTORIN J. MOISAN (Moisan, Mme Jules légataire universelle) Requérant-cédant	Montréal-Matin	3, 4, 5 fév. 1976	QRS-1652	Accordée

No	Date	Requérants	Publication journal	Publication date	Cause	Décisions
QCV-6757	17-03-76	Q-505521-DS-001 GILLES RICHARD Requérant-cessionnaire Transfert de permis Q-504132-DS-004 MAGELLA TROTTIER Requérant-cédant	Le Nouvelliste	2, 3, 4 fév. 1976	QRS-1666	Accordée
QCV-6758	17-03-76	Q-505505-DS-001 RENE HOULE Requérant-cessionnaire Transfert de permis Q-504132-DS-002 MAGELLA TROTTIER Requérant-cédant Q-505498-DS-001 LAURIER TOURIGNY Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Le Nouvelliste	2, 3, 4 fév. 1976	QRS-1667	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-6765	17-03-76	Q-504511-E-003 GABRIEL HOULE Demande de permis extraprovincial			Q-7149	Accordée
QCV-6766	17-03-76	Q-505550-E-001 LEON GILBERT Demande de permis extraprovincial			Q-7359	Accordée
QL-339-TF	30-01-76	108-DYV-D-1-TF AVIS TRANSPORT OF CANADA LTD. Modification de tarifs	9338	20-12-75	Q-6744	Accordée
QL-361	22-03-76	2039-DYV-D-1 ROLAND GAUTHIER INC. Demande de permis	2532	22-03-75	Q-3155	Accordée telle qu'amendée
QSM-113-TF	24-02-76	223-N-D-1-TF JEAN FERDINAND Modification de tarifs	7304	20-09-75	Q-5688	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE — DECLARATIONS EN VERTU DE LA SECTION V DU REGLEMENT No 12
(A.C. 2389-73)

Numéro et date	Requérants	Cause	Ancienne catégorie	Nouvelle catégorie	Décisions
QCV-6782-CSE (1976) 23-03-76	Q-502225-CS-001 CHARLES BISSONNETTE	Q-7463	Artisan	Entrepreneur	

La Commission:
1. prend acte de la déclaration du déclarant;
2. annule le permis délivré en cette affaire le 08-01-76;
3. autorise, en faveur du déclarant, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie «Région» et «Entrepreneur» pour la région 3, conformément au Règlement no 12.

Numéro et date	Requérants	Cause	Ancienne catégorie	Nouvelle catégorie	Décisions
QCV-6783-CSE (1976) 23-03-76	Q-503568-CS-001 YVON DUPUIS	Q-7464	Artisan	Entrepreneur	

La Commission:
1. prend acte de la déclaration du déclarant;

Numéro en date	Requérants	Cause	Ancienne catégorie	Nouvelle catégorie	Décisions

2. annule le permis délivré en cette affaire le 06-08-74;
3. autorise, en faveur du déclarant, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie «Région» et «Entrepreneur» pour la région 4, conformément au Règlement no 12.

QCV-6784-CSE (1976) 23-03-76	Q-502658-CS-001 BERNARD BOUDREAU	Q-7465	Artisan	Entrepreneur

La Commission:
1. prend acte de la déclaration du déclarant;
2. annule le permis délivré en cette affaire le 20-01-76;
3. autorise, en faveur du déclarant, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie «Région» et «Entrepreneur» pour la région 1, conformément au Règlement no 12.

QCV-6785-CSE (1976) 23-03-76	Q-500683-CS-001 RAYMOND THIVIERGE	Q-7466	Artisan	Entrepreneur

La Commission:
1. prend acte de la déclaration du déclarant;
2. annule le permis délivré en cette affaire le 10-09-73;
3. autorise, en faveur du déclarant, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie «Région» et «Entrepreneur» pour la région 1, conformément au Règlement no 12.

QCV-6786-CSE (1976) 23-03-76	Q-502449-CS-001 DENIS BOUDREAU	Q-7467	Artisan	Entrepreneur

La Commission:
1. prend acte de la déclaration du déclarant;
2. annule le permis délivré en cette affaire le 20-01-76;
3. autorise, en faveur du déclarant, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie «Région» et «Entrepreneur» pour la région 1, conformément au Règlement no 12.

QCV-6787-CSE (1976) 23-03-76	Q-505458-CS-001 JEAN-GUY PAQUET	Q-7468	Artisan	Entrepreneur

La Commission:
1. prend acte de la déclaration du déclarant;
2. annule le permis délivré en cette affaire le 29-12-75;
3. autorise, en faveur du déclarant, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie «Région» et «Entrepreneur» pour la région 1, conformément au Règlement no 12.

QCV-6788-CSE (1976) 23-03-76	Q-505073-CS-001 REAL LAMPRON	Q-7469	Artisan	Entrepreneur

La Commission:
1. prend acte de la déclaration du déclarant;
2. annule le permis délivré en cette affaire le 11-12-75;
3. autorise, en faveur du déclarant, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie «Région» et «Entrepreneur» pour la région 4, conformément au Règlement no 12.

QCV-6789-CSE (1976) 23-03-76	Q-505331-CS-001 CHARLES-EUGENE ROY	Q-7470	Artisan	Entrepreneur

La Commission:
1. prend acte de la déclaration du déclarant;
2. annule le permis délivré en cette affaire le 10-11-75;
3. autorise, en faveur du déclarant, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie «Région» et «Entrepreneur» pour la région 1, conformément au Règlement no 12.

QCV-6790-CSE (1976) 23-03-76	Q-503768-CS-001 JEAN-YVES TREMBLAY	Q-7458	Artisan	Entrepreneur

La Commission:
1. prend acte de la déclaration du déclarant;
2. annule le permis délivré en cette affaire le 26-01-76;
3. autorise, en faveur du déclarant, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie «Région» et «Entrepreneur» pour la région 2, conformément au Règlement no 12.

Numéro et date	Requérants	Cause	Ancienne catégorie	Nouvelle catégorie	Décisions
QCV-6791-CSE (1976) 23-03-76	Q-501461-CS-001 LEONARD PELLETIER	Q-7459	Artisan	Entrepreneur	

La Commission:
1. prend acte de la déclaration du déclarant;
2. annule le permis délivré en cette affaire le 23-01-76;
3. autorise, en faveur du déclarant, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie «Région» et «Entrepreneur» pour la région 3, conformément au Règlement no 12.

QCV-6792-CSE (1976) 24-03-76	Q-503235-CS-001 MAURICE DUCHESNE	Q-7460	Artisan	Entrepreneur	

La Commission:
1. prend acte de la déclaration du déclarant;
2. annule le permis délivré en cette affaire le 20-06-74;
3. autorise, en faveur du déclarant, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie «Région» et «Entrepreneur» pour la région 2, conformément au Règlement no 12.

QCV-6793-CSE (1976) 24-03-76	Q-501284-CS-001 GERARD BELLEY	Q-7461	Artisan	Entrepreneur	

La Commission:
1. prend acte de la déclaration du déclarant;
2. annule le permis délivré en cette affaire le 17-06-74;
3. autorise, en faveur du déclarant, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie «Région» et «Entrepreneur» pour la région 2, conformément au Règlement no 12.

QCV-6794-CSE (1976) 24-03-76	Q-500751-CS-001 JULES SAVARD	Q-7462	Artisan	Entrepreneur	

La Commission:
1. prend acte de la déclaration du déclarant;
2. annule le permis délivré en cette affaire le 17-06-74;
3. autorise, en faveur du déclarant, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie «Région» et «Entrepreneur» pour la région 2, conformément au Règlement no 12.

SEANCES EN CHAMBRE — REQUETES EN VERTU DU REGLEMENT NO 21 (A.C. 2051-75)

No	Date	Requérants	Cause	Décisions	Date effective
QPN-209	12-03-76	24995-V-PN-1 ALBERT CHASSE JR.	Q-7395	Accordée	11-03-76

SEANCES EN CHAMBRE — TRANSPORT PAR VEHICULE-TAXI

No	Date	Requérants	Demande de permis		Cause	Décision
			Catégorie	Région		
QPT-2795	22-03-76	Q-201942-D-001 EDOUARD DESCHENES	Ordinaire	Municipalité de Ste-Anne-des-Monts	Q-7457	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE — TRANSPORT DE MATIERES EN VRAC

No	Date	Requérants	Demande de permis		Cause	Décisions
			Catégorie	Région		
QCV-6781	23-03-76	Q-504099-D-001 GARAGE POIRIER & FRERES INC.	Entrepreneur	1	QV-0969	Accordée
QCV-6805	24-03-76	Q-504707-D-001 JEAN-PAUL EMILE	Artisan	3	Q-7481	Accordée
QCV-6806	24-03-76	Q-503550-D-001 ROMA VIENS	Artisan	1	Q-7482	Accordée

PERMIS SPECIAUX

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-1617	497-V-DS-1 Cause: QRS-1711 EMOND TRANSPORT LIMITEE	Demande parue dans le journal «Le Soleil» le 28 février et les 1er et 2 mars 1976. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 31 décembre 1976, ou jusqu'à décision finale.
QS-1618	19357-V-S-3 Cause: QRS-1707 YVAN LEVASSEUR	Demande parue dans le journal «Le Soleil» les 23, 24 et 25 février 1976. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 31 décembre 1976, ou jusqu'à décision finale.
QS-1619	22317-V-S-2 Cause: QRS-1719 BLAIS ET LANGLOIS INC.	Demande parue dans le «Journal de Québec» les 2, 3 et 4 mars 1976. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 22 décembre 1976, ou jusqu'à décision finale.
QS-1620	23716-V-S-1 Cause: QRS-1716 TRANSPORT SAMSON INC.	Demande parue dans le «Journal de Québec» les 6, 8 et 9 mars 1976. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 23 décembre 1976, ou jusqu'à décision finale.

DECISIONS DE LA COMMISSION «PROPRIO MOTU»

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MPT-9888	08-03-76	M-206201-P-1 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC	4685	07-06-75	M-8751	

La Commission:

1. annule, à toutes fins que de droit, la décision MPT-8755, en date du 23 avril 1975;
2. prend acte de la requête de Marcel Blanchette et la déclare pendante jusqu'à ce que les normes imposées par l'article 6.70.1 du Règlement no 6 permettent que celle-ci puisse être considérée par la Commission.

MCR-2522 MCS-1707	09-03-76	CM-30000-P-1 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante 22813-V PIERRE GOSSELIN 18841-V RONALD BEAUREGARD 13449-V MEYERS TRANSPORT LIMITED Intimés	5	03-01-76	M-13386	La Commission des transports du Québec prend acte des déclarations et annule les permis des détenteurs

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-7358-CSE (1975)	12-03-76	M-502806-D-1 ROBERT BERGERON	8641	15-11-75	M-12665	

La Commission:

annule, à toutes fins que de droit, la décision MCV-5335-CSE (1975) en date du 7 août 1975, à l'exception toutefois de l'item concernant le cautionnement;

autorise en faveur de Robert Bergeron la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie région et de catégorie Entrepreneur pour la région no 10, conformément au Règlement no 12.

MCV-7359	12-03-76	M-505386-D-1 FERNAND GILBERT	8641	15-11-75	M-12665	

La Commission:

annule, à toutes fins que de droit, la décision MCV-1790 en date du 6 mai 1975 à l'exception toutefois de l'item concernant le cautionnement;

autorise en faveur de Fernand Gilbert la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie région et de catégorie Artisan pour la région no 5, conformément aux dispositions du Règlement no 12.

MCV-7360-CSA (1975)	12-03-76	M-500286-D-1 YOLAND FRANCOEUR	8641	15-11-75	M-12665	

La Commission:

annule, à toutes fins que de droit, la décision MCV-5371-CSA (1975) en date du 7 août 1975, à l'exception toutefois de l'item concernant le cautionnement;

autorise en faveur de Yoland Francoeur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie région et de catégorie Entrepreneur pour la région no 8, conformément aux dispositions du Règlement no 12.

MCV-7366	09-03-76	CM-50000-P-2 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC M-502244-P-1 JACQUES ST-JEAN M-501184-P-1 JOSEPH POIRIER Intimés	5	03-01-76	M-13535	La Commission des transports du Québec prend acte des déclarations et annule les permis des détenteurs.
ML-859	09-03-76	948-DY-P-1 J.F. KENNEDY LEASING LIMITED	6	03-01-76	M-13539	

La Commission des transports du Québec annule, à toutes fins que de droit, le permis no 948-DY détenu par J.F. Kennedy Leasing Limited.

ML-863	09-03-76	553-DYV 978-DY-P-2 A.L. ROBERT LOCATION D'AUTOS INC. Intimée	5	03-01-76	M-13522	

La Commission des transports du Québec constate le non-renouvellement du permis no 553-DYV.

AUDIENCES PUBLIQUES

MPV-757-S	25-02-76	2645-A-D-10 PAQUETTE AUTOBUS INC. Demande de permis	4210	24-05-75	M-8321	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE

MPV-758	09-03-76	3448-A-D-2 JEAN-JACQUES CARBONNEAU Modification de permis	7127	13-09-75	M-10479	Désistement
MPV-759-TF	22-03-76	2096-A-D-8-TF METROPOLITAIN PROVINCIAL (1967) INC. Modification de tarif	9434	27-12-75	M-13474	La Commission raye du rôle la clause M-13474.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCR-2431	16-02-76	1818-V-DS-1 THIFFAULT TRANSPORT INC. Mise en cause DAME MARIE-ROSE PRUD'HOMME Requérante-venderesse FERNAND GUERTIN DAME NICOLE BASTIEN GUERTIN JOHANNE BASTIEN Requérants-acquéreurs Transfert d'actions Requête publiée dans le journal «Le Devoir» les 22, 23, 24 décembre 1975 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-14036	Accordée
MCR-2443	24-02-76	15156-V-D-1 M & M MAIL SERVICE REGD. Requérante-venderesse M & M MAIL SERVICE LIMITED Requérante-acquéreur Transfert de permis	9453	27-12-75	M-13508	Accordée
MCR-2460-TF	20-02-76	30005-D-26-TF MIDDLE ATLANTIC CONFERENCE AGENT Modification de tarif	9311	20-12-75	M-13382	Accordée
MCR-2506 MCS-1687 MCV-7306	03-03-76	10270-V-DS-1 RENE MEGRE Requérant-vendeur RENE MEGRE TRANSPORT INC. Requérante-acquéreur Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Le Devoir» les 12, 13, 14 janvier 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-14186	Accordée
MCR-2517-TF	16-03-76	30003-S-29-TF BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC. Modification de tarif en vertu de l'article 2.64 du Règlement no 2.			MRS-2677	Accordée
MCR-2523-TF	15-03-76	30006-S-13-TF NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC. Modification de tarif en vertu de l'article 2.64 du Règlement no 2.			MRS-2681	Accordée
MCR-2524-TF	16-03-76	30005-S-12-TF MIDDLE ATLANTIC CONFERENCE AGENT Modification de tarif en vertu de l'article 2.64 du Règlement no 2.			MRS-2682	Accordée
MCR-2525-TF	19-03-76	30003-S-30-TF BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC. Modification de tarif en vertu de l'article 2.64 du Règlement no 2.			MRS-2688	Accordée
MCS-1611-TF	11-02-76	22350-V-D-3-TF WESTWAY FORWARDING LIMITED Modification de tarif	9326	20-12-75	M-13466	Accordée
MCS-1694	05-03-76	925-V-D-1 DEMENAGEMENT ROLLAND PERRON (ST-JEAN) INC. Modification de permis	455	24-01-76	M-13587	Accordée
MCS-1695-TF	04-03-76	24029-V-D-2-TF BRUNSWICK PETROLEUM TRANSPORT LTD. Modification de tarif	9061	06-12-75	M-12998	

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions

La Commission:

1. fait partiellement droit à la requête;

2. autorise Brunswick Petroleum Transport Ltd., 7887, avenue Grenache, Ville d'Anjou (Qué.), à modifier ses tarifs apparaissant au dossier de la façon suivante:

a) les diminutions requises sont accordées intégralement;

b) les augmentations demandées sont plafonnées à 10%;

c) réfère en audience publique toutes les parties de la requête pour lesquelles des modifications tarifaires supérieures à 10% sont demandées.

MCS-1708	05-03-76	24236-V-D-1 CUMMING TRANSPORT Nouvelle demande	454	24-01-76	M-13575	Accordée
MCS-1709	09-03-76	22835-V-D-3 PARC DE MAISONS MOBILES MONT LAURIER LTEE Droit additionnel	8104	25-10-75	M-11729	Accordée telle qu'amendée
MCS-1710	09-03-76	22452-V-D-1 NICOL RAYMOND Droit additionnel	2237	15-03-75	M-6771	Désistement
MCS-1712	24-03-76	24611-V-D-1 SERVICE FREIGHT EXPEDITORS INC. Voiturier-remorqueur Demande de permis 13602-V E. TRUCKING CO. Voiturier-roulier Droit additionnel	8306	01-11-75	M-12155	La Commission révoque, à toutes fins que de droit, la décision MCS-1548 émise le 19 janvier 1976.
MCV-6584	19-01-76	M-504495-D-3 BAZUSKI & SHRAM ENRG. Requérante-cédante M-506740-D-1 JOS BAZUSKI ENRG. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	9072	06-12-75	M-13046	Accordée
MCV-6585	19-01-76	M-504934-D-1 MARCEL ROBITAILLE Requérant-cédant M-506738-D-1 MICHEL SEGUIN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9071	06-10-75	M-13044	Accordée
MCV-7097	30-01-76	M-503920-D-1 LEOPOLD BROUSSEAU Requérant-cédant M-506868-D-1 CLAUDE LAPLANTE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9194	13-12-75	M-13134	Accordée
MCV-7099	16-02-76	M-505458-D-1 ALDOBRANDO VENETTACCI Requérant-cédant M-506971-D-1 IGNAZIA GUCCIARDO Requérante-cessionnaire Transfert de permis	9440	27-12-75	M-13493	Accordée
MCV-7167	20-02-76	M-503877-D-1 RENE MORIN Requérant-cédant M-506899-D-1 REMY MARIN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9318	20-12-75	M-13419	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-7221	09-02-76	M-502483-DS-1 LEO-PAUL METHOT Requérant-cédant M-507083-D-1 YVAN LEVEILLE Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Montréal-Matin les 8, 9, 10 janvier 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-13976	Accordée
MCV-7225	19-02-76	M-500354-D-1 AURELIEN FERRON Requérant-cédant M-507079-D-1 ROGER FERRON Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Montréal-Matin» les 8, 9, 10 janvier 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-14071	Accordée
MCV-7231	25-02-76	M-504164-D-1 GUY AUDY Requérant-cédant M-506867-D-1 PAUL PINSONNEAULT Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9318	20-12-75	M-13415	Accordée
MCV-7232	25-02-76	M-505215-D-3 LUCIEN LAFOREST Requérant-cédant M-506968-D-4 TRANSPORT L. LAFOREST INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	464	24-01-76	M-13653	Accordée
MCV-7233	25-02-76	M-505215-D-2 LUCIEN LAFOREST Requérant-cédant M-506968-D-3 TRANSPORT L. LAFOREST INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	463	24-01-76	M-13651	Accordée
MCV-7275	03-03-76	M-501149-D-1 NORMAND JODOIN Requérant-cédant M-506450-D-2 PIERRE THIFFAULT Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Montréal-Matin» les 8, 9, 10 janvier 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-14141	Accordée
MCV-7357	22-03-76	M-505614-DS-1 TRANSPORT C. BOUCHARD INC. Requérante-cédante M-507123-D-1 YVON SYLVESTRE Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Montréal-Matin» les 5, 6, 7 février 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-14460	Accordée
ML-832-TF	18-02-76	688-DYV 1057-DY-D-1-TF BEACON FORD SALES LTD. Modification de tarif	8454	08-11-75	M-12389	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
ML-860	09-03-76	1455-DY 2112-DYV-D-1 MARKHAM AUTO LEASING LIMITED Nouvelle demande	8743	22-11-75	M-12687	Accordée
ML-862	22-03-76	553-DYV 978-DY-D-1 A.L. ROBERT LOCATION D'AUTOS INC. Mise en cause CLAUDE MARCOUX PAUL CORBEIL GILLES MARTEL Requérants-cédants CLAUDE MARCOUX GEORGES DUMAIS GUY LESCARBOT Requérants-cessionnaires Transfert d'actions	9625	28-12-74	M-4353	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE — TRANSPORT DE MATIERES EN VRAC

No	Date	Requérants	Demande de permis Catégorie	Demande de permis Région	Cause	Décisions
MCV-1430	25-06-74	M-503920-D-1 LEOPOLD BROUSSEAU Demande de permis	Artisan	5	M-1330	Accordée
MCV-1571	02-07-74	M-500354-D-1 AURELIEN FERRON Demande de permis	Artisan	6	M-1471	Accordée
MCV-7361	09-03-76	M-502359-D-9 FRANÇOIS AUDET Demande de permis	Entrepreneur	10	M-14337	
La Commission révoque, à toutes fins que de droit, l'attestation émise le 4 mars 1974 portant le no M-502359-D-9 pour la région 10.						
MCV-7362	09-03-76	M-502359-D-10 FRANÇOIS AUDET Demande de permis	Entrepreneur	10	M-14340	
La Commission révoque, à toutes fins que de droit, l'attestation émise le 4 mars 1974 portant le no M-502359-D-10 pour la région 10.						
MCV-7363	09-03-76	M-502359-D-11 FRANÇOIS AUDET Demande de permis	Entrepreneur	10	M-14339	
La Commission révoque, à toutes fins que de droit, l'attestation émise le 4 mars 1974 portant le no M-502359-D-11 pour la région 10.						
MCV-7364	09-03-76	M-502359-D-12 FRANÇOIS AUDET Demande de permis	Entrepreneur	10	M-14338	
La Commission révoque, à toutes fins que de droit, l'attestation émise le 4 mars 1974 portant le no M-502359-D-12 pour la région 10.						
MCV-7365	09-03-76	M-500810-D-2 GEO. ED. CHOQUETTE Demande de permis	Entrepreneur	6	M-14086	
La Commission révoque, à toutes fins que de droit, l'attestation émise le 9 octobre 1973 portant le no M-500810-D-2 pour la région 6.						

SEANCES EN CHAMBRE — REQUETES EN VERTU DU REGLEMENT NO 21 (A.C. 2051-75)

No	Date	Requérants	Cause	Décisions	Date effective
MPN-775	16-03-76	24953-V-PN-1 G & S PRODUCE	M-14783	Accordée	16-03-76
MPN-776	16-03-76	21162-V-PN-2 LUSSIER TRANSPORT	M-14784	Accordée	16-03-76
MPN-777	16-03-76	24987-V-PN-1 PACIFIC CREST CO-OP INC.	M-14785	Accordée	16-03-76
MPN-778	16-03-76	24988-V-PN-1 BRYCE SHEELER	M-14786	Accordée	16-03-76
MPN-779	16-03-76	24973-V-PN-1 ALVIN ALEXANDER SMITH	M-14787	Accordée	16-03-76
MPN-780	16-03-76	24989-V-PN-1 WEEKS TRUCKING COMPANY INC.	M-14788	Accordée	16-03-76
MPN-781	16-03-76	24989-V-PN-2 WEEKS TRUCKING COMPANY INC.	M-14788	Accordée	16-03-76
MPN-782	16-03-76	24989-V-PN-3 WEEKS TRUCKING COMPANY INC.	M-14788	Accordée	16-03-76
MPN-783	15-03-76	24373-V-PN-11 WINGATE TRUCKING COMPANY INC.	M-14770	Accordée	15-03-76
MPN-784	15-03-76	24983-V-PN-1 ROBERT STUTSMAN	M-14769	Accordée	15-03-76
MPN-785	15-03-76	24982-V-PN-1 BILLY LOVE	M-14768	Accordée	15-03-76
MPN-786	15-03-76	24781-V-PN-9 FORD TRUCK LINES INC.	M-14767	Accordée	15-03-76
MPN-787	15-03-76	24781-V-PN-8 FORD TRUCK LINES INC.	M-14766	Accordée	15-03-76
MPN-788	15-03-76	24900-V-PN-1 EAST PENN TRUCKING CO.	M-14765	Accordée	15-03-76
MPN-789	15-03-76	24981-V-PN-1 BILLY J. BAKER	M-14764	Accordée	15-03-76
MPN-790	12-03-76	24328-V-PN-7 HENRY L. COIA	M-14693	Accordée	12-03-76
MPN-791	12-03-76	24732-V-PN-1 SWIFT TRACTOR COMPANY	M-14694	Accordée	12-03-76
MPN-792	12-03-76	24732-V-PN-2 SWIFT TRACTOR COMPANY	M-14695	Accordée	12-03-76
MPN-793	12-03-76	24980-V-PN-1 THOMAS C. CROUGH	M-14696	Accordée	12-03-76
MPN-794	12-03-76	24955-V-PN-1 D.P. CAN & SON TRANSPORT CO.	M-14697	Accordée	12-03-76
MPN-795	12-03-76	24955-V-PN-2 D.P. CAN & SON TRANSPORT CO.	M-14698	Accordée	12-03-76
MPN-796	12-03-76	24440-V-PN-5 4JAY LEASING CORPORATION	M-14699	Accordée	12-03-76
MPN-797	12-03-76	24972-V-PN-1 JAMES C. McALLISTER	M-14700	Accordée	12-03-76
MPN-798	12-03-76	24510-V-PN-14 SHEPCO TRUCKING INC.	M-14701	Accordée	12-03-76
MPN-799	12-03-76	24868-V-PN-1 E. SALMON LEASING	M-14717	Rejetée	
MPN-800	12-03-76	24868-V-PN-2 E. SALMON LEASING	M-14717	Rejetée	
MPN-801	12-03-76	24869-V-PN-1 RAYMOND KING	M-14718	Rejetée	
MPN-802	12-03-76	24360-V-PN-11 JAMES ELWOOD QUINN INC.	M-14719	Accordée	12-03-76
MPN-803	12-03-76	24867-V-PN-1 HAYWOOD SERCY	M-14720	Accordée	12-03-76
MPN-804	12-03-76	24523-V-PN-30 WHEATLEY TRUCKING INC.	M-14721	Accordée	12-03-76
MPN-805	12-03-76	24904-V-PN-1 CORBETT PACKING COMPANY	M-14758	Rejetée	

No	Date	Requérants	Cause	Décisions	Date effective
MPN-806	12-03-76	24889-V-PN-1 LARRY HARRELSON	M-14748	Rejetée	
MPN-807	12-03-76	24910-V-PN-1 L.S. TRUCKING CO. INC.	M-14749	Accordée	12-03-76
MPN-808	12-03-76	24888-V-PN-1 MASTER PACKAGING INC.	M-14750	Accordée	12-03-76
MPN-809	12-03-76	24888-V-PN-2 MASTER PACKAGING INC.	M-14750	Accordée	12-03-76
MPN-810	12-03-76	24737-V-PN-1 JESSE LEE JR. ALEXANDER	M-14751	Rejetée	
MPN-811	12-03-76	24737-V-PN-2 JESSE LEE JR. ALEXANDER	M-14751	Rejetée	
MPN-812	12-03-76	24903-V-PN-1 M.L. GARDNER	M-14752	Accordée	12-03-76
MPN-813	12-03-76	24881-V-PN-1 WILLIAM H. HADLEY	M-14753	Rejetée	
MPN-814	12-03-76	24974-V-PN-1 JUNIOR JACKSON	M-14754	Accordée	12-03-76
MPN-815	12-03-76	24883-V-PN-1 MAURICE MANSEAU	M-14755	Accordée	12-03-76
MPN-816	12-03-76	24704-V-PN-1 ROBERTO MUNOZ	M-14756	Rejetée	
MPN-817	12-03-76	24440-V-PN-2 4JAY LEASING CORPORATION	M-14699	Accordée	12-03-76
MPN-818	12-03-76	24440-V-PN-3 4JAY LEASING CORPORATION	M-14699	Accordée	12-03-76
MPN-819	12-03-76	24440-V-PN-4 4JAY LEASING CORPORATION	M-14699	Accordée	12-03-76

PERMIS SPECIAUX

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
MS-2301	M-506258-DA-1 MRS-2574 REJEAN LABELLE & FILS ENRG.	Demande parue dans le «Journal de Montréal» les 8, 9, 10 décembre 1975. Accordée.	Du 19 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2302	24962-V-S-1 MRS-2679 TRANSPORT ROSAIRE NERON INC. Voiturier-remorqueur 10934-V PROVINCIAL OIL CARRIERS COMPANY LIMITED Voiturier-roulier	Demande parue dans le «Journal de Montréal» les 16, 17, 18 février 1976. Accordée.	Du 16 mars 1976 au 15 mars 1977, ou décision finale.
MS-2303	M-502305-DA-1 MRS-2630 RODOLPHE BOURDON	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 19, 20, 21 janvier 1976. Accordée.	Du 2 février 1976 au 30 avril 1976.
MS-2304	M-502305-DA-2 MRS-2631 RODOLPHE BOURDON	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 19, 20, 21 janvier 1976. Accordée.	Du 2 février 1976 au 30 avril 1976.
MS-2305	8-DYA-S-1 MRS-2685 VOYAGEUR INC.	Demande parue dans le journal «Le Devoir» les 1, 2, 3 mars 1976. Accordée.	Du 18 mars 1976 au 18 septembre 1976 inclusivement.

63956-o

Jugements:

Jugements rendus par le Tribunal des transports et publiés conformément aux dispositions de l'article 68 de la Loi des transports (Chapitre 55 des Lois du Québec de 1972).

33-000051-75-2

TRANSPORT PHILIPPE DESROSIERS INC., appelante, *vs* VOTRE CHOIX TRANSPORT INC., intimée.

Jugement du 19 février 1976.

Appel d'une décision de la Commission des transports du Québec, rendue le 12 février 1975.

Le Tribunal accueille l'appel (le juge Fournier, dissident, le rejetterait), sans frais, infirme la décision de la Commission des transports du Québec rendue le 12 février 1975 (le juge Choquette, en plus, procédant à rendre la décision qui aurait dû être rendue en premier lieu, déciderait que le permis de l'appelante, le 5 novembre 1973, était celui indiqué à ses motifs de jugement, et qu'il n'y a pas lieu pour la Commission de confisquer le cautionnement de l'intimée, suivant l'article 2.45 de ses règles de pratique).

33-000079-75-3

LEON CLOUTIER, appelant, *vs* AUTOBUS FORTIN & POULIN INC., intimée.

Jugement du 19 février 1976.

Appel d'une décision de la Commission des transports du Québec, rendue le 26 mai 1975.

Le Tribunal accueille l'appel (le juge Fournier dissident, le rejetterait), sans frais et infirme la décision de la Commission des transports du Québec rendue le 26 mai 1975 (le juge Choquette, en plus, procédant à rendre la décision qui aurait dû être rendue en première instance, rejetterait la requête de l'intimée et déciderait qu'il n'y a pas lieu pour la Commission de confisquer son cautionnement suivant l'article 2.45 de ses règles de pratique).

33-000114-75-8

LES INDUSTRIES SAVARD INC., appelante, *vs* LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC, mise en cause.

Jugement du 19 février 1976.

Appel d'une décision de la Commission des transports du Québec, rendue le 25 août 1975.

Le Tribunal rejette l'appel, sans frais.

33-000186-75-9

COYOTE COURRIERS INC., appelante, *vs* G.M. PATRY LIMITED, CANADIAN BAGGAGE DELIVERY LIMITED H. LAPALME TRANSPORT LIMITÉE, intimées.

Jugement du 19 février 1976.

Appel d'une décision de la Commission des transports du Québec, rendue le 1er octobre 1975.

Le Tribunal accueille l'appel, sans frais, et infirme la décision de la Commission des transports du Québec rendue le 1er octobre 1975 et lui retourne le dossier afin qu'il soit possible aux parties de procéder régulièrement à l'enquête et à l'audition de la demande.

33-000144-74-8

GAETAN CARRIER, appelant, *vs* GERARD FOURNIER, intimé, et LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE LA CHAUDIERE, mise en cause.

Jugement du 23 février 1976.

Appel d'une décision de la Commission des transports du Québec, rendue le 6 septembre 1974.

Le Tribunal accueille l'appel, sans frais, infirme la décision de la Commission des transports du Québec rendue le 6 septembre 1974, et procédant à rendre la décision qui aurait dû être rendue en premier lieu, rejette la demande de l'intimé en annulation de l'adjudication par la mise en cause à l'appelant des contrats de transport d'écoliers mentionnés à cette décision.

33-000123-75-9

AUTOBUS LACHANCE INC., appelante, *vs* AUTOBUS SAINT-GEDEON ENR., intimée, et LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE LA CHAUDIERE, mise en cause.

Jugement du 27 février 1976.

Appel d'une décision de la Commission des transports du Québec, rendue le 12 septembre 1975.

Le Tribunal accueille l'appel, sans frais, infirme la décision de la Commission des transports du Québec rendue le 12 septembre 1975, et ordonne que le dossier soit retourné en première instance, pour que les parties puissent procéder à l'enquête et à l'audition de la demande de l'appelante.

33-000124-75-7

TRANSPORT SECURITAIRE SAINT-PROSPER INC., appelante, *vs* P.E. BOUCHARD et L. LARIVIERE, intimés, et LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE LA CHAUDIERE, mise en cause.

Jugement du 27 février 1976.

Appel d'une décision de la Commission des transports du Québec, rendue le 12 septembre 1975.

Le Tribunal accueille l'appel, sans frais, infirme la décision de la Commission des transports du Québec rendue le 12 septembre 1975 et ordonne que le dossier soit retourné en première instance, pour que les parties puissent procéder à l'enquête et à l'audition de la demande de l'appelante.

33-000125-75-4

BENOIT LEHOUILLIER, appelant, *vs* ADRIEN AUDET, intimé, et LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE LA CHAUDIERE, mise en cause.

Jugement du 27 février 1976.

Appel d'une décision de la Commission des transports du Québec, rendue le 12 septembre 1975.

Le Tribunal accueille l'appel, sans frais, infirme la décision de la Commission des transports du Québec rendue le 12 septembre 1975, et ordonne que le dossier soit retourné en première instance, pour que les parties puissent procéder à l'enquête et à l'audition de la demande de l'appelant.

33-000126-75-2

TRANSPORT SECURITAIRE SAINT-PROSPER INC., appelante, *vs* ALBERIC CHAMPAGNE, intimé, et LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE LA CHAUDIERE, mise en cause.

Jugement du 27 février 1976.

Appel d'une décision de la Commission des transports du Québec, rendue le 12 septembre 1975.

Le Tribunal accueille l'appel, sans frais, infirme la décision de la Commission des transports du Québec rendue le 12 septembre 1975, et ordonne que le dossier soit retourné en première instance, pour que les parties puissent procéder à l'enquête et à l'autition de la demande de l'appelante.

33-000127-75-0

AUTOBUS LACHANCE INC., appelante, *vs* LEO NADEAU, intimé, et LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE LA CHAUDIERE, mise en cause.

Jugement du 27 février 1976.

Appel d'une décision de la Commission des transports du Québec, rendue le 12 septembre 1975.

Le Tribunal accueille l'appel, sans frais, infirme la décision de la Commission des transports du Québec rendue le 12 septembre 1975, et ordonne que le dossier soit retourné en première instance, pour que les parties puissent procéder à l'enquête et à l'audition de la demande de l'appelante.

63956-o

Compagnies — Loi des

Changement de nom

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a approuvé les règlements de changement de nom suivants:

Nouveau nom	Ancien nom	Date de constitution
LES ALIMENTS KOURI INC. *KOURI FOODS INC.* 1363-6345	ABOOSAMRA KOURI INCORPORATED	08 02 37
BOUTIQUE L'IDYLLE INC. 1355-5065	LA BOUTIQUE VANIER LTEE	03 04 74
C.A. CAYOUETTE LTEE *C.A. CAYOUETTE LTD.* 1144-0732	LA COMPAGNIE C.A. CAYOUETTE, LIMITEE	16 02 32
CLUB RECREATIF DU PARC DE LA COLLINE INC. 1164-7716	CLUB DE TENNIS DE LA COLLINE INC	03 09 68
LES ENTREPRISES AIN INC. *AIN ENTERPRISES INC.* 1230-4549	AIN ENTERPRISES INC.	05 12 63
HAYDCO INC. 1241-5410	MOUNT BRUNO REALTIES INC.	20 07 55
LES HOTELS BERKELEY INTERNATIONAL LTEE *BERKELEY INTERNATIONAL HOTELS LTD.* 1238-1992	BERKELEY INTERNATIONAL HOTELS LTD.	22 03 71
LES IMMEUBLES TRITON INC. *TRITON REALTIES LTD.* 1243-1144	LES IMMEUBLES CARBONNEAU INC. *CARBONNEAU REALTIES INC.*	23 05 69
INTERPUBLICATION (CANADA) LIMITEE *INTERPUBLISHING (CANADA) LIMITED* 1286-4138	TOKAR DU CANADA LIMITEE *CANADIAN TOKAR LIMITED*	02 06 26
RENE T. LECLERC INCORPOREE *RENE T. LECLERC INCORPORATED* 1282-0593	RENE T. LECLERC INCORPOREE	25 08 22
LOCATION D'EQUIPEMENT PNEUMATIQUE LTEE *PNEUMATIC EQUIPMENT RENTALS LTD.* 1128-2753	PNEUMATIC EQUIPMENT RENTALS LTD.	11 11 64
PECK, TAMMARK & ASSOCIES LTEE *PECK, TAMMARK & ASSOCIATES LTD.* 1333-9791 73-6301	ABRAMS, PECK, PRINGLE & ASSOCIES LTEE *ABRAMS, PECK, PRINGLE & ASSOCIATES LTD.*	05 02 73
STATION DE SERVICE R. BOUCHARD INC. *R. BOUCHARD SERVICE STATION INC.* 1106-2403	R. BOUCHARD SERVICE STATION INC.	28 08 67

Nouveau nom	Ancien nom	Date de constitution
TUYAUX GALVANISES FRANÇOIS ROY INC. 1362-0208	FRANÇOIS ROY INC.	24 02 75

63954-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Fusion des compagnies

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion de:

Nom de la nouvelle compagnie	Siège social	Date de fusion	Nom des compagnies fusionnées
LA CORPORATION DE PLACEMENT JILL-IAN *JILL-IAN INVESTMENT CORP.*	1255, rue University, Montréal.	30 10 75	LA CORPORATION DE PLACEMENT JILL-IAN *JILL-IAN INVESTMENT CORP.* GREEN PARK INVESTMENT CORP.

63954-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes (1re partie)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom	Siège social	Date de constitution
LES AGENCES DEPANNEX INC. 1502-3856	253, De Lasalle, Mont Saint-Hilaire	02 03 76
AGENCES RECHAR INC. ..... *RECHAR AGENCIES INC.* 1502-2577	100, rue Houde, Saint-Laurent	24 02 76
AGENCE DE RENCONTRES COEUR ATOUT INC. 1364-9454	31, King ouest, suite 410, Sherbrooke ...	30 07 75
LES AGENCES DE VENTES D. SCALERA INC. ..... *D. SCALERA SALES AGENCIES INC.* 1464-3811	2525, Havre-des-Iles, pavillon B, P.H. 6, Laval.	26 01 76
AGENCE DE VOYAGES E.L.P. INC. 1357-5105	138, 30e Avenue Pointe-Calumet	20 01 76

Nom	Siège social	Date de constitution
L'AGENCE DE VOYAGES ECLAIR INC. 1501-9953	Montréal	04 02 76
AGENCE DE VOYAGES POIRIER INC. 1464-7838	Beloeil	11 02 76
AIR ABITIBI INC. 1463-0057	Val-d'Or	12 11 75
AIRSURANCE LIMITEE 1367-0914	Montréal	25 09 75
ALUMINIUM DUFRESNE INC. *DUFRESNE ALUMINIUM INC.* 1462-8507	2821, boulevard St-Jean, Saint-Maurice	11 11 75
AMENAGEMENT E.R. INC. 1464-8638	Rimouski	17 02 76
AMEUBLEMENTS LEPINE & FILS LTEE *LEPINE & SONS FURNITURE LTD.* 1502-3401	232, rue Beaubien est, Montréal	27 02 76
LES ARTISANATS DORAIS LTEE 1465-2242	592, rue Principale, Bonsecours	04 03 76
LES ASSURANCES JEAN VILLEMURE INC. 1464-5337	180, rue De Carufel, Yamachiche	30 01 76
ASSURANCES JOEL TRUDEAU INC. 1464-0692	818, rue Laurier, Beloeil	07 01 76
LES ASSURANCES MARCEL DROUIN INC. 1464-4439	Saint-Georges	27 01 76
ATELIER DE MECANIQUE SALABERRY INC. 1501-9706	Salaberry-de-Valleyfield	03 02 76
ATELIERS MOBILES DE PLOMBERIE BEAUBIEN INC. 1465-0725	4447, rue Beaubien est, Montréal	23 02 76
AU COIN DES SPORTS DE STE-AGATHE LTEE 1481-1244	Sainte-Agathe	27 11 75
AUBERGE LAC SERPENT INC. 1463-6989	Route rurale 1, Notre-Dame-du-Laus	16 12 75
AUBERGE DU PERE BACCHUS INC. 1461-4382	Route rurale numéro 3, Danville	30 12 75
P. AUBUT INC. 1464-1047	323, rue du Pont, Québec	12 01 76
AUTOMOBILES LAFLEUR INC. *LAFLEUR AUTOMOBILE INC.* 1501-9607	579, avenue Lafleur, LaSalle	03 02 76
FRANÇOIS BADEAU LTEE 1464-8380	21, rue du Collège, Beauport	02 03 76
BELOTO INC. 1464-3555	Route 139, Wickham	23 01 76
YVAN BISSON INC. 1464-1377	101, rue Marquette, Saint-Lambert	09 01 76

Nom	Siège social	Date de constitution
BERNARD BLANCHETTE INC. 1465-1897	2631, Place Beauséjour, Sainte-Foy	02 03 76
ARTHUR BLUMENTHAL INC. 1502-2890	2730, Alma (Duvernay), Laval	24 02 76
LUC BOILY LIMITEE 1464-8927	Chibougamau	17 02 76
BOISCLAIR & FILS INC. 1501-9375	715, boulevard des Laurentides, Piedmont.	29 01 76
VINCENT BOUCHARD & FILS INC. 1464-6574	Bagotville	06 02 76
BOUCHERIE ET CHARCUTERIE AU BEC FIN INC. 1502-0423	Montréal	09 02 76
ROGER BOURGAULT & FILS INC. 1465-3703	Saint-Adalbert	10 03 76
BOUTIQUE AUX MEMOIRES, ANTIQUITES INC. 1464-2383	Québec	19 01 76
BOUTIQUE BERLUK INC. 1501-6348	Les Terrasses, centre commercial rue Ste-Catherine ouest, Montréal.	05 01 76
BOUTIQUE DE CADEAUX MILLE ET UNE NUITS INC. 1501-3238	2877, chemin Chambly, Longueuil	09 12 75
BOUTIQUE CADENCE INC. 1464-9230	2810, Valdombre (Sainte-Rose), Laval	24 02 76
LA BOUTIQUE DU CAMPING (1976) INC. *CAMP SHOP (1976) INC.* 1502-3831	4985, chemin Reine-Marie, Montréal	03 03 76
LES BOUTIQUES POUR CHIENS MONSIEUR JEANNOT INC. 1364-5569	Montréal	07 07 75
BOUTIQUE FORMULE UN INCORPOREE 1502-0241	705, rue Ste-Catherine ouest, Montréal	06 02 76
BOUTIQUE LA BESOGNE INC. 1463-4669	Sainte-Foy	15 03 76
BOUTIQUE PIA INC. 1464-5279	7250, Place Portobello, Brossard	30 01 76
BRAGAR INC. 1501-9318	1, Place Ville-Marie, suite 1414, Montréal.	29 01 76
BRITT, LALANDE & ASSOCIES INC. 1465-0543	Amos	23 02 76
BRODERIE THIBAULT INC. 1464-3456	Montréal	21 01 76
BUFFET COLONIAL INC. 1501-9813	725, rue Lalanne, Iberville	03 02 76
BUFFET EPOMEO INC. 1464-9875	5675, chemin Upper-Lachine, Montréal	19 02 76

Nom	Siège social	Date de constitution
CAMERA PLUS INC. 1502-2411	6324, Sherbrooke est, Montréal	20 02 76
ROBERT E. CARROLL INC. 1464-3266	Châteauguay	21 01 76
CARROSSERIE ROBERT INC. *ROBERT AUTO BODY INC.* 1501-8336	Montréal	21 01 76
CARTONNAGE EXPRESS ST-HYACINTHE INC. 1480-5006	2750, rue Morin, Saint-Hyacinthe	22 10 75
CENTRE D'ADMINISTRATION H.R.V. INC. 1464-2284	276, St-Jacques ouest, suite 709, Montréal.	19 01 76
CENTRE AUDIO-INDUSTRIEL DU NORD INC. *NORTHERN AUDIO-INDUSTRIAL CENTER INC.* 1464-4074	Saint-Jérôme	28 01 76
CENTRE DE L'AUTO PHILIPPE-ANDRE INC. 1502-3690	Montréal	01 03 76
CENTRE DE L'AUTOMOBILE TROIS L INC. 1481-2077	2135, rue St-Georges, Saint-Jérôme	02 12 75
CENTRE CHIROPRATIQUE DE LENNOXVILLE INC. 1462-5164	Lennoxville	09 10 75
CENTRE DE RADIOLOGIE VIAU INC. 1501-6843	8475, rue Viau, Saint-Léonard	09 01 76
ARMAND CHAMBERLAND INC. 1464-7531	Saint-Clément	09 02 76
CHARBONNEAU ET BRAZEAU INC. 1502-0712	6839, chemin St-Jean, Saint-Félix de Valois.	10 02 76
CHAUFFAGE R.F. INC. 1465-0550	Amos	23 02 76
LE CHIEN CHAUD DU NOUVEAU CANADA (BEAUBIEN) INC. *NEW CANADA HOT DOG (BEAUBIEN) INC.* 1501-9599	1975, rue Beaubien, Montréal	03 02 76
CHOQUET ET FILS INC. 1501-8898	5, rue Massue, Varennes	26 01 76
LES CIMENTS G.T.J. LTEE 1464-7853	Alma	11 02 76
COFAVIN LTEE *COFAVIN LTD.* 1501-7494	4920, boulevard de Maisonneuve ouest, suite 402, Montréal.	14 01 76
COMMERCE DE FIL K.J. (1976) LTEE *K.J. YARN TRADING (1976) LTD.* 1501-9151	400, avenue Atlantic, Montréal	27 01 76
LA COMPAGNIE D'ELECTRONIQUE TELEC LTEE 1501-2677	Laval	04 12 75

Nom	Siège social	Date de constitution
COMPAGNIE MANUFACTURIERE NANY LTEE *NANY MANUFACTURING CO. LTD.* 1502-0381	Montréal	09 02 76
COMPAGNIE DE SPECIALISTE DE MACHINES DE BUREAU S.M.B. LTEE *S.M.B. BUSINESS MACHINE SPECIALIST COMPANY LTD.* 1480-9578	Montréal	18 11 75
CONCEPTRON INC. 1480-5808	Montréal	27 10 75
LES CONCESSIONS SOIXANTE-SEIZE INC. 1501-8047	4026, rue Notre-Dame est, Montréal	19 01 76
CONSTRUCTION AU COIN VERT INC. 1501-7999	2305, rue Aladin, Vimont, Laval	19 01 76
CONSTRUCTION BERFORT INC. 1464-0353	52, rue De La Place, Saint-Paul-L'Ermite.	07 01 76
CONSTRUCTION DENIS ST-ONGE INC. 1464-4025	Wickham	26 01 76
CONSTRUCTION DENIS-JACQUES INC. 1464-6301	Joliette	05 02 76
CONSTRUCTION DEVOST, LORD LTEE 1462-3870	Saint-Raymond	03 10 75
CONSTRUCTION GILLES ROCHEFORT INC. *GILLES ROCHEFORT CONSTRUCTION INC.* 1463-9348	2e Rang, Sainte-Anne-du-Sault	29 12 75
CONSTRUCTION HEDRA INC. 1501-6769	1150, Goyer, Saint-Bruno	08 01 76
CONSTRUCTION J.C.R. INC. 1502-2767	229, Montée Sanche, app. 3, Boisbriand.	23 02 76
CONSTRUCTION JEAN-PAUL FORTIN INC. 1464-5626	Saint-Marthe-sur-le-Lac	04 02 76
CONSTRUCTION R.R.P. INC. *R.R.P. CONSTRUCTION INC.* 1464-7259	547, rue Union, Sainte-Catherine	09 02 76
LES CONSTRUCTIONS R. SIMARD LTEE 1464-4579	165, avenue des Quenouilles, Delisle	29 01 76
CONSTRUCTIONS ROGAC INC. *ROGAC CONSTRUCTIONS INC.* 1462-5248	Bécancour	09 10 75
CONSTRUCTION SPINBEC INC. *SPINBEC CONSTRUCTION INC.* 1502-1645	519, rue Papineau, Boisbriand	16 02 76
CONSTRUCTION VITO & PIETRO LTEE *VITO & PIETRO CONSTRUCTION LTD.* 1501-8013	9745, 15e Avenue, Rivière-des-Prairies	19 01 76
CORDUMA INC. 1464-8554	Québec	18 02 76

Nom	Siège social	Date de constitution
LA CORPORATION DES MARCHANDS LES TERRASSES INC. *LES TERRASSES MERCHANTS' CORPORATION INC.* 1501-2297	Montréal	03 12 75
CREATION JANINA INC. 1464-4785	45, du Parc, Clermont	29 01 76
COUVRE-PLANCHER J.J. LTEE 1502-2171	101-105, rue St-Joseph est, Québec	19 02 76
COUVRE-PLANCHERS LERICHE LTEE 1463-0529	51, Johnson, Granby	14 11 75
CUIR M. & R. INC. *M. & R. LEATHER INC.* 1463-4117	999, Bougogne, Cendre d'Achat, Place des Quatre-Bourgeois, Sainte-Foy.	30 12 75
D'ARAGON & ASSOCIES INC. 1364-3556	Laval	09 09 75
DEROME, LAURENDEAU ET LEBLANC LIMITEE 1465-1160	Salaberry-de-Valleyfield	27 02 76
DESCAM INC 1502-2635	L'Assomption	23 02 76
P.E. DESMARAIS & FILS LTEE 1464-9370	411, rue Le Bourdais, Saint-Tite	25 02 76
LES DESSINS SPHERE INC. *SPHERE DESIGN INC.* 1464-3548	1255, Carré Phillips, Montréal	23 01 76
DIESEL F.T.L. INC. 1465-0378	Sept-Iles	25 02 76
LES DISTRIBUTIONS A. & Z. INC. *A. & Z. DISTRIBUTIONS INC.* 1501-7023	Montréal	12 01 76
DISTRIBUTION AUTEUIL LTEE 1501-9326	48, boulevard des Laurentides, Pont-Viau, Laval.	29 01 76
DISTRIBUTION MAURICE VERVILLE LIMITEE 1464-9735	Sherbrooke	18 02 76
DISTRIBUTION METROPOLITAINE SELECTE INC. 1463-7128	Laval-des-Rapides, Laval	17 12 75
DOMAINE COMMUNARD INC. 1464-6871	Ancienne-Lorette	09 02 76
DOPAL INC. 1502-0183	785, avenue Plymouth, Mont-Royal	06 02 76
DULEMIC INC. 1464-1252	580, Grande-Allée est, Québec	13 01 76
EBENISTERIE PELLEGRINO LTEE 1481-1681	Laprairie	28 11 75
ECONOSULT INC. 1481-0634	1130, rue Sherbrooke ouest, Montréal	25 11 75

Nom	Siège social	Date constitution
LES ECURIES DE L'ENFANT PAUVRE INC. *POOR BOY STABLES INC.* 1463-1956	780, boulevard Magenta, Farnham	21 11 75
EDIFICE GALT INC. 1502-4813	50, Place Crémazie, Montréal	09 03 76
ELECTRIQUE DONOVAN INC. *DONOVAN ELECTRIC INC.* 1464-8539	560, 1re Avenue, Saint-Georges	19 02 76
LES ENTREPRISES ALFRED BOIVIN INC. 1465-0089	Chicoutimi	20 02 76
LES ENTREPRISES BOLDUC ET LESSARD INC. 1463-6294	Beauceville	12 12 75
LES ENTREPRISES CLAUDE GAUVREAU INC. 1463-6252	150, 2e Avenue, Sainte-Anne-des-Plaines.	12 12 75
LES ENTREPRISES DION & BERNARD INC. 1501-9474	389, rue Prévost, Longueuil	30 01 76
ENTREPRISES D'ELECTRICITE B.J.P. INC. 1501-8781	8392, Du Chardonnet, Anjou	23 01 76
LES ENTREPRISES F. MENARD LTEE 1481-1525	819, rue de Sève, Sainte-Thérèse	28 11 75
LES ENTREPRISES G.T.D. INC. 1465-4628	Québec	11 03 76
LES ENTREPRISES KENSTAR LTEE *KENSTAR ENTERPRISES LTD.* 1502-2189	630, boulevard Dorchester ouest, bureau 2120, Montréal.	19 02 76
LES ENTREPRISES KOROMA INC. 1464-4959	6595, 9e Avenue est, Charlesbourg	29 01 76
LES ENTREPRISES MORY INC. 1363-8150	39, rue Georges-Vanier, Gatineau	29 05 75
ENTREPRISES NOTAC INC. 1464-6020	Québec	04 02 76
LES ENTREPRISES PERREAULT & COUSINEAU INC. 1502-3476	685, rue Fournier, Saint-Jérôme	27 02 76
ENTREPRISES PIVERT INC. *PIVERT ENTERPRISES INC.* 1366-5898	440, rue Beaubien est, Montréal	15 08 75
LES ENTREPRISES ROBERT ROUSSEAU INC. 1501-6264	8, des Erables, Bromont	29 12 75
LES ENTREPRISES S.M.D. INC. 1501-6744	Montréal	08 01 76
LES ENTREPRISES VERENDRA SHARMA INC. *VERENDRA SHARMA ENTERPRISES INC.* 1502-0647	4, Place Ville-Marie, suite 512, Montréal.	10 02 76
LES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES BOUCHER INC. 1464-8679	Iberville	19 02 76

Nom	Siège social	Date de constitution
LES EQUIPEMENTS ST-CESAIRE INC. *ST-CESAIRE EQUIPMENTS INC.* 1502-0225	791, route 112, Saint-Césaire	06 02 76
EVALUATION ET DEVELOPPEMENT PHYSIQUES R.T. INC. 1463-4836	10350, Terrasse Fleury, app. 32, Montréal.	05 12 75
EXCAVATION A.V. INC. 1464-8125	8660, boulevard Pie IX, Montréal	16 02 76
EXCAVATION FRANK INC. *FRANK EXCAVATION INC.* 1465-1145	1800, chemin Gascon, Saint-Louis-de-Terrebonne.	27 02 76
FABRIQUES HAMILTON LTEE *HAMILTON MILLS LTD.* 1501-6009	225, rue Liège ouest, Montréal	30 12 75
LES FENETRES GASPESIENNES INC. 1465-2028	Sainte-Anne-des-Monts	03 03 76
LA FERME COTE DES FONDS LTEE 1502-1975	466, 1er Rang, Saint-Barnabé	18 02 76
LES FOURRURES IRGIS INC. *IRGIS FURS INC.* 1501-9078	1449, rue St-Alexandre, suite 305, Montréal.	27 01 76
LES GALERIES DE LA BAIE INC. 1502-3351	1000, rue Sherbrooke ouest, suite 2020, Montréal.	27 02 76
GARAGE AVAKIAN & BRENA LTEE *AVAKIAN & BRENA GARAGE LTD.* 1502-2098	819, rue de Sève, Sainte-Thérèse	19 02 76
LES GARNITURES DE BOIS PENNY QUEBEC LTEE *PENNY WOOD TRIM QUEBEC LTD.* 1464-2342	Montréal	19 01 76
GAUCHER & FILS INC. 1464-9347	104, rue Châteauguay, Bromont	17 02 76
GAUDET, DAOUST & ASSOCIES INC. 1464-6194	33, rue St-Vincent, Sainte-Agathe-des-Monts.	06 02 76
GESTION BAPTIST LTEE *BAPTIST HOLDINGS LTD.* 1501-2883	5720, avenue Rand, Montréal	08 12 75
GESTION G.A.P. INC. *G.A.P. HOLDING INC.* 1481-1822	6944, 9e Avenue, suite 2, Rosemont Montréal.	01 12 75
GESTION G.S.B. INC. 1462-5891	Montréal	14 10 75
GESTION MILANCA INC. 1464-6558	270, avenue Ducharme, Dorval	06 02 76
GESTION MYRAL INC. 1464-6764	666, rue Sherbrooke ouest suite 2007, Montréal.	11 02 76
GILBERT & GIGUERE INC. 1464-7812	Place Bonne-Entente, Sainte-Marie, Beauce.	09 02 76

Nom	Siège social	Date de constitution
LE GILETIER SEPT-ILES INC. 1464-9289	602, rue Giasson, Sept-Iles	17 02 76
YVAN GODEC INC. 1502-1470	Montréal	10 02 76
GRAPHIQUES LION INC. 1502-0290	Pointe-Claire	06 02 76
GRAVICO INC. 1462-0090	54, rang Fleury, Saint-Bernard, partie Sud.	18 09 75
LA GRAVURE ART QUATRE INC. *ART FOUR PRINTS INC.* 1480-9016	1458A, rue Crescent, Montréal	14 11 75
LES HABITATIONS BEDARD & DUPONT INC. 1464-4967	116, rue St-Olivier, Sainte-Thérèse-de-Lisieux.	29 01 76
REAL HOUDE INC. 1465-1251	130, Elzéar-Boivin, Bagotville	27 02 76
LES IMMEUBLES A.G.S. LTEE 1357-5097	Ferme-Neuve	19 01 76
LES IMMEUBLES MONT BLANC INC. *MONT BLANC REALTIES INC.* 1501-9060	3830a, Notre-Dame (Chomedey), Laval.	27 01 76
IMMEUBLES RESIBA INC. *RESIBA REAL ESTATE INC.* 1464-8778	800, boulevard Dorchester ouest, suite 2610, Montréal.	19 02 76
LES IMMEUBLES STEAR LTEE *STEAR PROPERTIES LTD.* 1481-1970	165, boulevard Deslauriers, Saint-Laurent.	02 12 75
INCOFOM INC. 1501-7247	Sherbrooke	13 01 76
LES INDUSTRIES DE GRAPHISME G.L. INC. *G.L. GRAPHIC INDUSTRIES INC.* 1480-2433	114, chemin Elm-Crescent, Baie-d'Urfé	07 10 75
LES INDUSTRIES METALLURGIQUES DU LABRADOR INC. 1465-1228	Sept-Iles	27 02 76
LES INDUSTRIES ESBEAU INC. 1480-5048	4400, Wesley, Saint-Hubert	22 10 75
LES INDUSTRIES J.G.D. INC. 1463-9744	Linière	05 01 76
INITIATIVES IMMOBILIERES INTERNATIONALES (I.I.I.) INC. 1502-1470	1155, rue Sherbrooke ouest, suite 402, Montréal.	16 02 76
INTECTURE INC. 1501-8054	187, Oriole, Rosemère	19 01 76
INTERDEVELOPPEMENT INC. 1501-9680	Saint-Eustache	03 02 76
INVESTBEC INC. 1481-0378	12056, Armand-Bombardier, Montréal	21 11 75

Nom	Siège social	Date de constitution
INVESTISSEMENT FOVIAC LTEE *FOVIAC INVESTMENTS LTD.* 1463-7136	1444, Montcalm (Chomedey), Laval	17 12 75
LES INVESTISSEMENTS HEMER INC. 1464-3142	4250, Savard, Trois-Rivières	23 01 76
LES JARDINS RIVE NORD INC. 1502-3757	Saint-Eustache	01 03 76
JOUETS POLICHINELLE INC. 1501-8955	7350, boulevard Taschereau, Brossard	26 01 76
LABEX INC. 1464-9123	15, 20e Avenue, Blainville	11 02 76
JACQUES LACERTE & FILS INC. 1464-4488	221, rue Notre-Dame, Yamachiche	29 01 76
LAMPCO INC. 1465-3802	939, boulevard Taschereau, Longueuil	11 03 76
LEO LAPRISE INC. 1462-0876	Saint-Jérôme	19 09 75
LAVE AUTO J.L. BRAY INC. 1464-3860	21, rue Victoria, Valleyfield	26 01 76
A.M. LAWRENCE LTEE 1464-6251	Route rurale numéro 1, Brownsburg	05 02 76
LE BLANC & ALLARD INC. 1501-9185	Montréal	28 01 76
LEBLOND & COUTURE INC. 1464-9933	Lambton	19 01 76
R. LEBRUN ET ASSOCIES INC. 1502-0753	Saint-Léonard	10 02 76
LIBRAIRIE JETTE INC. 1501-3618	72, boulevard Laurier, Beloeil	10 12 75
LIBRAIRIE METROPOLITAINE INC. 1464-7382	7350, boulevard Taschereau, Place Portobello, Brossard.	09 02 76
LIQUIDATION G.B. INC. 1480-3522	332, rue Craig est, Montréal	14 10 75
LOCATION ILE JESUS INC. *ILE JESUS RENTAL INC.* 1464-2300	41, boulevard St-Martin est, Laval	19 01 76
LOGEST INC. 1464-8646	Rimouski	17 02 76
MAÇONNERIE VALLIERES INC. 1464-8687	1035, Evangéline, Val-Bélair	19 02 76
MAGASIN DENIS ET FRERE INC. 1480-8778	117, rue Principale, Les Cèdres	13 11 75
MAGASINS TISSEUR INC. 1502-0795	104, rue Dupuis, Beauharnois	11 02 76

Nom	Siège social	Date de constitution
ELOI MAHEU INC. 1464-7184	90, rue Verreault, Saint-Joseph-de-Beauce.	09 02 76
RAYMOND MAHEU INC. 1464-7168	846, avenue Victoria, Saint-Joseph-de-Beauce.	09 02 76
MAISONS MOBILES JUNEAU INC. 1463-7441	Chicoutimi	18 12 75
LES MAISONS USINEES JEMINI LTEE 1464-2862	Saint-Bruno	22 01 76
MARCHE DE VIANDE OGILVY INC. *OGILVY MEAT MARKET INC.* 1501-6371	465, rue Ogilvy, Montréal	05 01 76
MARKETING DEAUVILLE LTEE *DEAUVILLE MARKETING LTD.* 1501-9490	2356, rue Bourbonnais, Montréal	30 01 76
METAL R.C.R. INC. 1481-1210	1786, rue De la Bretagne, Sainte-Julie	26 01 76
LUCIEN METHE INC. 1464-2441	Saint-Luc	19 01 76
MEUBLES GE-MO INC. 1463-9074	727, rue Cowie, Granby	30 12 75
OCTOFRUIT INC. 1464-8620	143, Petite-Côte, Sainte-Rose, Laval	17 02 76
LES PLACEMENTS CHARLEROI INC. 1501-4806	4703, Charleroi, Montréal	18 12 75
LES PLACEMENTS CHREODE LIMITEE 1480-8588	29, Ste-Elizabeth, Longueuil	12 11 75
LES PLACEMENTS CLAUDE LANDRY LIMITEE 1463-8431	47, rue Hemmings, Saint-Jean	23 12 75
PLACEMENTS DUCEPPE INC. *DUCEPPE HOLDING INC.* 1501-6405	3730, rue Crémazie est, suite 410, Montréal.	05 01 76
LES PLACEMENTS DUCROS INC. 1464-8604	360, rue St-Jacques ouest, Montréal	18 02 76
PLACEMENTS JACARANDA INC. *JACARANDA HOLDINGS INC.* 1464-4199	8481, boulevard Lasalle, Lasalle	28 01 76
LES PLACEMENTS L.G.S. INC. *L.G.S. INVESTMENTS INC.* 1480-7739	Montréal	07 11 75
PLACEMENTS LAURENT TRUDEAU LTEE 1502-3328	190, Place Trudeau, Saint-Jovite	27 02 76
PLACEMENTS MARTINA INC. *MARTINA INVESTMENTS INC.* 1502-2783	50, boulevard Crémazie ouest, suite 407, Montréal.	23 02 76
LES PLACEMENTS NAGANTA INC. 1464-8562	360, rue St-Jacques ouest, Montréal	18 02 76

Nom	Siège social	Date de constitution
LES PLACEMENTS NEMROD INC. 1464-8570	360, rue St-Jacques ouest, Montréal	18 02 76
LES PLACEMENTS RONALD LACROIX INC. 1501-7916	2305, rue Aladin, Vimont, Laval	19 01 76
LES PLACEMENTS SUMARON LTEE 1501-9672	Saint-Eustache	03 02 76
LES PLACEMENTS VEZINA INC. *VEZINA INVESTMENTS INC.* 1502-1397	1117, Sainte-Catherine ouest, Montréal	16 02 76
PLOMBERIE & CHAUFFAGE MODULAIRE INC. *MODULAR PLUMBING & HEATING INC.* 1502-0761	Saint-Bruno	10 02 76
PNEUS LANORAIE (BANDAG) INC. 1501-4061	370, rue Godbout, Repentigny	12 12 75
LES PORTES & CHASSIS PLANTE LIMITEE *PLANTE SASHS & DOORS LIMITED* 1464-3795	2955, Terrasse Louisbourg, app. 9, Montréal.	23 01 76
PAUL POULIN INC. 1464-5139	11, rue Louis-Pasteur, Loretteville	30 01 76
LES PRODUCTIONS AUDIO-VISUELLES FAUBOURG ST-DENIS LIMITEE 1480-2573	1237, rue Sanguinet, Montréal	08 10 75
LES PRODUCTIONS SERGE BELAIR INC. 1502-0415	4710, Colombey, Saint-Léonard	09 02 76
PRODUITS CANADIANA (1976) INC. *CANADIANA PRODUCTS (1976) INC.* 1502-3153	130, boulevard Industriel, Boucherville	26 02 76
PROMESTRIE INC. 1464-4009	Sherbrooke	26 01 76
PUBLICITE D'ALMA INC. 1464-5634	Alma	26 02 76
PUBLICITE PAQUET INC. 1461-8789	Shawinigan	10 09 75
QUINCAILLERIE CYR & FRERES INC. *CYR & BROTHERS HARDWARE INC.* 1366-8785	1080, rue Union, Sainte-Catherine	09 09 75
RADIATEUR CHOMEDEY INC. 1464-6855	41, boulevard Labelle (Chomedey), Laval.	09 02 76
REBLAY INC. 1465-0246	Anjou	25 02 76
RENOVATIONS EN ALUMINIUM ASA INC. *ASA ALUMINUM IMPROVEMENTS INC.* 1501-9649	8632, Lafranaie, Saint-Léonard	03 02 76
RESTAURANT CHUAN HAI INC. 1464-2722	Québec	22 01 76

Nom	Siège social	Date de constitution
RESTAURANT KASOS INC. 1502-0233	Montréal	06 02 76
RESTAURANT LA LUNE ARGENTEE (ANJOU) INC. *SILVERY MOON RESTAURANT (ANJOU) INC.* 1501-5142	8001, Les Galeries d'Anjou, suite M6, Anjou.	22 12 75
RESTAURANT LA ROUTE INC. 1463-3309	Windsor	26 11 75
RESTAURANT LE MANEGE INC. 1501-7643	Mont-Laurier	15 01 76
RESTAURANT LES VIANDES FUMEES DIANE INC. *DIANE SMOKED MEAT RESTAURANT INC.* 1501-9847	10941, rue Notre-Dame est, Montréal-Est.	03 02 76
RESTAURANT PHEBUS INC. *PHOEBUS RESTAURANT INC.* 1464-5857	Dollars-des-Ormeaux	06 02 76
RESTAURANT VAL DES ARBRES INC. 1502-1561	Saint-Vincent-de-Paul	16 02 76
REVETEMENTS MURAUX BELOEIL INC. *BELOEIL DRY WALL INC.* 1502-3450	Sainte-Madeleine	27 02 76
REVETEMENT VALLIERES INC. 1464-8703	1035, Evangéline, Val-Bélair	19 02 76
A. & E. ROUSSEL & FILS INC. 1464-7432	Saint-Fidèle-de-Mont-Murray	09 02 76
A. ST-ONGE INC. 1464-6236	Saint-Stanislas-de-Kostka	04 02 76
NORMAND ST-PIERRE INC. 1501-9979	575, boulevard Laflamme, Saint-Hyacinthe.	04 02 76
SALON-BAR DE L'ESTRIE INC. 1463-5437	10, rue Chapleau, Granby	11 12 75
SAMEC LTEE 1465-1335	16, rue Thibault, Hull	26 02 76
LES SERVICES ADMINISTRATIFS FUTURISTES INC. 1501-9797	1, Place Laval, suite 380, Laval	03 02 76
LES SERVICES ADMINISTRATIFS L. OUELLETTE INC. 1501-5704	440, boulevard Paquette, Mont-Laurier	29 12 75
LES SERVICES D'AUTO MEMPHREMAGOG LTEE *MEMPHREMAGOG AUTO SERVICES LTD.* 1364-4281	1000, rue Sherbrooke, Magog	02 07 75
LES SERVICES G.C. (QUEBEC) INC. *G.C. SERVICES (QUEBEC) INC.* 1364-8787	505, rue Dorchester ouest, Montréal	25 07 75
SERVICE LOUIS ET GUY INC. 1480-4181	5115, rue St-Ambroise, Montréal	16 10 75

Nom	Siège social	Date de constitution
SERVICE DE REPARATION DE BATEAUX BELL INC. *BELL SHIP REPAIRS SERVICE INC.* 1464-3886	Sept-Iles	26 01 76
SERVICE SANITAIRE DE L'EST INC. 1502-0555	410, Chemin Duplessis, Fleurimont	09 02 76
SERVICES SANITAIRES P.P. INC. *P.P. SANITARY SERVICES INC.* 1464-6418	2471, boulevard Perron, Longueuil	06 02 76
SERVICE TECHNIQUE D'ETUDE ET PROGRAMMATION S.T.E.P. INC. *S.T.E.P. TECHNICAL SERVICE IN STUDIES AND PROGRAMMING INC.* 1501-9201	Montréal	28 01 76
LES SERVICES DE TENUE DE LIVRES LIPAL INC. *LIPAL BOOKKEEPING SERVICES INC.* 1501-3550	1444, rue Montcalm, Chomedey, Laval.	10 12 75
SILHOUETTE SPA LANGELIER LTEE *SILHOUETTE SPA LANGELIER LTD.* 1463-9181	6868, rue Jean-Talon est, Saint-Léonard.	30 12 75
SKI DE PROMENADE CANADA INC. *SKI COUNTRY CANADA INC.* 1502-3385	215, Jean-Talon ouest, Montréal	27 02 76
SPECIALITE COUSSINET M.T.R. LTEE 1464-4165	Chicoutimi	28 01 76
LES SPECIALITES KENNEBEC INC. *KENNEBEC SPECIALTIES INC.* 1464-2995	Bernières	26 01 76
SOCIETE DE CONSULTATIONS S.H.S. LTEE 1502-1264	615, boulevard Dorchester ouest, suite 1010, Montréal.	13 02 76
SOCIETE DE DISTRIBUTION C.G.R. INC. 1464-6897	1880, Sommet Trinité, Saint-Bruno-de-Montarville.	09 02 76
SOCIETE DE GESTION BEFO INC. *BEFO HOLDINGS COMPANY INC.* 1502-0464	Montréal	09 02 76
SOCIETE IMMOBILIERE C.E.G.P. INC. 1464-4272	Sainte-Foy	28 01 76
SORANIS INC. 1464-5071	195, De Bienville, Granby	30 01 76
SOTRIM LTEE 1464-3753	245, avenue Victoria, Westmount	23 01 76
SPORTS HATLO INC. *HATLO SPORTS INC.* 1501-7882	433, rue St-François, Saint-Hyacinthe	16 01 76
SPORT PARAMONT INC. *PARAMONT SPORT INC.* 1464-6954	5700, Louis-Hébert, Montréal	09 02 76

Nom	Siège social	Date de constitution
STATIONNEMENT LASALLE LTEE *LASALLE PARKING LTD.* 1366-6078	1155, boulevard Dorchester ouest, bureau 3406, Montréal.	18 08 75
STATION-SERVICE ROGER MENARD INC. 1464-9040	119, rue Wolfe, Longueuil	12 02 76
MAX STERN INC. 1501-8914	755, avenue Montpellier, suite 1104, Saint-Laurent.	26 01 76
STRUCTURES MIRABEL INC. 1465-0535	6789, Place Pascal-Gagnon, Montréal.	24 02 76
SYSTEMES D'ALARMES CHAMPLAIN INC. 1463-8274	Aylmer	19 12 75
SYSTEME DE CONSTRUCTION NIRCO INC. 1465-0758	9293, 63e Avenue, Rivière-des-Prairies	23 02 76
SYSTEMES NOVAR INC. *NOVAR SYSTEMS INC.* 1465-3646	Québec	10 03 76
TABAGIE NEL INC. 1502-0738	Matagami	10 02 76
TAPIS BOURG-ROYAL INC. 1463-0115	1010, 80e Rue, Centre d'achat Bourg-Royal, Charlesbourg.	12 11 75
TAPROBANE LTEE *TAPROBANE LTD.* 1501-8328	1410, rue Stanley, bureau 510, Montréal.	21 01 76
TISSUS ET DRAPERIES CHEZ BENOIT INC. 1501-7445	Laval	14 01 76
TRANSPORT GERALD ROY WATERLOO INC. *GERALD ROY TRANSPORT WATERLOO INC.* 1464-2375	Waterloo	01 03 76
TRINIBEC INC. 1464-3951	Bécancour	26 01 76
VARIETES & IMPORTATIONS YVON GAGNON INC. 1501-9714	319, rue Lulli, Laval-des-Rapides, Laval.	03 02 76
VICTOTEC INC. 1464-4140	Victoriaville	28 01 76
ROBERT VIGNEUX & FILS INC. 1464-7846	Route rurale 1, Saint-Grégoire-de-Greenlay.	11 02 76
VINAVI INC. 1502-1934	6145, avenue de Vimy, Outremont	18 02 76

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS

63954-o

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
AIR ALMA INC. 1165-3599	23 12 59	30 12 75	Augmentant le capital-actions.
AMEUBLEMENT ANDRE BEAULIEU INC.. 1367-3421	04 02 74	16 02 76	Changeant le nom–ancien nom: MEUBLES ANDRE BEAULIEU INC.
BIJOUTERIE WEBSTER INC. 1363-9612	06 06 75	24 09 75	Modifiant les lettres patentes.
L.R. BRIEN & FILS LTEE 1240-9744	03 10 66	26 02 76	Modifiant les lettres patentes.
CAFE DE LA PAIX INC. 1154-3527	14 03 69	22 12 75	Changeant le nom–ancien nom: BERA & COSTA LTEE.
CENTRE COMMERCIAL TERREBONNE LTEE. 737925	21 08 73	11 02 76	Réduisant le capital-actions.
JEAN-GUY CHAMPIGNY INC. 746083	14 01 74	27 02 76	Etendant les objets.
COMMUTEX INC. 1337-2834	21 07 72	04 03 76	Modifiant le capital.
CONSTRUCTION CROBERT INC. ..... *CROBERT CONSTRUCTION INC.* 1361-5984	04 02 75	20 02 76	Changeant le nom–ancien nom: CROBERT INC.
CONSTRUCTION LITO INC. ..... *LITO CONSTRUCTION INC.* 724494	11 08 72	09 02 76	Etendant les pouvoirs.
CONSTRUCTION M. C. G. INC. 1462-3474	01 10 75	13 02 76	Modifiant les lettres patentes.
DISTRIBUTIONS RICHARD CLOUTIER INC. 1480-8927	14 11 75	14 01 76	Etendant les pouvoirs.
ECHELLE EXCELSIOR LIMITEE ..... *EXCELSIOR LADDER LIMITED* 1116-2427	16 10 59	25 11 75	Changeant le nom–ancien nom: EXCELSIOR LADDER LIMITED.
LES EDITIONS GRAPHIQUES INC. 1193-4239	11 02 70	05 02 76	Modifiant le capital-actions.
LES ENTREPRISES HERMENEGILDE TREMBLAY INC. 1462-5073	01 10 75	28 01 76	Modifiant le capital-actions.
LES ENTREPRISES DE J. ARMAND BOMBARDIER LTEE 1233-8125	31 12 53	22 12 75	Modifiant le capital-actions.

Nom	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
FOREX LEROY INC. 1461-9928	18 09 75	02 03 76	Augmentant le capital-actions.
GLENVIEW CORPORATION 1263-3277	15 04 55	05 12 75	Modifiant le capital-actions.
LES GRAPHIQUES CITE INC. *CITY GRAPHICS INC.* 1368-6647	14 06 74	16 02 76	Modifiant les objets.
LES IMMEUBLES STE-THERESE LTEE *STE-THERESE REALTIES LTD.* 1286-0938	03 04 56	09 12 75	1. Changeant le nom–ancien nom: STE-THERESE REALTIES LTD.; 2. Modifiant le capital-actions.
KENDAN LTEE *KENDAN LTD.* 1269-7371	22 03 67	27 10 75	Changeant le nom–ancien nom: KENDAN LTD.
JEAN-PAUL LACROIX INC. 1371-7756	19 03 75	16 01 76	Augmentant le capital-actions.
LAITERIE NORDIQUE INC. 1360-8948	18 12 74	01 03 76	1. Réduisant le nombre des administrateurs; 2. Modifiant les lettres patentes; 3. Changeant le siège social.
ALFRED LAMBERT INC. 1117-1659	26 10 59	23 02 76	Modifiant et augmentant le capital-actions.
MAXISPEC INC. 1274-9263	27 05 68	21 01 76	1. Modifiant le capital; 2. Modifiant les dispositions des lettres patentes.
MULDEC INC. 1461-7252	03 09 75	02 03 76	Etendant les objets.
OMNISER INC. 1355-0785	29 01 74	23 02 76	Modifiant les lettres patentes.
LES PLACEMENTS ERNEST BOUTHILLIER INC. 1240-4604	27 12 67	06 01 76	Modifiant les lettres patentes.
POLYCOL LTEE *POLYCOL LTD.* 1136-7547	26 02 65	19 02 76	Modifiant les lettres patentes.
LES RESTAURANTS ET BARS DALI INC. *DALI'S RESTAURANTS AND BARS INC.* 1370-0323	15 10 74	27 11 75	Changeant le nom–ancien nom: RESTAURANTS & BARS TERRASSE FREDERICK INC. / *FREDERICK'S PENTHOUSE RESTAURANTS & BARS INC.*
RUTAN INC. 1283-1749	05 04 72	21 10 75	Modifiant le capital-actions.
STE-FOY TOYOTA INC. 1220-5902	15 02 72	08 03 76	Modifiant les privilèges et restrictions.
SARVEY INC. 1223-4415	24 04 72	03 03 76	1. Modifiant les objets; 2. Modifiant les dispositions des lettres patentes.
TANZER INDUSTRIES LTD. 1153-0045	26 10 65	11 08 75	Modifiant les lettres patentes.
LE TRONE INTERNATIONAL INC. 1350-2802	03 12 73	22 01 76	Augmentant le capital-actions.

Nom	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
VIMAR INC. 1287-4558	06 12 67	05 01 76	Modifiant les lettres patentes.
WADE REPRODUCTION SERVICES INC. 1118-9461	19 02 62	12 01 76	Modifiant le capital
WARWICK CONSTRUCTION INC. 1287-6512	02 08 66	05 02 76	Etendant les pouvoirs.

63954-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Renseignements sur les compagnies

Avis de dissolution éventuelle de corporations

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis qu'en vertu des articles 4, 5*a* et suivants de la Loi des renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont en défaut de produire le rapport visé par l'article 4 de ladite loi pour une année ou plus; les corporations sont en conséquence passibles de dissolution sans autre avertissement si elles n'ont pas fourni tous les rapports indiqués en regard de leur nom ainsi que les honoraires prescrits, dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis.

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
AIDE UNIVERSELLE LTEE..... 1321-5892	Québec	Initial et 1961 à 1975 incl.
ASSOCIATION PARENTS-MAITRES CHRIST-ROI 1353-1272	Saint-Hyacinthe	1967 à 1969 incl. et 1975.
LES ASSURANCES FOTI, KEHELLA LTEE .. 1330-0397	Montréal	1973 à 1975 incl.
AUBERGE LAC NOMININGUE INC..... 1270-5380	Canton Loranger.....	Initial et 1971 à 1975 incl.
CARROL BELANGER INC. 1332-9602	Pointe-Lebel	Initial et 1973 à 1975 incl.
P.R. BELANGER & ASSOCIES CIE LTEE .... *P.R. BELANGER & ASSOCIATES CO. LTD.* 1237-5978	Montréal	Initial et 1974 et 1975.
BENRAY MINING AND EXPLORATIONS COMPANY LIMITED (No Personal Liability) 1295-2826	Montréal	1964 à 1975 incl.
CENTRE DE RESTAURATION DES EQUIPES DE TRAVAIL DE L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE 1326-3017	Sherbrooke	1971, 1974 et 1975.
CHEZ LEON INC. 1297-7369	Québec	Initial, 1964 à 1975 incl.

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
COUNTRY INVESTMENTS INC. 1249-7186	Montréal	Initial et 1971 à 1975 incl.
DECOR ALUMINIUM DE QUEBEC INC..... 1231-6964	Limoilou	1973 à 1975 incl.
DISTRIBUCO INC. 1150-0071	Gatineau	1974 et 1975.
DOMINION FOUNDRY LIMITED 204407	Montréal	Initial et 1935, 1940 à 1975 incl.
FRUITS ET LEGUMES GAREAU & FRERE LTEE *GAREAU & BRO. FRUITS AND VEGETABLES LTD.* 1261-3618	Saint-Siméon	1974 et 1975.
JOS. GAGNE ENTREPRISES INC..... 1177-5640	Chibougamau	1972 à 1975 incl.
LA GARDE PAROISSIALE DE NOTRE-DAME-DU-PERPETUEL-SECOURS DE SHERBROOKE, P.Q. 1252-7818	Cantons de l'Est	1964 à 1966 incl., 1968 à 1975 incl.
HOTEL NEW WELLINGTON LIMITEE 1294-4708	Sherbrooke	Initial et 1954, 1955, 1957 à 1959 incl., 1961, 1962, 1964, 1965, 1967, 1969 à 1975 incl.
LAFLAMME & FRERE LTEE 1270-7121	Saint-Félicien	1957, 1964 et 1966 à 1975 incl.
PHARMA GLASS CO. INC..... 1313-0349	Montréal	Initial et 1954 à 1975 incl.
PRECISION C. INC. 1177-9832	Vallée-Jonction	1966, 1974 et 1975.
PREM-PAY CORP. 1279-2859	Montréal	1967, 1973 à 1975 incl.
LES PUBLICATIONS LOTBINIERE INC. 1272-5578	Saint-Patrice-de-Beaurivage	Initial et 1968 à 1975 incl.
RAYCO INC..... 1362-1008	St-Louis-de-Terrebonne	Initial et 1975.
SERVICE DES LOISIRS DE TROIS-RIVIERES INC. 1286-7230	Trois-Rivières	Initial et 1956, 1966 à 1975 incl.
TRANSPORT BERTHIAUME INC..... *BERTHIAUME TRANSPORT INC.* 1337-8104	Montréal	Initial et 1973 à 1975 incl.
VOYAGES LAURIER INC..... 1465-3612	Sainte-Foy	Initial et 1966 à 1975 incl.

Le directeur du service des compagnies.
PIERRE DESJARDINS.

63954-o

Révocation de dissolution

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, en vertu du paragraphe *a* de l'article 5*f* de la Loi des renseignements sur les compagnies, qu'il a jugé à propos de faire droit à la demande d'intéressés faite dans les délais légaux à l'effet de révoquer la dissolution de

Nom des compagnies	Date de dissolution	Gazette officielle no
POUPORE F. & G. CLUB INC.	01 12 73	48
MARC ROBITAILLE INC.	22 03 75	12
SOCIETE DE GESTION SENEX INC.	15 03 75	11

en vertu de ladite loi et qu'il révoque la dissolution desdites compagnies.

En conséquence, lesdites compagnies sont censées n'avoir jamais été dissoutes en vertu de ladite loi, sans préjudice aux droits acquis par toute personne entre la dissolution et la révocation.

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

63954-o

Avis divers

ASSOCIATION DES EMPLOYES DE LA CREMERIE DE ST-GREGOIRE INC. F.C.A.I.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'il a approuvé le règlement de «ASSOCIATION DES EMPLOYES DE LA CREMERIE DE ST-GREGOIRE INC. F.C.A.I.», changeant son siège social de 760, boulevard Crémazie ouest, Montréal 15 à 4815, boulevard Gouin est, Montréal et ce, en vertu de l'article 2 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
ALBERT JESSOP.

63971-o SP: 46-67

LE CENTRE DU TIERS-ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS (O.F.M. Cap.)

Nous, soussigné, Maurice Cardinal Roy, archevêque de Québec, dissolvons, par le présent avis, la corporation dite «LE CENTRE DU TIERS-ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS (O.F.M. Cap.)» constituée en vertu de la Loi des évêques catholiques romains (S.R.Q., 1964, chapitre 304) par lettres patentes émises le 28 décembre 1961 et ayant son siège social dans notre diocèse.

Québec, le 8 mars 1976.

L'archevêque de Québec,
✠ MAURICE CARDINAL ROY.

63972-o

CLUB DE MOTO-NEIGE NORD DE LA LIEVRE INC.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes, en date du 4e jour de février 1976, constituant en corporation sans capital-actions, sous le nom de «CLUB DE MOTO-NEIGE NORD DE LA LIEVRE INC.», les membres actuels de «CLUB AUTO-NEIGE NORD DE LA LIEVRE», déjà constituée en corporation le ou vers le 14 décembre 1967, en vertu de la Loi des clubs de récréation (Statuts refondus, 1964, chapitre 298).

Le montant auquel est limitée la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder est de $100,000.

Le siège social de la nouvelle corporation est à Ferme-Neuve, district judiciaire de Labelle.

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

63954-o 1232-8605

Succession Georges Falardeau

Prenez avis qu'aux termes d'un acte reçu devant Me Rémy G. Giroux, notaire, à Ste-Foy, P.Q., le seize (16) mars mil neuf cent soixante-seize (1976) et enregistré au bureau d'enregistrement de Québec le 18 mars 1976 sous

le numéro 832121, la succession de feu Georges Falardeau a été acceptée sous bénéfice d'inventaire par les héritiers y appelés.

Le procureur,
64000-o RÉMY G. GIROUX, *notaire.*

EGLISE BIBLIQUE BAPTISTE DES CANTONS DE L'EST BIBLE BAPTIST CHURCH OF THE EASTERN TOWNSHIPS

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi des corporations religieuses, chapitre 75 des lois de 1971, il a accordé des lettres patentes, en date du 20 janvier 1976, constituant en corporation régie par la Loi des corporations religieuses, «EGLISE BIBLIQUE BAPTISTE DES CANTONS DE L'EST — BIBLE BAPTIST CHURCH OF THE EASTERN TOWNSHIPS».

Organiser, administrer et maintenir une église dont les fins sont la charité, l'enseignement, l'éducation, la religion ou le bien-être.

Le montant auquel sont limités les revenus annuels provenant des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder, est de $1,000,000.

Le siège social de la corporation est à Rock Forest, district judiciaire de Saint-François.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
ALBERT JESSOP.
63954-o 1360-8054

SOCIETE D'ADMINISTRATION R.M.C. INC.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi des compagnies, donne avis qu'il a corrigé le 9 mars 1976 les lettres patentes de la compagnie «SOCIETE D'ADMINISTRATION R.N.C. INC.», émises le 4 novembre 1975, en remplaçant dans le nom corporatif la lettre «N.» par la lettre «M.», de manière que le nom de la compagnie se lise ainsi: «SOCIETE D'ADMINISTRATION R.M.C. INC.».

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.
63954-o 1480-7002

JOHN STEVENSON ET ASSOCIES INC. JOHN STEVENSON AND ASSOCIATES INC.

Le ministre des consommateurs coopératives et institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi des compagnies, donne avis qu'il a corrigé le 11 mars 1976 les lettres patentes émises le 24 novembre 1975.

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.
63954-o 1481-0535

Changement de nom — Loi du — *Demandes*

Béatrice Boutin

Avis est donné que Béatrice Boutin, résidant et domiciliée au 241, rue de la Reine, à Québec, district de Québec, s'adressera au ministre de la justice afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Pierrette Boutin, conformément aux dispositions de la Loi du changement de nom, (S.Q., 1965, c. 77).

Québec, ce 1er mars 1976.

Le procureur de la requérante,
64008-14-2-o RAYMOND LAVOIE.

Danièle Dazé

Avis est donné que Danièle Dazé, résidant à route rurale 3, Leeds Village et domiciliée à 2160A, rue Marie-Anne est, Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom de Danièle Dazé en celui de Danièle Lamarche.

Thetford Mines, ce 16 février 1976.

Le procureur de la requérante,
63973-14-2-o JEAN-JACQUES NAUD.

John Jasinski

Avis est donné que John Jasinski, célibataire, étudiant, domicilié et résidant au 7822, rue Simone à Ville Lasalle, district de Montréal, présentera une requête au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de John Jason.

Le procureur du requérant,
ALAIN LAVIOLETTE.
Montréal, Qué. 63912-13-2-o

Robert Jasinski

Avis est donné que Robert Jasinski, célibataire, comptable agréé, domicilié et résidant au 7822, rue Simone à Ville Lasalle, district de Montréal, présentera une requête au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Robert Jason.

Le procureur du requérant,
ALAIN LAVIOLETTE.
Montréal, Qué. 63913-13-2-o

Robert Kaspy

Avis est donné que M. Robert Kaspy, étudiant, résidant et domicilié au 5364, Cumberland, dans les ville et district de Montréal, province de Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Robert Austin.

Montréal, le 17 février 1976.

Les procureurs du requérant,
LÉGER, ROBIC,
63974-14-2-o ROULEAU & PICHETTE.

Gary Krauss

Avis est donné que Gary Krauss, étudiant, domicilié au 135, Deguire, ville St-Laurent, présentera une requête au ministre de la justice afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Gary Abrams et ce changement bénéficiera aussi à son épouse, Heather Abrams, demeurant au même endroit.

Montréal, district de Montréal, le 6 août, 1975.

Les procureurs du requérant,
GLISERMAN, ACKMAN,
63914-13-2-o CUTLER & BOIDMAN.

Gaétan Lefebvre

Avis est par les présentes donné que Gaétan Lefèbvre, apprenti-électricien, résidant et domicilié au 86 de la rue Wellington à Huntingdon, district de Beauharnois, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Gaétan Hébert.

Huntingdon, le 8 mars 1976.

Le procureur du requérant,
63915-13-2-o RICHARD ALARY, *avocat.*

Andrea Francesco Mancuso

Avis est donbé que Andrea Francesco Mancuso, domicilié au 880, rue Papineau, St-Vincent-de-Paul, Laval, Qué., s'adressera au ministre de la justice pour obtenir un décret changeant son nom en celui de André, François Mancuso.

63975-14-2-o ANDREA F. MANCUSO.

Vazko Panossian

Avis est donné que Vazko Panossian, journaliste et écrivain, résidant au 130, rue De La Barre, app. 901, cité de Longueuil, Québec, demandera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Vasco Varoujean. Ce changement bénéficiera aussi à son épouse, Marie Pauline Huguette Genest, demeurant à la même adresse.

Montréal, ce 9 mars 1976.

Le procureur du requérant,
63948-13-2-o JACK B. BOBBROVE, C.R.

Pandelis Papastogiannou

Avis est par la présente donné que Pandelis Papastogiannou, résidant et domicilié au 3484, rue Peel, dans la ville de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom de Pandelis Papastogiannou en celui de Pandelis Papazis.

Montréal, ce 15 mars 1976.

Les procureurs du requérant,
63941-13-2-o BYERS, CASGRAIN & STEWART.

Joseph Alphonse Rosario Perrault dit Laramée

Avis est donné que monsieur Joseph Alphonse Rosario Perrault dit Laramée, employé de la Régie des Alcools, demeurant au numéro 4062, rue Monselet, appartement 2, à Montréal-Nord, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour l'adoption d'un décret lui permettant de changer son nom de Joseph Alphonse Rosario Perrault dit Laramée, en celui de Rosario Laramée.

Longueuil, le 18 mars, 1976.

Le procureur du requérant,
63976-14-2-o ANDRÉ CHABOT, *notaire.*

Joseph Wand

Avis est donné que Joseph Wand, analyste, domicilié et résidant au 94, Spring Crescent, Châteauguay, district de Beauharnois, présentera une requête au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Richard McMillan.

Le nom d'aucune autre personne ne sera changé à la suite de cette requête.

Le procureur du demandeur,
63916-13-2-o JOHN J. COSTIGAN, B.A., B.C.L.

Compagnies — Loi des

Demandes d'abandon de charte

CANADIAN TRANS-VIDEO INC.

Avis est donné que «CANADIAN TRANS-VIDEO INC.», une compagnie constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Sherbrooke, province de Québec, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières pour obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Sherbrooke, le 2 mars 1976.

Le secrétaire,
64009-o JOSEPH E. CASSAR.

LES CUISINES JOBIN LIMITEE

Prenez avis que la compagnie «LES CUISINES JOBIN LIMITEE» demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Granby, le 23 mars 1976.

Les procureurs de la compagnie,
64001-o NORMANDIN & ROBITAILLE.

DENELCO INVESTMENT CORP.

Avis est donné que la compagnie «DENELCO INVESTMENT CORP.» demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 23 mars, 1976.

Le procureur de la compagnie,
63958-o DAVID LITNER, C.R.

LES ENTREPRISES SANITAIRES D.P. LIMITEE

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES SANITAIRES D.P. LIMITEE» demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Joliette, le 10 mars, 1976.

Les procureurs de la compagnie,
63959-o ASSELIN, BEAULIEU & PERRAULT.

LES ENTREPRISES W.D.G.S. LTEE

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES W.D.G.S. LTEE» demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Les procureurs de la compagnie,
63960-o LAFLEUR & BROWN.

EXECUTIVE TABLE RESTAURANT INC.

Avis est ici donné que «EXECUTIVE TABLE RESTAURANT INC.», constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province pour obtenir l'autorisation d'abandonner sa charte.

Daté à Montréal, Québec, ce 23 mars 1976.

Le procureur de la compagnie,
64011-o MAX SLAPACK, C.R.

GLOUBERMAN INVESTMENTS LTD.

Avis est donné que «GLOUBERMAN INVESTMENTS LTD.», une compagnie constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social à Montréal, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières pour obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 19 mars 1976.

Les procureurs de la compagnie,
KAUFMAN, RESPITZ, SEDEROFF,
63961-o SHUGAR & SEGAL.

L'IMPRIMERIE LORANGER INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie «L'IMPRIMERIE LORANGER INC.», constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Cap-de-la-Madeleine, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

Daté à Montréal, ce 18e jour de mars 1976.

Les procureurs de la compagnie,
63962-o LAPOINTE ROSENSTEIN.

INSPIRATION VENDING SERVICES INC.

Avis est par les présentes donné que «INSPIRATION VENDING SERVICES INC.», une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Daté à Montréal, le 18 mars 1976.

Le secrétaire,
63963-o JEFFREY WOLFF.

MACY'S RESTAURANTS (MONTREAL) INC.

Avis est par les présentes donné que «MACY'S RESTAURANTS (MONTREAL) INC.», une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Daté à Montréal, ce 15 mars, 1976.

Le secrétaire,
63964-o R.H. MACTIER.

MITCHELL INVESTMENT CORP.

Prenez avis que la compagnie «MITCHELL INVESTMENT CORP.» demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la compagnie,
ERIC S. HELFIELD.
Westmount, Qué. 63965-o

REGENCY PASTRY SHOPPE LIMITED

Prenez avis que la compagnie «REGENCY PASTRY SHOPPE LIMITED» demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Les procureurs de la compagnie,
CERIN, JAMIESON, SALMON, FINDLAY,
63966-o WATSON, SOUAID & HARRIS.

SESOM CORPORATION

Avis est donné que la compagnie «SESOM CORPORATION», une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social en la ville de Montréal, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Daté à Montréal, ce 17 mars 1976.

Les procureurs de la compagnie,
63967-o YELIN & KIRSHENBLATT.

SHERBROOKE DIESEL SERVICE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SHERBROOKE DIESEL SERVICE INC.», une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social à Sherbrooke, Québec, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Daté ce 19e jour de mars 1976.

La secrétaire,
63968-o THÉRÈSE NOËL.

SHERBROOKE HIDE COMPANY LIMITED

Avis est par les présentes donné que «SHERBROOKE HIDE COMPANY LIMITED», ayant son siège social dans la cité de Sherbrooke, Québec, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 23 mars 1976.

Les procureurs de la compagnie,
SCHATIA, SAZANT,
64012-o LEVINE & RUDICK.

SOCIETE DE PLACEMENTS RENAULT LTEE

Conformément aux dispositions de la Loi des compagnies, «SOCIETE DE PLACEMENTS RENAULT LTEE» donne par les présentes avis de son intention de demander au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte, l'annulation de sa charte et la dissolution de la compagnie.

Montréal, P.Q., ce 2e jour de février 1976.

La secrétaire,
63969-o SUZANNE RENAULT JACQUES.

TAPIS ST-LEONARD INC.

Prenez avis que la compagnie «TAPIS ST-LEONARD INC.» demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 17 mars 1976.

Les procureurs de la compagnie,
DU MESNIL, MAILHOT
63970-o & POMMINVILLE.

VICTOR TATONE INC.

Prenez avis que la compagnie «VICTOR TATONE INC.» demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la compagnie,
CLAUDE HAMELIN.
Montréal, Qué. 64010-o

Compagnies étrangères — *Permis*

FOLLWELL INSURANCE HOLDINGS LTD.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «FOLLWELL INSURANCE HOLDINGS LTD.» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite compagnie, est M. Monroe A. Charlap, 1010, rue Ste-Catherine ouest, bureau 600, Montréal.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi à 393, rue St-Jacques ouest, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
ALBERT JESSOP.

63954-o 1462-9984

Curatelle publique

Succession Thomas Chrancok

Succession de Chrancok, Thomas, en son vivant de Hôpital Mont-Sinaï, B.P. 1000, Ste-Agathe-des-Monts, décédé le 13 mai 1975.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (L.Q., 1971, c. 81), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
9310, boulevard St-Laurent,
Montréal 354, (Qué.),
H2N 1N6 63977-o

Succession Ernest Dufort

Succession de Dufort, Ernest, en son vivant de 1650, boulevard Dorchester, Montréal, décédé le 25 juillet 1975.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (L.Q., 1971, c. 81), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
9310, boulevard St-Laurent,
Montréal 354, (Qué.),
H2N 1N6 63978-o

Succession Anthony Lebreton

Succession de Lebreton, Anthony, en son vivant de 1650 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, décédé le 17 juin 1975.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (L.Q., 1971, c. 81), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
9310, boulevard St-Laurent,
Montréal 354, (Qué.),
H2N 1N6 63979-o

Succession Arthur Légaré

Succession de Légaré, Arthur, en son vivant de 5168, avenue du Parc, Montréal, Qué., décédé le 26 octobre 1974.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (L.Q., 1971, c. 81), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
9310, boulevard St-Laurent,
Montréal 354, (Qué.),
H2N 1N6 64013-o

Succession Georges Postnikoff

Succession de Postnikoff, Georges, en son vivant de 4132, De Bullion, Montréal, décédé le 14 juillet 1975.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (L.Q., 1971, c. 81), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
9310, boulevard St-Laurent,
Montréal 354, (Qué.),
H2N 1N6 64014-o

Ministère des affaires municipales

Ville de Baie-Comeau

Le lieutenant-gouverneur en conseil par son arrêté no 936-76 du 17 mars 1976, conformément à l'article 43 de la Loi des cités et villes (S.R.Q., 1964, c. 193), a approuvé le règlement no 283 du conseil municipal de la ville de Baie-Comeau, décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Les Sept-Cantons-Unis-du-Saguenay, dont description apparaît ci-après, à la ville de Baie-Comeau; ce règlement entrera en vigueur à compter de la date de la publication du présent avis.

Ce territoire est le suivant:

Un territoire faisant actuellement partie de la municipalité de Les Sept-Cantons-Unis-du-Saguenay, dans le comté municipal de Saguenay, comprenant en référence au cadastre du canton de Laflèche les lots ou parties de lots, les blocs ou parties de blocs et leurs subdivisions présentes et futures et une partie non cadastrée dudit canton ainsi que les chemins, routes, rues, îles, lacs, cours d'eau, ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du sommet de l'angle nord-est du canton de Laflèche; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: en suivant les limites actuelles de la ville de Baie-Comeau, une ligne droite, dans une direction sud-ouest, jusqu'au sommet de l'angle nord du bloc 10 (étant le coin nord de l'ancien bloc H); partie de la ligne nord-ouest dudit bloc 10 sur une distance de mille six cent quarante-deux pieds et un dixième (1,642.1 pi.) (étant la ligne nord-ouest de l'ancien bloc H); dans le bloc 5, une ligne droite, dans une direction ouest astronomique, jusqu'à la ligne nord-ouest, dudit bloc 5; partie de ladite ligne nord-ouest, en allant vers le sud-ouest, et son prolongement jusqu'à sa rencontre avec la ligne de contour à la côte deux cents pieds (200 pi.) du côté nord-ouest du lac à la Chasse; ladite ligne de contour à la côte deux cents pieds (200 pi.), dans une direction générale sud-ouest, jusqu'à sa rencontre avec une ligne droite de direction est astronomique et dont l'origine est un point situé sur le prolongement de la ligne ouest du bloc K et à une distance de cent dix-sept chaînes et quatre-vingt-quatre centièmes (117.84 ch.) au nord du coin nord-ouest dudit bloc K; ladite ligne droite; puis laissant les limites actuelles de la ville de Baie-Comeau, partie du prolongement de la ligne ouest du bloc K, en allant vers le nord, sur une distance de quarante chaînes (40.0 ch.); une ligne droite de direction N. 21°00'E. jusqu'à sa rencontre avec une ligne au sud-ouest, parallèle et distante de quatre chaînes (4.0 ch.) de la ligne médiane de l'emprise de la route numéro 389 (Baie-Comeau – Manic 5); ladite ligne parallèle et distante, dans une direction générale nord-ouest, jusqu'à sa rencontre avec une ligne droite de direction nord astronomique et passant à sept chaînes (7.0 ch.) à l'ouest du point le plus au sud du lot 51-1 (rue); ladite ligne droite, en allant vers le nord, jusqu'à sa rencontre avec une ligne au sud, parallèle et distante de quatre chaînes (4.0 ch.) de la rive sud d'un lac dont les coordonnées géographiques du centre sont: latitude 49°19.5', longitude 68°18.5'; ladite ligne parallèle et distante, dans des directions générales sud-est, est, nord-est et nord jusqu'au point le plus à l'est de cette ligne de contour; une ligne droite dans une direction N.3°00'O. jusqu'à la ligne nord du canton de Laflèche; enfin, partie de la ligne nord dudit canton, en allant vers l'est, jusqu'au point de départ.

Le sous-ministre des Affaires municipales,
63983-o ME ROCH BOLDUC.

Ville d'Hudson

Conformément à l'article 44 de la Loi sur l'évaluation foncière, j'ordonne que les limites du territoire du district de révision de Montréal du Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec soient modifiées pour y inclure le territoire de la ville d'Hudson.

La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 16 mars 1976.

Le ministre des affaires municipales,
63983-o VICTOR C. GOLDBLOOM.

Ministère du revenu

L'avis d'intention d'annulation suivant fut envoyé à la corporation indiquée ci-dessous et, en vertu de l'article 789(1) de la Loi sur les impôts, l'annulation entre en vigueur à la date de publication dans cette édition de la *Gazette officielle du Québec*.

Nous vous avisons de l'intention du ministère du Revenu d'annuler l'enregistrement de votre organisme au titre d'Oeuvre de Charité Canadienne prescrite aux fins de l'article 532 de la Loi sur les impôts.

Cette radiation est en conformité avec les prescriptions des articles 787 et 788 de la Loi sur les impôts.

Nom	Numéro	Genre	Date de l'envoi
Mission Esprit Saint 1551, rue Everett Montréal, Qué.	0352344-39-08	Organisme	23 février 1976

Le chef du service de l'accréditation,
ROBERT MOTARD,
Direction des programmes et méthodes.

63982-o

Office des professions du Québec

Avis de radiation permanente

L'Office des professions du Québec donne avis par les présentes, conformément à l'article 176 du Code des professions (1973, c. 43), que Me André Paquette, ayant exercé sa profession à Montréal, a été radié d'une façon permanente du tableau de la Chambre des notaires du Québec en vertu d'une décision définitive du Tribunal des professions rendue le 25 février 1976.

Le secrétaire de l'Office
des professions du Québec,
63981-o ÉDOUARD CHAMPOUX.

Avis de radiation permanente

L'Office des professions du Québec donne avis par les présentes, conformément à l'article 176 du Code des professions (1973, c. 43), que Michael Drazner, ayant exercé sa profession à Montréal, a été radié d'une façon permanente du tableau du Barreau du Québec en vertu d'une décision définitive du Comité de discipline de cette corporation rendue le 28 janvier 1976.

Le secrétaire de l'Office
des professions du Québec,
63981-o ÉDOUARD CHAMPOUX.

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé, qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publiée conformément à l'article 7.01 des règlements concernant la Loi de l'assurance-maladie, adoptés par arrêté en conseil no 27, en date du 6 janvier 1971.

Professionnels désengagés	*Date effective du désengagement*	*Date effective de la fin du désengagement*
Médecins omnipraticiens		
Région de Montréal		
Duchesne, Laurent, 75, boul. Dorchester ouest, app. 1017, Montréal, (Québec) H2Z 1A4	29-01-71	
Région de Québec		
Mino, Roland, 2965, 1ère Avenue, Case postale 7395, Charlesbourg, (Québec) G1G 5E6	30-05-71	
Tremblay, Jacques, 590, St-Cyrille ouest, Québec (Québec) G1S 2J1	23-05-71	

Professionnels désengagés	*Date effective du désengagement*	*Date effective de la fin du désengagement*
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Chamard, John McLean, 1509, rue Sherbrooke ouest, app. 18A, Montréal (Québec) H3G 1M1	16-08-72	
Edmison, Ralph Staples, 1414 Drummond, app. 826, Montréal (Québec) H3G 1W1	12-04-74	
Lamb, Roland Thomas, 1414 Drummond, app. 1121, Montréal (Québec) H3G 1W1	15-06-74	
Région de Québec		
Lauzier, Candide, 146, rue Lafontaine, Case postale 455, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3A2	11-06-75	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Aldous, Normand R., 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1E7	25-06-75	
Almudevar, Manuel, 612 St. John's Blvd., Apt. 114, Pointe-Claire (Québec) H3R 3K3	01-12-70	
Aronovitch, Michael, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1A7	01-12-70	
Barker, Charles S., 9, rue Nelson, Montréal-Ouest (Québec) H4X 1E9	01-12-70	
Bérard, Michel J., 1440, rue Ste-Catherine ouest, app. 914, Montréal (Québec) H3G 1S5	06-06-75	
Black, Donald Kenneth, Case postale 95, Hudson Heights (Québec) J0P 1J0	01-12-70	
Bossé, Jean, 6555, boul. Gouin ouest, Montréal-Nord (Québec) H4K 1B3	24-09-72	
Boulanger, Jean-Baptiste, 3610, avenue Atwater, Montréal (Québec) H3H 1Y6	16-04-71	
Brabander, Joachim, 1390, rue Sherbrooke ouest, Montréal (Québec) H3G 1J9	01-12-70	
Brow, George Raymond, 1374, rue Sherbrooke ouest, app. 7, Montréal (Québec) H3G 1J6	01-12-70	
Browman, Mark, 7841, 2e Avenue, Montréal (Québec) H1Z 2S2	30-07-71	
Butler, Albert A., 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal (Québec) H3G 1L5	01-12-70	
Cantero, Antonio, 1396, rue Ste-Catherine ouest, Montréal (Québec) H3G 1P9	01-12-70	
Copping, Gordon A., 724 Upper Belmont Avenue, Westmount (Québec) H3Y 1K2	01-12-70	
David, Paul, 8705, rue Barbeau, St-Léonard (Montréal) (Québec) H1R 2N3	01-12-70	
Dawson, Howard L., 14 Bellevue Avenue, Westmount (Québec) H3Y 1G5	01-12-70	
Dumais, Gaston, 12245, rue Grenet, app. 112, Montréal (Québec) H4J 2J6	27-03-71	
Eakin, W. W., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 704, Montréal (Québec) H3G 1L5	15-01-71	
Feeney, Neil, 27 Holton Avenue, Westmount (Québec) H3Y 2E9	27-04-74	
Fullerton, C. W., 1414, Drummond, Montréal (Québec) H3G 1W1	01-12-70	
Gélinas, André, 565, rue Javelin, Dorval (Québec) H9P 2C1	01-12-70	
Genest, Armand, 30, boul. St-Joseph est, app. 818, Montréal (Québec) H2T 1G9	29-01-71	
Gibbard, Bruce A., 4324, rue Sherbrooke ouest, app. 48, Westmount (Québec) H3Z 1E1	30-06-74	
Gold, Michael M., 5785, Côte-des-Neiges, app. 105, Montréal (Québec) H3S 1Y8	01-12-70	
Gratton, Armand, 55, chemin Ste-Catherine, app. 706, Outremont (Québec) H2V 2A5	03-12-75	
Hunt, Brian R., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 622, Montréal (Québec) H3G 1L5	03-01-73	
Johnston, Kenneth B., Main Road, Hudson (Québec) J0P 1H0	31-12-70	
Korenberg, Lela C., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal (Québec) H3G 1L5	26-08-72	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Korenberg, Morton, 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal (Québec) H3G 1L5	01-12-70	
Kravitz, Henry, 4994 Circle Road, Montréal (Québec) H3W 1Z7	10-06-72	
Larivière, Paul, 3484, avenue Laval, Montréal (Québec) H2X 3C8	01-12-70	
Legendre, Henri, 969, boul. St-Joseph est, app. 3, Montréal (Québec) H2J 1K9	01-12-70	
Levin, Douglas C., 176 Bedbrook Avenue, Montreal-West (Québec) H4X 1R9	03-08-75	
Levy, Léonard, 3545, Côte-des-Neiges, app. 118, Montréal (Québec) H3H 1V1	06-04-73	
MacDonald, Allison D., 3550, Côte-des-Neiges, app. 110, Montréal (Québec) H3H 1V4	01-12-70	
MacFarlane, Malcolm R., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal (Québec) H3G 1L5	26-08-72	
Maguire, J. Gordon, 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1E7	13-02-71	
Manseau, Arthur, 960, boul. St-Joseph est, Montréal (Québec) H2J 1K8	01-12-70	
Mason, Edward Halton, 452, Stanstead Avenue, Mt-Royal (Québec) H3R 1X6	07-01-71	
Moll, Albert Edward, 3550, Côte-des-Neiges, app. 570, Montréal (Québec) H3H 1V4	25-04-72	
Montgomery, Lorne C., 556 Grosvenor Avenue, Westmount (Québec) H3Y 2S4	01-12-70	
Morin, Paul, 1280, rue Girouard, St-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z1	01-12-70	
Nadler, Norman J., 4141, rue Sherbrooke ouest, app. 540, Westmount (Québec) H3Z 1B8	01-12-70	
Naiman, James, 4330, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1E1	01-03-72	
Nerman, Yale, 1115, rue Sherbrooke ouest, app. 1403, Montréal (Québec) H3A 1H3	03-01-71	
Pearson, George J. R., 5715, avenue Darlington, app. 1, Montréal (Québec) H3S 2H6	01-12-70	
Robert, Paul, 3489, avenue Atwater, app. 6, Montréal (Québec) H3H 1Y2	03-02-71	
Scott, W. Clifford M., 1260 McGregor Avenue, Apt. 405, Montréal (Québec) H3G 1B6	01-12-70	
Smith, Clifton Conway, 637, Côte Ste-Catherine, Outremont (Québec) H2V 2C4	01-12-70	
Stein, Samuel, 1025, avenue des Pins ouest, Montréal (Québec) H3A 1A1	01-07-72	
Tucker, Elrie Clifford, 1390, rue Sherbrooke ouest, app. 2, Montréal (Québec) H3G 1J9	01-12-70	
Wood, David John, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1A7	17-05-74	
Wyndowe, Jeffrey, 4700 Bonnavista Avenue, Apt. 202, Montréal (Québec) H3W 2C5	20-07-75	
Région de Québec		
Lapointe, Donat, 220, avenue Grande-Allée est, app. 650, Québec (Québec) G1R 2J1	13-01-71	
Larue, Lucien, 964, avenue Casot, Québec (Québec) G1S 2Y1	26-12-70	
Parrot, Paul, 1238, avenue des Pins, Sillery (Québec) G1S 4J5	01-12-70	
Médecins omnipraticiens		
Région de Montréal		
Archambault, Paul A., 2805 Willowdale Avenue, Montréal (Québec) H3T 1H6	01-05-71	
Brouille, Raynald, 3775, rue St-Hubert, app. 10, Montréal (Québec) H2L 3Z9	02-01-71	
Chevrefils, Paul E., 7960, rue St-Denis, Montréal (Québec) H2R 2G1	13-12-70	
Cholette, Albert M., 5001, rue Garnier, Montréal (Québec) H2J 3T1	01-01-74	
Gordon, Lionel, 6235A Lennox Avenue, Montréal (Québec) H3S 2N6	15-01-72	
Jacques, Elphège, 190, rue Principale est, Farnham (Québec) J2N 1L4	01-12-70	
Joannette, Jean-Paul, 4930 Mayfair Avenue, Montréal (Québec) H4V 2E7	01-12-70	
Mayman, Abe, 5845, Côte-des-Neiges, app. 690, Montréal (Québec) H3S 1Z4	17-12-70	
Ricard, Michel, 1455, avenue Morgan, Montréal, Québec H1V 2P6	11-04-76	
Scott, Benjamin H., 5146 Westbury Avenue, Montréal (Québec) H3W 2W3	22-07-71	
Vines, Norman M., 5675, Côte-St-Luc, app. 201, Hampstead (Québec) H3X 2E5	01-12-70	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Médecins omnipraticiens		
Région de Trois-Rivières		
Marcotte, Gaston, Case postale 457, Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 7W6	21-10-71	
Région de Québec		
Leclaire, Yves, 2832, rue Valcourt, Ste-Foy (Québec) G1W 1W3	01-12-70	
Samson, J. W., 4, Parc Samuel Holland, app. 1607, Québec (Québec) G1S 3R3	27-07-72	
Région des Cantons de l'est		
Grainger, Thomas R., Case postale 1500, John Manville Clinic, Asbestos (Richmond) (Québec) J1T 3N2	01-12-70	
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Asselin, Charles, 3410, avenue Benny, app. 2A, Montréal (Québec) H4B 2R8	17-08-74	
Asselin, Raymond, 45, rue St-Georges, St-Jean (St-Jean) (Québec) J3B 2S2	17-08-74	
Baril, Claude, 3703, avenue Dupuis, Montréal (Québec) H3T 1E5	17-08-74	
Beaulieu, J. Édouard, Case postale 148, St-Rémy (Napierville) (Québec) J0L 2L0	30-03-71	
Beaulieu, Mario, 3333 Queen Mary Road, Apt. 465, Montréal (Québec) H3V 1A2	04-02-76	
Beaumier, Georges A., 489, avenue Victoria, app. 440, St-Lambert (Chambly) (Québec) J4P 2J3	26-09-74	
Beauséjour, Guy, 3766 Queen Mary Road, Montréal (Québec) H3V 1A6	17-08-74	
Bertrand, Jean-Louis, 435, avenue Oakville, Dorval (Québec) H9S 2R7	17-08-74	
Bieniecki, Irena, 531 Rockland Avenue, Outremont (Québec) H2V 2Z4	02-09-72	
Bisaillon, Jean-Jacques, 3333 Queen Mary Road, Apt. 450, Montréal (Québec) H3V 1A2	17-08-74	
Bossé, Lucien, 345, avenue Dorval, app. 2, Dorval (Québec) H9S 3H6	17-08-74	
Bourcier, René, 5450, Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal (Québec) H3T 1Y6	17-08-74	
Bourgoin, Jean-Charles, 1248, avenue Lajoie, Outremont (Québec) H2P 1P1	15-04-71	
Bourke, Edward T., 18 Thornhill Avenue, Westmount (Québec) H3Y 2E2	09-03-71	
Boyles, Williams Howard, 1414, Drummond, app. 422, Montréal (Québec) H3G 1W1	02-03-71	
Burns, Frank Léonard, 1414, Drummond, app. 1022, Montréal (Québec) H3G 1W1	13-02-71	
Bushell, Winston C., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 1006, Montréal (Québec) H3G 1L5	10-02-71	
Caplan, Herbert, 3535 Queen Mary Road, Apt. 315, Montréal (Québec) H3V 1H8	11-01-73	
Casaubon, Jacques, 2100, rue Jean-Talon est, Montréal (Québec) H2E 1V3	30-06-74	
Chicoine, Claude, 4290, rue Beaubien est, Montréal (Québec) H1T 1S6	10-10-75	
Chicoine, Claude R., 1553, rue Viel, Montréal (Québec) H3M 1G6	17-08-74	
Coen, Irving Isaac, 43 Donegani Avenue, Apt. 2, Pointe-Claire (Québec) H9R 2V8	21-06-74	
Cohen, Robert Harold, 5153 Coolbrook Avenue, Montréal (Québec) H3X 2L2	17-08-74	
Colle, Albert Joseph, 5253, boul. Décarie, app. 218, Montréal (Québec) H3W 3C3	03-02-71	
Copelovitch, Bernard, 5845, Côte-des-Neiges, app. 485, Montréal (Québec) H3S 1Z4	17-08-74	
Coulombe, Roger, 4660, boul. St-Joseph, Lachine (Québec) H8T 1R5	13-03-76	
Couture, Jean-Paul, 55 Church Avenue, Apt. 36, Verdun (Québec) H4G 3E7	17-08-74	
Décary, Rémi, 245 Lakeshore Drive, Dorval (Québec) H9S 2A3	08-02-75	
Degrandmont, Claude, 4934, rue Adam, Montréal (Québec) H1V 1W3	08-04-72	
De Grandmont, Madeleine, 5870, rue Sherbrooke est, Montréal (Québec) H1N 1B5	17-08-74	
De la Fuente, Napoléon, 1000, rue Jean-Talon ouest, Montréal (Québec) H3N 1T1	08-03-76	
Déom, Guy, 915, avenue Suzanne, St-Vincent-de-Paul (Laval) (Québec) H7C 2J1	21-02-75	
Déom, Marguerite, 915, avenue Suzanne, St-Vincent-de-Paul (Laval) (Québec) H7C 2J1	21-02-75	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Diner, Murray H., 5757 Decelles Avenue, Apt. 336, Montréal (Québec) H3S 2C3	26-04-74	31-12-75
Dufresne, Roger, 3333 Queen Mary Road, Apt. 440, Montréal (Québec) H3V 1A2	17-08-74	
Dundass, Georges M., 4545, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1E8	03-03-73	
Elo, James Thomas, 1414, Drummond, app. 909, Montréal (Québec) H3G 1W1	16-02-71	
Faith, Robert W., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 605, Montréal (Québec) H3G 1L5	17-08-74	
Flam, David J., 4495, rue Sherbrooke ouest, Montréal (Québec) H3Z 1E7	17-08-74	
Fortin, Jean-Marc, 2025, boul. de la Concorde, Duvernay (Laval) (Québec) H7G 2G3	17-08-74	
Franklin, Gérald, 4078 Gage Road, Montréal (Québec) H3Y 1R5	19-11-72	
Gagnon, Pierre, 415, boul. St-Joseph est, Montréal (Québec) H2J 1J6	17-08-74	
Gendron, Roland, 900, rue Sherbrooke ouest, app. 12, Montréal (Québec) H3A 1G3	07-03-73	
Geoffrion, Paul, 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 604, Montréal (Québec) H3G 1L5	17-08-74	
Geoffrion, Roland, 48 Lakeshore Drive, Pointe-Claire (Québec) H9S 4H4	20-06-74	
Griffiths, Victor Brian, 6600 Trans Canada Highway, Apt. 802, Pointe-Claire (Québec) H9R 4S2	17-08-74	
Guimond, Jean, 4352, rue Beaubien est, Montréal (Québec) H1T 1S9	05-06-75	
Hale, George K., 465, avenue Victoria, app. 131, St-Lambert (Chambly) (Québec) J4P 2J2	29-06-74	
Harvey, Robert F., 1650 Cedar Avenue, Dental Clinic Apt., Montréal (Québec) H3G 1A4	15-04-71	
Henry, Donald Ward, 227 Kenaston Avenue, Mt-Royal (Québec) H3R 1M3	31-01-71	
Huot, Jean, 3, rue Canal nord, Case postale 268, Grenville (Québec) J0V 1J0	14-02-75	
Jenne, Ross E., 90 Morgan Road, Baie-d'Urfé (Québec) H9X 3A8	03-01-76	
Jones, Ronald G., 3550, Côte-des-Neiges, app. 320, Montréal (Québec) H3H 1V4	31-08-74	
Kennedey, Duncan J., 6717 Trans Canada Highway, Pointe-Claire (Québec) H9R 1C4	17-08-74	
Kent, Leonard E., 4695, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1G2	07-04-71	
Kimura, Akira, 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 907, Montréal (Québec) H3G 1L5	31-05-74	
Kleinman, Ezra, 4415, boul. Notre-Dame ouest, app. 206, Chomedey (Laval) (Québec) H7W 1T7	17-08-74	
Kutzman, Ernest-Abraham, 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 410, Montréal (Québec) H3G 1L5	01-02-71	
Labelle, Hubert, 666, rue Sherbrooke ouest, app. 501, Montréal (Québec) H3A 1E7	10-07-74	
Labelle, Paul, 12271, Henri-d'Arles, Montréal (Québec) H4K 1T4	11-08-71	
Lafleur, Roland, 250, avenue Willibrord, Verdun (Québec) H4G 2T6	06-06-74	
Lafortune, Jean-Paul, 5704, rue Laurendeau, Montréal (Québec) H4E 3W4	13-02-71	
Lajeunesse-Brousseau, Andrée, 454, boul. Beaconsfield, app. 4, Beaconsfield (Québec) H9W 4B9	25-06-75	
Lajoie, J. Gaston, 5305 Queen Mary Road, Montréal (Québec) H3X 1T9	27-07-74	
Lalanne, Jean-Guy, 719, 1ère Rue, Iberville (Québec) J2X 3C2	17-01-73	
Lamarche, Roger, 6119 Monkland Avenue, Montréal (Québec) H4A 1H5	13-01-74	
Lamoureux, Maurice, 187, boul. Sauvé, St-Eustache (Québec) J7P 2A6	11-06-75	
Lanctot, Michel, 3875, rue St-Urbain, app. 419, Montréal (Québec) H2W 1V1	04-01-76	
Laporte, J.-Octave-Lucien, 8655, rue Foucher, app. 405, Montréal (Québec) H2P 2C4	08-01-75	
Larue, Charles-Arthur, 6746, rue St-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S2	21-06-74	
Lawlor, Robert, 3333 Queen Mary Road, Apt. 440, Montréal (Québec) H3V 1A2	18-02-71	
Lefebvre, Pierre I., 2225, boul. Lapinière, Brossard (Québec) J4W 1M3	02-02-71	
Lefort, Guy, 42, rue Principale est, Ste-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 1J6	20-06-74	
Le François, Guy, 2150, Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B8	04-01-75	
Legault, J. Victor, 5757 Decelles Avenue, Apt. 336, Montréal (Québec) H3S 2C3	01-12-73	
Lépine, Louis, 3703, avenue Dupuis, Montréal (Québec) H3T 1E5	17-08-74	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Lerner, Earl, 23 Valois Bay Avenue, Pointe-Claire (Québec) H9R 4B4	17-08-74	
Levitt, Harvey Lawrence, 5757 Decelles Avenue, Apt. 3, Montréal (Québec) H3S 2C3	17-08-74	
Lussier, Raoul-Eugène, 55 Church Avenue, Apt. 36, Verdun (Québec) H4G 3E7	19-09-74	
Marchand, Paul R., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 1006, Montréal (Québec) H3G 1L5	03-05-74	
Mathieu, Léopold, 1103, boul. St-Joseph est, Montréal (Québec) H2J 1L3	15-06-74	
Miller, Seymour S., 5025, rue Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal (Québec) H4A 1S9	17-08-74	
Miller, Stephen, 6600 Trans Canada Hwy., Apt. 803, Pointe-Claire (Québec) H9R 4S2	17-08-74	
Moran, C. Léo, 1509, rue Sherbrooke ouest, app. 3, Montréal (Québec) H3G 1M1	03-10-75	
Munro, David John, 3550, Côte-des-Neiges, app. 400, Montréal (Québec) H3H 1V4	07-12-73	
Muroff, Frédrick, 1414, Drummond, app. 1104, Montréal (Québec) H3G 1W1	10-03-71	
Myles, Thomas A., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 412, Montréal (Québec) H3G 1L5	01-02-71	
Nadeau, J.-Roland, 3550, Côte-des-Neiges, app. 350, Montréal (Québec) H3H 1V4	17-08-74	
Oliver, Austen W., 1414, Drummond, app. 522, Montréal (Québec) H3G 1W1	17-08-74	
Parent, Benoît, Place Victoria, app. 808, Montréal (Québec)	23-08-72	
Pearson, Hyman H., 4780, Côte-des-Neiges, app. 19, Montréal (Québec) H3V 1G2	06-02-71	
Pelletier, Georges, 2150, Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B8	10-02-75	
Poch, Lewis Neville, 1 Westmount Square, Apt. 346, Westmount (Québec) H3Z 2P9	14-04-71	
Prosterman, Leonard, 6000, Côte-des-Neiges, app. 230, Montréal (Québec) H3S 1Z8	17-08-74	
Reich, Eric, 7005 Kildare Road, Apt. 4, Côte-St-Luc (Québec) H4W 1C1	17-08-74	
Remise, Claude, Faculté de chirurgie dentaire, Case postale 6128, Succ. A, Montréal (Québec) H3C 3J7	17-08-74	
Rennert, Michael D., 5165 Queen Mary Road, Apt. 511, Montréal (Québec) H3W 1X7	17-08-74	
Robinson, Wilfrid R., 3410 Benny Avenue, Apt. 1, Montréal (Québec) H4B 2R8	17-01-74	
Rogers, Mervyn Allen, 4300, boul. de Maisonneuve ouest, app. 702, Westmount (Québec) H3Z 1K8	06-02-71	
Rosen, Harry, 3545, Côte-des-Neiges, app. 107, Montréal (Québec) H3H 1V1	03-02-74	
Rouleau, François, 520, rue Cherrier, Montréal (Québec) H2L 1H3	23-05-75	
Saint-Denis, Ronald, 2819, rue Masson, Montréal (Québec) H1Y 1W8	20-06-74	
Samis, Philip L., 1, Place Ville-Marie, app. 1521, Montréal (Québec) H3B 2B5	17-01-74	
Shamy, Frank E., 1414, Drummond, app. 806, Montréal (Québec) H3G 1W1	17-08-74	
Shevell, Melvyn, 6000, Côte-des-Neiges, app. 200, Montréal (Québec) H3S 1Z8	13-04-74	
Smaill, Stanton S., 1414, Drummond, app. 1124, Montréal (Québec) H3G 1W1	26-05-74	
Solomon, Charles Melvyn, 5165 Queen Mary Road, Apt. 506, Montréal (Québec) H3W 1X7	17-08-74	
Steinberg, Marvin H., 5800, boul. Cavendish, app. 303, Côte-St-Luc (Québec) H4W 2T5	19-11-75	
Stockwell, William Gordon, 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 805, Montréal (Québec) H3G 1L5	09-03-71	
Swiston, Walter, 4695, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1G2	17-08-74	
Sykora, Oskar Paul, Dental Clinic, 1660 Cedar Avenue, Montréal (Québec) H3G 1A3	31-01-71	
Vachon, Claude, 1464, Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B6	17-08-74	
Van Vliet, Jonathan E., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 805, Montréal (Québec) H3G 1L5	08-03-71	
Vinet, Éphrem, 200, rue Desnoyers, app. 815A, Pont-Viau (Laval) (Québec) H7G 1A6	08-02-71	
Vinet, Luc, 500, boul. St-Joseph est, Montréal (Québec) H2J 1J9	03-05-74	
Wainberg, Allen, 5845, Côte-des-Neiges, app. 300, Montréal (Québec) H3S 1Z4	15-02-75	
Walford, Wallace Francis, 1414, Drummond, Montréal (Québec) H3G 1W1	30-05-74	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Ward, Daryl B., 1414, Drummond, app. 517, Montréal (Québec) H3G 1W1	08-06-74	
Wechsler, M. Hershell, 5800, boul. Cavendish, app. 510, Côte-St-Luc (Québec) H4W 2T5	17-08-74	
Région de Québec		
Bernier, Louis, 1575, chemin St-Louis, Sillery (Québec) G1S 1G4	30-12-75	
Boucher, Marc, 1000, chemin Ste-Foy, app. 302, Québec (Québec) G1S 2L6	31-01-71	
Crutchfield, Charles Bruce, 990, avenue des Érables, app. 1, Québec (Québec) G1R 2M7	13-06-74	
Dion, Majella, 1575, chemin St-Louis, Sillery (Québec) G1S 1G4	17-08-74	
Massicotte, Gérard, 1575, chemin St-Louis, Sillery (Québec) G1S 1G4	17-08-74	
McGibbon, D. P., 990, avenue des Érables, app. 2, Québec (Québec) G1R 2M7	09-06-74	
Plamondon, Viger, 835, avenue des Érables, Québec (Québec) G1R 2M4	06-06-75	
Simard, Armando, 1179, avenue des Érables, Québec (Québec) G1R 2N4	26-05-74	
Veillette, Denis, 2860, Quatre-Bourgeois, Ste-Foy (Québec) G1V 1Y3	20-06-74	
Région des Cantons de l'Est		
Belleville, Paul, 510, Galt ouest, Sherbrooke (Québec) J1H 1Y7	31-05-74	
Dugal, Paul-Laurent, 459A, rue Lindsay, Drummondville (Québec) J2B 1G9	08-02-71	
Gendron, Georges, 189, Notre-Dame sud, Thetford Mines (Québec) G6G 1J5	06-06-74	
Gosselin, Viateur, 854, rue Belvédère sud, Sherbrooke (Québec) J1H 4C1	16-05-73	
Lemay, Jules E. Jr., 1855, boul. Portland, Sherbrooke (Québec) J1J 3V7	17-08-74	
Lessard, Pierre, 189, rue Notre-Dame sud, Thetford Mines (Québec) G6G 1J5	30-05-74	
McLeod, Hector, 16 Academy, Lennoxville (Québec) J0B 1Z0	15-08-75	
Olivier, Valmore H., 843, rue Belvédère sud, Sherbrooke (Québec) J1H 4B9	07-02-71	
Région de l'Outaouais		
Côté, Roger, 153, rue Principale, Hull (Québec) J8X 2K4	07-02-75	
L'Arrivée, Roland, 689, boul. St-Joseph, Hull (Québec) J8Y 4B4	07-11-75	
Proulx, Jacques, 214, boul. St-Joseph, Hull (Québec) J8Y 3X4	05-05-71	
Région de Témiscamingue		
Bellehumeur, Claude, 10, McQuaig est, Rouyn (Québec) J9X 3B4	11-04-74	
Région du Saint-Maurice		
Dontigny, Vincent, 1350, rue Royale, app. 803, Trois-Rivières (Québec) G9A 4J4	17-08-74	
Prud'homme, Pierre-P., 1930, 5e Avenue, Shawinigan-Sud (Québec) G9P 1N4	05-05-74	
Région du Saguenay		
Bergeron, Yvon, 72, rue Jacques-Cartier ouest, Chicoutimi (Québec) G7J 1G2	17-08-74	
Pharmaciens		
Région du Québec		
Laliberté, Jean, Fortierville, Lotbinière (Québec)	26-10-72	
Thibault, Urbain, 9926, Royale, Ste-Anne-de-Beaupré (Québec)	22-09-72	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Pharmaciens		
Région de Montréal		
Jacques, Paul-Léon, 188 est, rue Principale, Farnham, Missisquoi (Québec)	15-09-72	
Moisan, Maurice, 3477, Drummond, app. 503, Montréal 107 (Québec)	05-01-73	
Podlog, Charles, 531, Abercorn, Ville Mont-Royal, Montréal 305 (Québec)	15-03-73	
Venne, Rosario, St-Hyppolyte, Terrebonne (Québec)	04-04-73	
Lemy, Mortimer, 67 Holtham Road, Montréal 254 (Québec)	09-02-75	
Région du Saguenay, Lac-St-Jean		
Tremblay, Jean-Marie, Case postale 40, Sacré-Coeur-de-Jésus, Saguenay (Québec)	05-10-73	
Région du Nord-Ouest		
Morin, Léo-Paul, Case postale 570, rue Notre-Dame-de-Lourdes, Ville-Marie, Témiscamingue (Québec)	01-10-72	
Surkis, Max, 68, avenue des Pins, Lebel-sur-Quévillon, Abitibi (Québec)	16-11-72	

63999-o

Soumissions — Demandes de

Municipalité de Rivière-Malbaie

Comté de Charlevoix-Est

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Lucien Bergeron, secrétaire-trésorier, jusqu'à 7.30 heures du soir, mercredi le 21 avril 1976, au bureau du secrétaire-trésorier, 400, chemin de la Vallée, Rivière-Malbaie (Charlevoix-Est) P.Q., pour l'achat de $289,000 d'obligations de la municipalité de Rivière-Malbaie, datées du 15 mai 1976, et remboursables en série du 15 mai 1977 au 15 mai 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 novembre et 15 mai de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 mai 1976.

Tableau d'amortissement — $289,000 — 20 ans

Année	Capital
15 05 1977	$ 3,500
15 05 1978	3,500
15 05 1979	3,500
15 05 1980	$ 4,000
15 05 1981	4,000
15 05 1982	5,000
15 05 1983	5,000
15 05 1984	5,500
15 05 1985	5,500
15 05 1986	6,000
15 05 1987	6,000
15 05 1988	6,500
15 05 1989	7,000
15 05 1990	7,000
15 05 1991	7,500
15 05 1992	8,000
15 05 1993	8,500
15 05 1994	9,500
15 05 1995	10,000
15 05 1996	173,500

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1e Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2e Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3e Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4º Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $4,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 15 mai 2011.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 15 mai 1996 au montant de $173,500 comprend un solde de $163,000 renouvelable pour une période additionnelle de 15 ans, et échéant comme suit:

Année			Capital
15	05	1997	$11,000
15	05	1998	11,500
15	05	1999	12,500
15	05	2000	13,000
15	05	2001	13,500
15	05	2002	15,000
15	05	2003	15,500
15	05	2004	17,000
15	05	2005	17,500
15	05	2006	18,500
15	05	2007	3,000
15	05	2008	3,500
15	05	2009	3,500
15	05	2010	4,000
15	05	2011	4,000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à tous les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $173,500 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 15 mai de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La municipalité de Rivière-Malbaie s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 mai 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 99 — $45,000 — renouvellement 1/10/75; 83 (88) — $229,000 — renouvellement 1/4/76; 120 — $15,000 — frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil, qui sera tenue mercredi, le 21 avril 1976, à 7.30 heures du soir, au bureau du secrétaire-trésorier, 400, chemin de la Vallée, Rivière-Malbaie, comté de Charlevoix-Est, P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumission.

Municipalité de Rivière-Malbaie (comté de Charlevoix-Est), ce 19 mars 1976.

Le secrétaire-trésorier,
LUCIEN BERGERON.

400, chemin de la Vallée,
Rivière-Malbaie, (Charlevoix-Est) Québec.
Téléphone: 665-3218, code 418. 63980-o

Ville de Saint-Hyacinthe
Comté de St-Hyacinthe

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Richard Bousquet, greffier, jusqu'à 8.30 heures du soir mardi le 20 avril 1976, à l'Hôtel de ville, 700, avenue Hôtel-de-Ville, St-Hyacinthe (St-Hyacinthe), P.Q., pour l'achat de $4,502,000 d'obligations de la ville de St-Hyacinthe (St-Hyacinthe), datées du 15 mai 1976, et remboursables en série du 15 mai 1977 au 15 mai 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 novembre et 15 mai de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 mai 1976.

Tableau d'amortissement — $4,502,000 — 20 ans

Année			Capital
15	05	1977	$ 84,000
15	05	1978	91,000
15	05	1979	101,000

Année			Capital
15	05	1980	$110,000
15	05	1981	127,000
15	05	1982	128,000
15	05	1983	140,000
15	05	1984	152,000
15	05	1985	166,000
15	05	1986	184,000
15	05	1987	201,000
15	05	1988	222,000
15	05	1989	243,000
15	05	1990	267,000
15	05	1991	279,000
15	05	1992	306,000
15	05	1993	333,000
15	05	1994	370,000
15	05	1995	403,000
15	05	1996	595,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $595,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 15 mai 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 15 mai 1996 au montant de $595,000 comprend un solde de $152,000 renouvelable pour une période additionnelle de 20 ans, et échéant comme suit:

Année			Capital
15	05	1997	$ 8,000
15	05	1998	9,000
15	05	1999	10,000
15	05	2000	10,000
15	05	2001	11,000
15	05	2002	12,000
15	05	2003	$12,000
15	05	2004	13,000
15	05	2005	13,000
15	05	2006	15,000
15	05	2007	2,000
15	05	2008	3,000
15	05	2009	3,000
15	05	2010	3,000
15	05	2011	4,000
15	05	2012	4,000
15	05	2013	4,000
15	05	2014	5,000
15	05	2015	5,000
15	05	2016	6,000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $595,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 15 mai de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de St-Hyacinthe s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 mai 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 47 — $182,500 — renouvellement 1-4-76; 111 — $92,500 — renouvellement 1-2-75; 211 — $45,000 — renouvellement 1-5-76; 161 — $101,600 — voirie, aqueduc, égouts; 162 — $8,500 — voirie; 164 — $61,900 — aqueduc, égouts; 165 — $91,500 — voirie, aqueduc, égouts; 167 — $56,000 — voirie, aqueduc, égouts; 169 — $204,000 — voirie, aqueduc, égouts; 170 — $38,000 — voirie; 171 — $117,000 — voirie, aqueduc, égouts; 172 — $38,500 — aqueduc, égouts; 178 — $49,500 — voirie, aqueduc, égouts; 180 — $7,500 — frais de refinancement; 181 — $34,000 — voirie; 183 — $135,500 — voirie, aqueduc, égouts; 186 — $40,000 — voirie, aqueduc, égouts; 977 — $888,000 — voirie, aqueduc, égouts; 984 — $260,000 — voirie, aqueduc, égouts; 994 — $1,260,000 — voirie, aqueduc, égouts; 1001 — $285,000 — voirie, aqueduc, égouts; 542 — $153,000 — voirie, aqueduc, égouts; 543 — $225,000 — voirie; 547 — $127,500 — voirie, aqueduc, égouts.

Les sousmissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue mardi, le 20 avril 1976, à 8.30 heures du soir, à l'Hôtel de ville, 700, avenue Hôtel-de-Ville, St-Hyacinthe (St-Hyacinthe).

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de St-Hyacinthe (comté de St-Hyacinthe), ce 16 mars 1976.

Le greffier.
RICHARD BOUSQUET.

Hôtel de ville, 700, avenue Hôtel-de-Ville,
St-Hyacinthe (St-Hyacinthe), Québec
Téléphone: 773-2507, code 514. 63985-o

Paroisse de Saint-Raymond
Comté de Portneuf

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Guy Alain, secrétaire-trésorier, jusqu'à 8.00 heures du soir, mercredi, le 21 avril 1976, au Bureau municipal, 376, rue Saint-Joseph, C.P. 1448, paroisse de Saint-Raymond (Portneuf), P.Q., pour l'achat de $393,000 d'obligations de la paroisse de Saint-Raymond (Portneuf), datées du 15 mai 1976, et remboursables en série du 15 mai 1977 au 15 mai 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10 1/2%, payable semi-annuellement les 15 novembre et 15 mai de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 mai 1976.

Tableau d'amortissement — $393,000 — 20 ans

Année			Capital
15	05	1977	$14,000
15	05	1978	15,000
15	05	1979	17,000
15	05	1980	20,000
15	05	1981	22,000
15	05	1982	12,000
15	05	1983	13,000
15	05	1984	14,000
15	05	1985	15,000
15	05	1986	17,000
15	05	1987	15,000
15	05	1988	16,000
15	05	1989	18,000
15	05	1990	19,000
15	05	1991	22,000
15	05	1992	24,000
15	05	1993	26,000
15	05	1994	28,000
15	05	1995	32,000
15	05	1996	34,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $34,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 15 mai 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $34,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 15 mai de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La paroisse de Saint-Raymond s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 mai 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 98-C — $33,000 — aqueduc, égouts; 105 — $31,500 — aqueduc, égouts; 110 — $291,000 — aréna; 112-A — $37,500 — aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue mercredi, le 21 avril 1976, à 8.00 heures du soir, au Bureau municipal, 376, rue Saint-Joseph, C.P. 1448, paroisse de Saint-Raymond (Portneuf), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

La paroisse de Saint-Raymond (comté de Portneuf), ce 17 mars 1976.

Le secrétaire-trésorier,
GUY ALAIN.

Bureau municipal, 376, rue Saint-Joseph,
C.P. 1448, paroisse de Saint-Raymond
(Portneuf), P.Q.
Téléphone: 337-7698, code 418

63984-o

Syndicats professionnels

ASSOCIATION DES POLICIERS ET POMPIERS DE LA VILLE DE TROIS-RIVIERES INC.

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis que le 28 janvier 1976, il a autorisé le changement de nom de «L'ASSOCIATION DES POLICIERS ET POMPIERS INC. DE LA CITÉ DES TROIS-RIVIÈRES», dont la constitution a été autorisée le 12 octobre 1949, avec siège social situé à Trois-Rivières, en celui de «ASSOCIATION DES POLICIERS ET POMPIERS DE LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES INC.», et ce, en vertu de la Loi des syndicats professionels, Statuts refondus, 1964, chapitre 146.

Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,
ALBERT JESSOP.

63986-o SP. 1457-6185

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE SUCRE ET DE SIROP D'ERABLE DE LA RÉGION SUD DE MONTREAL (UPA)

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis que le 16 janvier 1976, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE SUCRE ET DE SIROP D'ÉRABLE DE LA RÉGION SUD DE MONTRÉAL (UPA).», avec siège social situé à Saint-Hyacinthe, district judiciaire de Saint-Hyacinthe.

Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,
ALBERT JESSOP.

63987-o 1461-3251

Demande(s) à la Législature

Ville de Montréal

Avis est par les présentes donné que la Ville de Montréal s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, au cours de la quatrième session de la trentième législature, pour lui demander l'autorisation de présenter un projet de loi ayant pour objet de modifier les dispositions de sa charte relativement aux matières suivantes:

1. les annexions, en abrogeant des dispositions devenues désuètes par l'effet des articles 1*a* et 33 à 45 de la Loi des cités et villes;

2. le serment d'allégeance des membres du conseil, en regard de la formule de serment modifiée en 1973 et de l'article 63 de la Loi des cités et villes;

City of Montreal

Notice is hereby given that the City of Montreal will petition the Québec National Assembly, during the course of the Fourth Session of the Thirtieth Legislature, to be authorized to present a bill to amend the dispositions of its Charter relating to the following matters:

1. annexations, by repeal of obsolete sections related thereto, pursuant to sections 1*a* and 33 to 45 of the Cities and Towns Act;

2. oath of allegiance of council members, pursuant to Form 1 as amended in 1973, and Section 63 of the Cities and Towns Act;

3. la procédure d'expropriation lors d'acquisitions de gré à gré, par la simplification du mode de règlement;

4. les actes d'acquisition ou d'aliénation immobilière, les permis d'occupation de terrains visés par un projet de modification au zonage ainsi que l'imposition de réserves pour fins publiques conformément à la Loi de l'expropriation;

5. la première assemblée du conseil qui suit une assemblée générale, quant à son objet;

6. la procédure relative aux avis de motion des conseillers, en permettant le dépôt de ces avis hors séance;

7. les modalités du vote du président d'une assemblée du conseil;

8. les modalités du vote aux assemblées du conseil, en établissant la règle générale du vote majoritaire des membres présents, au plus grand nombre de voies concordantes;

9. les services municipaux, en regard des remaniements administratifs effectués en vertu de l'article 132 de la charte, et vu l'intégration du service de la police à celui de la Communauté urbaine de Montréal ainsi que la suppression du service des estimations par l'effet de la Loi sur l'évaluation foncière;

10. la candidature à la mairie, en la permettant à tout électeur domicilié dans la ville depuis deux ans;

11. la garde et la conservation du registre des règlements, par l'abrogation de dispositions désuètes relativement à la publication d'un rapport annuel par le greffier;

12. les heures d'ouverture et de fermeture des établissements de lave-autos, par mesure supplétive à la Loi des heures d'affaires des établissements commerciaux;

13. l'environnement urbain, quant à l'entretien, la réfection et la conservation de bâtiments dont la présence continue est essentielle à la permanence de la trame urbaine;

14. la fermeture d'immeubles, locaux et bâtiments, à raison d'infractions répétées à la loi et aux règlements, en répartissant entre les divers services le fardeau des rapports actuellement du ressort exclusif du service de la police;

15. la circulation des camions, en permettant au comité exécutif de l'interdire pour certaines périodes, par analogie avec le pouvoir dudit comité en matière de circulation à sens unique et de stationnement des véhicules;

16. l'intégration du parc Mont-Royal d'une étendue de terrain adjacente au cimetière de Notre-Dame-des-Neiges;

17. les traitements des membres de la Commission des services électriques, en transportant au comité exécutif le pouvoir de fixer et d'éviter ainsi de soumettre annuellement à la Régie des services publics l'approbation des modifications à ces traitements;

18. les plans d'ensemble, par une description plus appropriée des terrains visés par ces plans et la stipulation d'une exception par concordance avec la Loi sur les biens culturels;

3. expropriation procedure, in the case of an acquisition by mutual agreement;

4. deeds of acquisition or cession of an immoveable, occupation permits for lands located in a sector which is the object of a draft zoning by-law and establishment of reserves for public purposes according to the Expropriation Act;

5. first meeting of council following a general election, with respect to its object;

6. procedure concerning councillor's notices of motion, allowing their filing outside of council meetings;

7. vote of the chairman at a meeting of the council;

8. voting at meetings of the council, by introducing the general rule of the majority vote of members present, being the greater number of concurrent votes;

9. municipal departments, pursuant to administrative changes within the City, under the authority of section 132 of the Charter, of the integration to that of Montreal Urban Community, of the Police Department and of the suppression of the Assessment Department further to the enactment of the Real Estate Assessment Act;

10. eligibility to the office of mayor, for any elector having two (2) years' residence in the City;

11. custody and keeping of the register of by-laws of the City, by repeal of obsolete provisions concerning the issue of an annual report by City Clerk;

12. business hours of Car-washes, by a supplementary measure to the Commercial Establishments Business Hours Act;

13. urban Environment, as to the maintenance, restoration and preservation of buildings, the continued existence of which is essential to the keeping of urban integrity;

14. closing of immoveables, houses or premises, in the case of several infringements to law and by-laws, by giving to the director of any department a power to report to the Court on those matters, similar to the one actually held exclusively by the Police Department, for a better workload distribution;

15. traffic of trucks, allowing the executive committee to forbid it for certain periods, by analogy with its similar power to rule on one-way traffic and parking of vehicles;

16. integration to Mount-Royal Park of a tract of land adjacent to Notre-Dame-des-Neiges cemetery;

17. salaries of members of the Electrical Commission of the City of Montreal, by allowing the executive committee to fix it without submitting the matter for the approval of the Public Service Board;

18. master plans, by a more adequate description of the tracts of land concerned by such plans, and provision of an exception for concordance with the Cultural Property Act;

19. le mode de paiement de l'eau livrée dans leurs territoires respectifs par les municipalités de Westmount, Côte St-Luc, Outremont et Ville St-Pierre;

20. les travaux permanents d'égout, de pavage et de construction des voies publiques, par la stipulation de diverses modalités techniques;

21. le budget des dépenses imprévues d'administration, en établissant, pour les crédits utilisables aux fins desdites dépenses, un rapport proportionnel sur la base du revenu affecté au Crédit pour dépenses contingentes;

22. l'intérêt sur le coût d'une amélioration locale, en référant au taux fixé annuellement par le conseil pour chaque exercice lors de la déposition du budget;

23. le budget, au chapitre des dépenses générales d'administration, en permettant l'affectation des crédits disponibles à ce titre à d'autres postes dudit budget;

24. le mode de signature de certains actes et documents de routine, en allégeant le fardeau imposé à certains officiers de la ville à cet égard, notamment, la signature du maire sous forme lithographiée sur les effets négociables;

25. la taxe foncière, d'une part en supprimant le plafond de cette taxe, et, d'autre part, en la combinant le cas échéant, avec une surtaxe maximum de vingt-cinq pour cent (25%) sur la base d'un excédent que détermine le conseil;

26. les subventions aux travaux de restauration, dans le sens d'une augmentation, eu égard aux nouvelles politiques de la Société centrale d'hypothèques et de logement;

27. l'indemnité de relocalisation aux occupants de bâtiments résidentiels, évacués parce que devenus impropres à l'habitation;

28. la création d'une corporation sans but lucratif pour l'administration d'immeubles d'habitation;

29. l'engagement à comparaître des prévenus devant la Cour municipale, en éliminant le délai préfix actuel de deux (2) jours eu égard aux politiques de mise en liberté des prévenus avant leur comparution;

30. certaines matières relatives à la circulation, notamment: le dépôt du billet de contravention sur le véhicule, l'effet du paiement libératoire lors d'une telle contravention, le mode d'assignation en Cour municipale des prévenus d'infractions à la circulation dont l'adresse est inconnue, et le mode d'exécution des jugements en résultant;

31. les infractions aux règlements sur la pollution et le bruit;

32. un mode simplifié de clôture des dossiers de la Cour municipale à l'égard desquels aucune procédure utile n'est praticable;

33. la terminologie relative aux pouvoirs d'emprunt de la ville, par l'emploi d'une formulation plus générale et plus adaptée aux transactions sur «effets négociables»;

34. la nomination des huissiers de la Cour municipale;

35. le pouvoir de gel du comité exécutif en matière de permis lors d'un projet d'amendement à un règlement de zonage;

19. payment for water, supplied in their territories, by cities of Westmount, Côte St-Luc, Outremont and City St-Pierre;

20. permanent works of sewers, paving and construction of public roads, by enacting certain technical provisions;

21. unforeseen expenses of administration, by establishing, for appropriation for such purposes, a ratio on the basis of the revenue available under the chapter "Appropriation for Contingent Expenditures";

22. interest on the cost of local improvement, by reference to the rate determined by council for any fiscal year;

23. budget, under the chapter of General expenses of administration, by allowing the transfer of any appropriation available upon that chapter to any other chapter of the said budget;

24. modalities of the signature of several instruments and routine documents, by relieving certain officers of the City of the burden of that duty, more specifically, the signature of the mayor in lithographic form on negotiable instruments;

25. real estate tax, by removing the maximum actually provided and by adding a surtax of twenty-five percent (25%) on the basis of any excess assessment, as determined by the council;

26. subsidy for restoration, by increasing it in consideration of the new policies of the Central Mortgage and Housing Corporation;

27. resettlement indemnity to persons who occupy residential buildings vacated because they are unfit for habitation;

28. creation of a non-profit corporation for the administration of residential buildings;

29. promise of a prisoner to appear before the Municipal Court, by revoking the two day delay in consideration of the new policies for the bailing of prisoners before arraignment;

30. certain matters relating to traffic, namely: the placing of violation tickets on vehicles, the effect of settlement payments for traffic violations, modalities of summons before the Municipal Court, against persons indicted for traffic violations, when their address is unknown, and the execution of judgments resulting thereof;

31. infractions to by-laws relating to pollution and noise;

32. a simplified method of closing files of the Municipal Court when no further proceeding is practicable;

33. terminology relating to the borrowing powers of the City as expressed in more general terms, better adapted to transactions on "negotiable instruments";

34. appointment of bailiffs of the Municipal Court;

35. power to freeze the issuing of permits by the executive committee as a result of a draft zoning by-law;

36. la fonction du vérificateur;
37. le commerce des bicyclettes et du bric-à-brac;
38. les pouvoirs de réglementation de la ville relatifs aux différents types de véhicules hippomobiles, notamment, en matière de circulation, taxation, conduite, entretien, permis, stationnement;
39. la circulation sur les voies cyclistes;
40. l'émission de permis spéciaux de nature temporaire durant la période des Jeux Olympiques;
41. l'expropriation par la ville d'un immeuble lui appartenant;
42. la signature des mandats d'emprisonnement par le greffier de la Cour municipale;
43. les garderies dans les zones résidentielles;
44. les concordances qui s'imposent en regard de certaines lois ou modifications récentes à des lois du parlement du Canada (ex.: Code criminel) et de l'Assemblée nationale (ex.: Loi sur les biens culturels, Loi de l'expropriation, Loi sur l'évaluation foncière, Loi de la Communauté urbaine de Montréal, Loi des transports, Loi d'administration financière, modifications de la Loi de l'instruction publique, du Code de procédure civile, de la Loi des cités et villes);
45. diverses autres modifications de concordance;
et toute autre matière utile à la bonne administration des affaires de la ville.

Hôtel de Ville, le 19 mars 1976.

Les agents et procureurs de la ville de Montréal,
PÉLOQUIN, BOUCHARD, BADEAUX ET ALLARD.

63946-13-4-o

36. responsibilities of the City auditor;
37. bicycle and second-hand trade;
38. power of the City to adopt regulations concerning various types of horse-drawn vehicles, especially with respect to traffic, taxation, driving, maintenance, permits, parking;
39. traffic on bicycle paths;
40. issuing of special temporary permits during the Olympic Games;
41. expropriation of an immoveable owned by the City;
42. signing of custody warrants by the clerk of the Municipal Court;
43. nurseries in residential zones;
44. appropriate concordance with new acts and amendments of the federal legislation (Criminal Code, etc.) and provincial legislation (Cultural Property Act, Expropriation Act, Real Estate Assessment Act, Montreal Urban Community Act, Transport Act, Financial Administration Act, Education Act, Code of Civil Procedure, Cities and Towns Act);
45. several other amendments of concordance;
and all other matters relevant to the good administration of the affairs of the City.

City Hall, March 19, 1976.

PÉLOQUIN, BOUCHARD, BADEAUX AND ALLARD,
Attorneys for the City of Montreal.

63946-13-4-o

Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban

Avis est par les présentes donné que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, comté de Portneuf, s'adressera lors de la prochaine session législative, à l'Assemblée nationale, pour qu'une loi soit adoptée dans le but d'annexer à ladite municipalité, les rangs un (1) et deux (2) Nord-est, A, B, E, F et G du canton de Montauban.

Québec, ce 27 février 1976.

Les procureurs de la municipalité,
LACROIX, ROUTHIER, BOUCHARD, GAGNON, & BEAUPRÉ.

63765-11-4-o

Ville de Gatineau

Avis est par les présentes donné par le soussigné, que la corporation municipale de la ville de Gatineau s'adressera à la Législature de la province de Québec pour demander l'adoption d'une loi privée, lors de la session débutant au mois de mars 1976, afin d'éteindre la servitude en faveur des lots 102, 107, 108, 110, 111, 120, 122, 126, 127 et partie des lots 128 et 129 du lot originaire 19C, rang un (1) du cadastre et livre de renvoi officiels du canton de Templeton, établie par acte intervenu devant notaire, le 27 octobre 1950, restreignant l'utilisation des lots 73, 74, 75 et 76 du lot originaire 19C, rang un (1) au cadastre et livre de renvoi officiels pour le canton de Templeton, pour fin de terrain de jeux ou pour activités commerciales non récréationnelles, afin de permettre la construction d'un foyer d'accueil pour personnes d'Âge d'Or.

Donné sous mon seing, à Gatineau, Québec, ce 9e jour de mars 1976.

Le greffier,
LAURIER BÉCHAMP.

63884-12-4-o

Loi électorale du Québec

Président d'élection

Il a plu à son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil, de l'avis et du consentement du Conseil Exécutif, par commission sous le grand sceau, de faire, pour remplir la charge de président d'élection, la nomination suivante:

Québec Election Act

Returning-Officer

His Honour the Lieutenant-Governor in Council has been pleased, with the advice and consent of the Executive Council, to appoint by commission under the Great Seal, to fill the office of returning-officer, the person whose name follows:

District électoral *Electoral district*	Nom, prénoms *Name, christian names*	Profession ou occupation *Profession or calling*	Domicile
Robert Baldwin	Robertson, Denise (1)	Madame / *Mrs.*	Dollard-des-Ormeaux

(1) En remplacement de monsieur David Sawers. / *In place of Mr. David Sawers.*

Québec, le 19 mars 1976.

Le président général des élections,
Juge de la Cour provinciale,
FRANÇOIS DROUIN.

63981-o

Québec, March 19, 1976.

FRANÇOIS DROUIN,
Judge of the Provincial Court,
The Chief Returning-Officer.

63981-o

Proclamation

Canada
Province de Québec
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, sous l'autorité de l'article 2 de la Loi des titres de propriété dans certains districts électoraux (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 321), le ministre des terres et forêts a fait dresser des plan et livre de renvoi révisés, dans le district électoral de Gaspé (antérieurement Gaspé-Sud), pour le cadastre d'une partie du canton de Malbaie, à l'endroit du lot 27, 1er rang Nord et de ses subdivisions, le tout situé dans la division d'enregistrement de Gaspé;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre des terres et forêts a fait déposer:

1. Le 22 janvier 1976, aux archives du ministère des terres et forêts, à Québec, ces plan et livre de renvoi;

2. Le 28 janvier 1976, au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, à Percé, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

Proclamation

Canada
Province of Québec
[L. S]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Quenn, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 2 of the Certain Electoral Districts Land Titles Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 321), a revised plan and book of reference has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, for the cadastre of part of the Township of Malbaie, with respect to lot 27, Range I North and its subdivisions, located in the Gaspé Registration Division, and in the Electoral District of Gaspé (formerly Gaspé-South);

WHEREAS, in accordance with sections 2 and 3 of the said Act, the Minister of Lands and Forests has directed that the following be deposited:

1. on January 22, 1976, in the Archives of the Department of Lands and Forests, in Québec City, such plan and book of reference;

2. on January 28, 1976 in the Gaspé Registration Division Office, in Percé a certified copy of the said plan and book of reference;

3. Le 23 janvier 1976, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la ville de Percé, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

ATTENDU QU'il y a maintenant lieu d'émettre la proclamation prévue à l'article 4 de ladite loi.

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 557-76, du 25 février 1976, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 2, 3, 4 et 5 de la Loi des titres de propriété dans certains districts électoraux (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 321), qu'il y a lieu:

a) de fixer à la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation dans la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Gaspé (antérieurement Gaspé-Sud), pour le cadastre d'une partie du canton de Malbaie à l'endroit du lot 27, 1er rang Nord et de ses subdivisions, le tout situé dans la division d'enregistrement de Gaspé;

b) d'indiquer que ces plan et livre de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère des terres et forêts, à Québec et, qu'en outre, le ministre des terres et forêts a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi révisés au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, à Percé, ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la ville de Percé;

c) d'informer le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation dans la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi révisés;

d) de porter notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre des terres et forêts délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) d'ordonner que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit pour lequel un plan et un livre de renvoi révisés ont été déposés soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172*a* du Code civil;

f) d'informer aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

3. on January 23, 1976, in the office designated by him, namely that of the Secretary-Treasurer of the Municipal Corporation of the Town of Percé, a certified copy of the said plan and book of reference;

WHEREAS it is now expedient to issue the proclamation provided for in section 4 of the said Act.

THEREFORE, with the consent and advice of Our Executive Council, expressed in Order number 557-76, dated February 25, 1976, We have ordered, and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in conformity with sections 2, 3, 4 and 5 of the Certain Electoral Districts Land Titles Act (Revised Statutes, 1964, Chapter 321), that it is expedient:

(*a*) To make it known that on the date of the second and final consecutive publication of this proclamation in the *Québec Official Gazette*, the revised plan and book of reference for the cadastre of part of the Township of Malbaie, respecting lot 27, Range I North and its subdivisions, located in the Gaspé Registration Division, and in the Electoral District of Gaspé (formerly Gaspé-South), will come into force;

(*b*) To make it known that the said revised plan and book of reference have been deposited in the Archives of the Department of Lands and Forests, in Québec City, and that moreover, the Minister of Lands and Forests has directed that a certified copy of the said revised plan and book of reference be deposited in the Gaspé Registration Division, in Percé, as well as in an office designated by him, namely that of the Secretary-Treasurer of the Municipal Corporation of the Town of Percé;

(*c*) To inform the public that during the eight months following the second and final publication of this proclamation in the *Québec Official Gazette*, any interested party may consult, without charge, the said revised plan and book of reference;

(*d*) To give notice that when such time limit expires, the Minister of Lands and Forests will issue a certificate of ownership to any occupant of the immoveable, with or without title, even though he be only an administrator or an operator of such immoveable, unless an interested party objects in writing;

(*e*) To order that any real right affecting a lot comprised in the aforesaid territory for which a revised plan and book of reference have been deposited be renewed, within the same period, in the manner prescribed by articles 2172 and 2172*a* of the Civil Code;

(*f*) Also to inform the public that, failing such renewal, the real rights preserved by the first registration shall have no effect as regards other creditors or subsequent purchasers whose rights are duly registered.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce vingt-cinquième jour de février en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,
RENÉ LANGEVIN.

Libro: 503
Folio: 51

63933-13-2-o

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF we have caused these letters to be made patent and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed:

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this twenty-fifth day of February in the year of Our Lord, one thousand nine hundred seventy-six and in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,
Assistant Deputy Attorney General.

Libro: 503
Folio: 51

63933-13-2

Vente par licitation

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-014-966-756 { FERNAND DENIS, soudeur, résidant et domicilié au 168, 5e Avenue, Pincourt, district de Montréal, demandeur, *vs* DAME MARIE-BLANCHE LAROCQUE DENIS, épouse de feu Adélard Denis, résidant et domiciliée au 2470, chemin St-Charles à Hudson Heights, district de Montréal, défenderesse.

Suivant jugement rendu le 7 novembre 1975 par l'honorable Paul Trépanier, Juge de la Cour supérieure, ordonnant la vente par licitation de l'immeuble ci-après mentionné, laquelle vente est fixée aux date, heures et lieux plus bas mentionnés:

«Un emplacement sis et situé à Oka, connu comme étant partie du numéro six de subdivision du lot originaire numéro dix-sept (17-Ptie 6) du cadastre de la paroisse de L'Annonciation, cet emplacement contenant trente-sept pieds de largeur par quatre-vingt-seize pieds de profondeur, mesure française; borné en front par la rue de L'Annonciation; en arrière par l'emplacement de Damase Lamanque, numéro 17-Ptie 6; d'un côté par l'emplacement de Germaine Pominville, numéro 17-Ptie 6 et de l'autre côté par l'emplacement de Josaphat Robert, numéro 17-Ptie 6; avec toutes les servitudes y attachées.

Avec toutes les bâtisses dessus construites.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

Sale by Licitation

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal

No. 500-05-014-966-756 { FERNAND DENIS, welder, residing and domiciled at 168 - 5th Avenue, Pincourt, District of Montreal, plaintiff, *vs* DAME MARIE-BLANCHE LAROQUE DENIS, wife of the late Adélard Denis, residing and domiciled at 2470 Saint-Charles Road, Hudson Heights, District of Montreal, defendant.

In conformity with the judgment rendered on November 7, 1975, by Mr. Justice Paul Trépanier, of the Superior Court, ordering the licitation of the immoveable described hereinafter, at the date, time and place mentioned below:

"A plot of land or *emplacement* located in Oka, known as a part of lot number six of the subdivision of original lot number seventeen (17-Pt. 6) on the cadastre for the Parish of L'Annonciation, the said plot of land measuring thirty-seven feet in width by ninety-six feet in depth, French measure; bounded in front by L'Annonciation Street; at the rear by the piece of land owned by Damase Lamanque, number 17-Pt. 6; on one side by the land owned by Germaine Pominville, number 17-Pt. 6 and on the other side by the land owned by Josaphat Robert, number 17-Pt. 6; with all servitudes attaching thereto.

With all the buildings constructed thereon.

As the whole presently stands, with all active and passive, apparent or unapparent servitudes attaching to the said immoveable."

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Deux-Montagnes situé au numéro 140, de la rue St-Eustache, à St-Eustache, le MERCREDI, CINQUIÈME jour de MAI 1976, à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE FOURNELLE.

Bureau du shérif,
District de Terrebonne,
Le 18 mars 1976. 63998-o

To be sold at the County of Deux-Montagnes Registry Office, lacated at 140 Saint-Eustache Street, Saint-Eustache, on WEDNESDAY, the FIFTH day of MAY 1976, at THREE o'clock in the afternoon.

GABRIELLE FOURNELLE,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
District of Terrebonne,
March 18, 1976. 63998

Ventes par Shérifs

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

K A M O U R A S K A

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Kamouraska

No 27,380 { LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CLUB AUTOMOBILE DE QUÉBEC, corporation constituée, avec siège d'affaires à Québec, demanderesse, *vs* GAÉTAN BRETON, domicilié et résidant à Notre-Dame-du-Portage, défendeur.

«1. Un terrain situé à Notre-Dame-du-Portage mesurant cent pieds (100′) de front est-ouest sur environ cent pieds (100′) de profondeur, mesures anglaises, borné au nord au terrain de B.P. Ltée, au sud à Albert Michaud ou représentants, à l'est à François Laplante au représentants et à l'ouest à Alonzo Gagné ou représentants, lequel terrain est décrit comme étant partie 110 pour le cadastre de Notre-Dame-du-Portage, Témiscouata, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances;

2. Un autre terrain de cinquante pieds (50′) de front est-ouest sur cent pieds (100′) de profondeur, mesures anglaises, borné au nord à un chemin privé, au sud et à l'ouest à Albert Michaud, à l'est au terrain ci-haut décrit, lequel terrain est connu comme étant partie 110 au cadastre officiel de Notre-Dame-du-Portage, de Témiscouata, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

Pour être vendu au bureau d'enregistrement division de Témiscouata, situé à 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le SIXIÈME jour de MAI 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif,
MAURICE MORIN.

Bureau du shérif,
Rivière-du-Loup, ce 19 mars 1976. 63988-o

Sheriff's Sales

PUBLIC NOTICE, is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below.

K A M O U R A S K A

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Kamouraska

No. 27,380 { LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CLUB AUTOMOBILE DE QUÉBEC, a corporation duly constituted, having its head office in Québec, plaintiff, *vs* GAÉTAN BRETON, domiciled and residing in Notre-Dame-du-Portage, defendant.

"1. A piece of land located in Notre-Dame-du-Portage, measuring one hundred feet (100′) in front from east to west by approximately one hundred feet (100′) in depth, English measure, bounded on the north by the land owned by B.P. Ltée, on the south by the property of Albert Michaud or representatives, on the east by the property of François Laplante or representatives and on the west by the property of Alonzo Gagné or representatives; the said piece of land is described as being part 110 on the cadastre for Notre-Dame-du-Portage, Témiscouata, with the buildings erected thereon, appurtenances and dependencies;

2. Another piece of land measuring fifty feet (50′) in front from east to west by one hundred feet (100′) in depth, English measure, bounded on the north by a private road, on the south and on the west by the property of Albert Michaud, on the east by the piece of land hereinabove described, and known as part 110 on the official cadastre for Notre-Dame-du-Portage, Témiscouata, with the buildings erected thereon, appurtenances and dependencies."

To be sold at the Témiscouata Division Registry Office, located at 65A Iberville Street, Rivière-du-Loup, on the SIXTH day of MAY 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

MAURICE MORIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Rivière-du-Loup, March 19, 1976. 63988

MONTRÉAL

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 05-002999-75 { LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL, corporation juridiquement constituée, ayant son principal établissement au 266, rue Saint-Jacques ouest, Montréal, district judiciaire de Montréal, demanderesse, *vs* GREGORY NICHOLAS CHIDEAN, résidant et domicilié au 2006, rue Jessop, Chomedey, Laval, district judiciaire de Montréal, défendeur, et LE REGISTRATEUR, mis en cause.

« Un emplacement de forme irrégulière ayant front sur la rue Jessop, en la ville de Laval (Chomedey), connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse Saint-Martin, comme étant le lot numéro quatre cent quarante-deux de la subdivision du lot originaire numéro trois cent cinquante-trois (353-442); mesurant quatre-vingt-deux pieds et cinquante-six centièmes (82.56′) de largeur en front, et cinquante-deux pieds et cinquante-quatre centièmes (52.54′) de largeur à l'arrière, par cent dix pieds (110′) de profondeur dans sa ligne nord, et cent quinze pieds (115′) de profondeur dans sa ligne sud; mesure anglaise et plus ou moins.

Y compris le bâtiment dessus construit portant la numéro civique 2006, rue Jessop.

En l'état où ladite propriété se trouve présentement, avec tous les droits, circonstances et dépendances, ainsi que toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes s'y rattachant, sans exception ni réserve d'aucune sorte. »

Il est entendu que:
Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication conformément à l'article 688*a*. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à vingt-cinq pour cent de l'évaluation de l'immeuble telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-Me-Souviens, à Laval (Québec), le CINQUIÈME jour de MAI 1976, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 22 mars 1976. 63993

MONTREAL

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal

No. 05-002999-75 { THE MONTREAL CITY AND DISTRICT SAVINGS BANK, a corporation legally incorporated, having its principal place of business at 266 St. Jacques Street West, Montreal, Judicial District of Montreal, plaintiff, *vs* GREGORY NICHOLAS CHIDEAN, residing and domiciled at 2006 Jessop Street, Chomedey, Laval, Judicial District of Montreal, defendant, and THE REGISTRAR, *mis en cause*.

"An emplacement of irregular figure fronting on Jessop Street, in the City of Laval (Chomedey), known and designated on the official cadastre of the Parish of Saint-Martin, as being lot number four hundred and forty-two of the subdivision of original lot number three hundred and fifty-three (353-442); measuring eighty-two feet and fifty-six hundredths of a foot (82.56′) in width in front, and fifty-two feet and fifty-four hundredths of a foot (52.54′) in width in rear, by one hundred and ten feet (110′) in depth in its north line, and one hundred and fifteen feet (115′) in depth in its south line; English measure and more or less.

With the building thereon erected bearing civic number 2006, of the said Jessop Street.

As the said property now subsists with all its rights, members and appurtenances, together with all servitudes active and passive, apparent or unapparent attached thereto, without exception or reserve of any kind."

It is understood that:
The minimum amount the purchaser will have to pay at the time of adjudication in accordance with article 688*a*. Such amount is fixed by the sheriff and must be equal to twenty-five per cent of the assessment of the immoveable as entered on the assessment roll of the municipality.

To be sold at the Registry Office of Laval, 155 Je-Me-Souviens Boulevard, in Laval, Québec, on the FIFTH day of MAY 1976, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, March 22, 1976. 63993-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 05-010621-75 { LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée ayant son principal établissement au numéro 266, rue Saint-Jacques ouest, Montréal, district judiciaire de Montréal, demanderesse, *vs* RUSSEL LISSON, résidant et domicilié au numéro 210, Oakridge Drive, à Baie-d'Urfé, district judiciaire de Montréal, et DOUGLAS REYNOLDS, résidant et domicilié au numéro 49, place Saint-Tropez, district judiciaire de Montréal, Kirkland, défendeurs.

«Un certain emplacement ayant front sur Cordova Crescent, dans la ville de Kirkland, province de Québec, connu et désigné comme étant la subdivision soixante et onze du lot originaire numéro cent cinquante-quatre (154-71) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire, division d'enregistrement de Montréal, mesurant soixante pieds (60′) de largeur sur cent pieds (100′) de profondeur et contenant une superficie totale de six mille pieds carrés (6,000 pi. ca.), mesure anglaise et plus ou moins.

Avec le bâtiment dessus construit portant le numéro civique 43, Cordova Crescent.

En l'état où ladite propriété se trouve présentement, avec circonstances et dépendances et comprenant tous les droits s'y rattachant sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur et sous réserve d'une servitude en faveur de Bell Canada et d'Hydro-Québec, établie par un acte enregistré au bureau d'enregistrement susdit, sous le numéro 2402088.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25% de l'évaluation municipale.

L'immeuble doit être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Craig, 10e étage, chambre 56, le SIXIÈME jour de MAI 1976, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 23 mars 1976. 63989-o

Fieri Facias de Terris

Canada - Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 05-021631-75 { CLAUDE GILBERT, chauffeur de camion, résidant et domicilié au 2359, Place Larivière, dans les cité et district de Montréal, demandeur, *vs* FRANCINE MORIN, célibataire majeure, résidant et domiciliée

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal

No. 05-010621-75 { THE MONTREAL CITY AND DISTRICT SAVINGS BANK, a corporation legally incorporated having its principal place of business at 266 St. Jacques Street, West, Montreal, Judicial District of Montreal, plaintiff, *vs* RUSSEL LISSON, residing and domiciled at 210 Oakridge Drive in Baie-d'Urfé, Judicial District of Montreal, and DOUGLAS REYNOLDS, residing and domiciled at 49 St-Tropez Circle, Judicial District of Montreal, Kirkland, defendants.

"A certain emplacement fronting on Cordova Crescent, in the Town of Kirland, Province of Québec, known and designated as being subdivision seventy-one of original lot one hundred and fifty-four (154-71) upon the official plan and book of reference of the Parish of Pointe-Claire, Registration Division of Montreal, measuring sixty feet (60′) in width by one hundred feet (100′) in depth and containing a total superficial area of six thousand square feet (6,000 sq. ft.), English measure and more or less.

With the building thereon erected bearing the civic number 43 Cordova Crescent.

As the whole now subsists, circumstances and dependencies, with all rights inherent thereto without exception or reserve on the part of the borrower and subject to the servitude in favour of Bell Canada and Hydro-Québec, as created by deed registered at the aforesaid Registry Office, under the number 2402088."

The minimum amount that the successful bidder shall pay to the Sheriff, in cash of by certified cheque, at the time of the adjudication is fixed at 25% at the municipal valuation.

To be sold at the Sheriff's Office in the Montreal Court House, 10 Craig Street East, 10th floor, Room 56, on the SIXTH day of MAY 1976, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, March 23, 1976. 63989-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal

No. 05-021631-75 { CLAUDE GILBERT, truck driver, resident and domiciled at 2359 Place Larivière, in the City and District of Montreal, plaintiff, *vs* FRANCINE MORIN, spinster of major age, resident and domiciled at

au 8235 de la rue Rameau, dans les cité et district de Montréal, défenderesse, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement ayant front rue Larivière, en la cité de Montréal, désigné comme étant l'extrême partie nord-est du lot numéro dix-sept de la subdivision du lot originaire numéro mille trois cent quatre (1304-Ptie N.E. 17) sur le plan et au livre de renvoi officiels du quartier Ste-Marie, mesurant en largeur vingt-neuf pieds (29′) en avant et en arrière et mesurant en profondeur vingt-six pieds (26′) dans sa ligne sud-ouest et vingt-cinq pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (25.83′) dans sa ligne nord-est, faisant une superficie totale de sept cent cinquante et un pieds carrés (751 pi. ca.), le tout, plus ou moins, mesure anglaise; ledit emplacement étant borné comme suit: en avant au sud-est par la rue Larivière, en arrière, au nord-ouest, par partie du lot numéro seize de la subdivision du lot originaire numéro mille trois cent quatre; d'un côté, au nord-est, par une ruelle (Ptie 1304A) et, de l'autre côté, au sud-ouest, par le résidu ou plus grande partie dudit lot 1304-17, toujours sur le plan et au livre de renvoi officiels du quartier Ste-Marie.

Avec tous bâtiments dessus élevés, notamment une bâtisse en brique, de deux étages, portant les numéros civiques 2235 et 2237 de ladite rue Larivière;

Tel que le tout se trouve actuellement, avec tous droits y inhérents, avec toutes servitudes actives et sujet à toutes servitudes passives s'y rattachant, plus spécialement avec une servitude de vue affectant l'immeuble contigu au sud-ouest relative à deux fenêtres, une porte et un escalier se trouvant sur l'immeuble vendu à une distance trop rapprochée au désir de la loi de la ligne divisant lesdits emplacements telle qu'établie aux termes des actes enregistrés à Montréal sous les numéros 2,288,231 et 2,893,436.»

Il est entendu que:
Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication conformément à l'article 688*a*. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à vingt-cinq pour cent de l'évaluation de l'immeuble telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Craig, chambre 10.56, le QUATRIÈME jour de MAI 1976, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 19 mars 1976. 63994-o

8235 Rameau Street, in the City and District of Montreal, defendant, and THE REGISTRAR for the Montreal Registration Division, *mis en cause*.

"A plot of land or *emplacement* fronting on Larivière Street in the City of Montreal, described as the extreme northeastern part of lot number seventeen of the subdivision of original lot number one thousand three hundred and four (1304 - N.E. Pt. 17) on the official plan and in the book of reference of St. Mary's Ward, measuring twenty-nine feet (29′) in width along the front and back and twenty-six feet (26′) in depth along the southwest line and twenty-five and eighty-three hundredths feet (25.83′) along the northeast line, making a total area of seven hundred and fifty-one square feet (751 sq. ft.), the whole, English measure and more or less; the said *emplacement* is bounded as follows: in front on the southeast by Larivière Street, on the back on the northwest by part of lot number sixteen of the subdivision of original lot number one thousand three hundred and four, on the northeast side by a lane (Pt. 1304A) and on the southwest side by the remainder or greater part of the said lot 1304-17, on the official plan and in the book of reference of St. Mary's Ward.

With all the buildings constructed thereon, in particular a two-storey brick building bearing civic numbers 2235 and 2237 Larivière Street;

As the whole now stands, with all rights attached thereto, and subject to all active and passive servitudes, particularly a servitude of view affecting the contiguous immoveable on the southwest, respecting two windows, a door and a staircase in the immoveable for sale closer than permitted by law to the dividing line between the *emplacements*, as established by the terms of the deeds registered at Montreal under numbers 2,288,231 and 2,893,436."

It is understood that:
The minimum amount that the purchaser must pay at the time of sale in accordance with article 688*a*. This amount is fixed by the sheriff and must be equal to twenty-five per cent of the assessment of the immoveable as entered on the assessment roll of the municipality.

To be sold at the Sheriff's Office, at the Montreal Court House, 10 Craig Street East, Room 10.56, on the FOURTH day of MAY 1976, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, March 19, 1976. 63994

QUÉBEC

Fieri Facias de Terris

Cour supérieure

Québec, à savoir:
No 200-05-000020-763

{ LA CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE CHAUVEAU, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 150, 73e Rue ouest, Charlesbourg, district de Québec, *vs* HENRI HEBERT INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 824, avenue Royale, Beauport, district de Québec.

«1. Le lot six cent trente – deux – deux – deux (630-2-2-2), le lot six cent trente – deux – trois – deux (630-2-3-2), le lot six cent trente – deux – quatre – un (630-2-4-1); le lot six cent trente-deux – soixante – un – un (632-60-1-1) et le lot six cent trente-deux – soixante – deux – deux (632-60-2-2), tous du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 44, rue Paquet, Loretteville.

2. Le lot six cent trente – deux – deux – trois (630-2-2-3), le lot six cent trente – deux – trois – trois (630-2-3-3), le lot six cent trente-deux – soixante – un – deux (632-60-1-2), le lot six cent trente-deux – soixante – deux – un (632-60-2-1), le lot six cent trente-deux – soixante – trois (632-60-3) et le lot six cent trente – deux – quatre – trois (630-2-4-3) tous du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 40, rue Paquet, Loretteville.

3. Le lot six cent trente – deux – deux – un (630-2-2-1), le lot six cent trente – deux – trois – un (630-2-3-1), le lot six cent trente – deux – quatre – deux (630-2-4-2), tous du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 35, rue Loranger, Loretteville.»

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DIX-HUITIÈME jour du mois de MAI 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 25 mars 1976. 64002-o

QUÉBEC

Fieri Facias de Terris

Superior Court

Québec, to wit:
No. 200-05-000020-763

{ LA CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE CHAUVEAU, a legally constituted corporation having its head office at 150, 73rd Street West, Charlesbourg, District of Québec, *vs* HENRI HEBERT INC., a corporation legally constituted, having its head office at 824, Royale Avenue, Beauport, District of Québec.

"1. Lot six hundred and thirty – two – two – two (630-2-2-2), lot six hundred and thirty – two – three – two (630-2-3-2), lot six hundred and thirty – two – four – one (630-2-4-1), lot six hundred and thirty-two – sixty – one – one (632-60-1-1) and lot six hundred and thirty-two – sixty – two – two (632-60-2-2), all on the official cadastre for the Parish of Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, Québec Registration Division;

With the buildings erected thereon, appurtenances and dependencies, bearing civic number 44 Paquet Street, Loretteville.

2. Lot six hundred and thirty – two – two – three (630-2-2-3), lot six hundred and thirty – two – three – three (630-2-3-3), lot six hundred and thirty-two – sixty – one – two (632-60-1-2), lot six hundred and thirty-two – sixty – two – one (632-60-2-1), lot six hundred and thirty-two – sixty – three (632-60-3) and lot six hundred and thirty – two – four – three (630-2-4-3), all on the official cadastre for the Parish of Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, Québec Registration Division;

With the buildings erected thereon, appurtenances and dependencies, bearing civic number 40 Paquet Street, Loretteville.

3. Lot six hundred and thirty – two – two – one (630-2-2-1), lot six hundred and thirty – two – three – one (630-2-3-1), lot six hundred and thirty – two – four – two (630-2-4-2), all on the official cadastre for the Parish of Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, Québec Registration Division;

With the buildings erected thereon, bearing civic number 35 Loranger Street, Loretteville."

To be sold at the Québec Registry Office, 116 Saint-Pierre Street, Québec, on the EIGHTEENTH day of MAY 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, March 25, 1976. 64002

Fieri Facias de Terris

Cour supérieure

Québec, à savoir:
No 200-05-003351-751

CLAIRE DION, épouse de André Boivin, domicilié et résidant au 840, Nouvelle-Orléans, Ste-Foy, district de Québec, *vs* ANDRÉ BOIVIN, domicilié au 1185, Murray, cité et district de Québec.

«Un immeuble désigné comme étant le lot numéro 95-C-9-A du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-de-Québec, banlieue; borné vers le nord-est par le lot numéro 95-C-9-B, vers le sud-est par la rue Saint-Cyrille portant le numéro 95-C-2-B, vers le sud-ouest par le lot numéro 95-C-8-B et vers le nord-ouest par le lot numéro 95-B-14-A; mesurant douze pieds (12′) de largeur sur une profondeur de dix-huit pieds et deux pouces (18′2″) dans la ligne nord-est, et dix-huit pieds (18′) dans sa ligne sud-ouest et contenant en superficie deux cent dix-sept pieds carrés (217 pi. ca.), mesure anglaise.

Avec maisons dessus construites sur ledit emplacement et autres bâtisses, circonstances et dépendances.»

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice, 12, rue Saint-Louis, Québec, le DIX-SEPTIÈME jour du mois de MAI 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 25 mars 1976. 64006-o

Fieri Facias de Terris

Superior Court

Québec, to wit:
No. 200-05-003351-751

CLAIRE DION, wife of André Boivin, domiciled and residing at 840 Nouvelle-Orléans, Sainte-Foy, District of Québec, *vs* ANDRÉ BOIVIN, domiciled at 1185 Murray, City and District of Québec.

"An immoveable designated as lot number 95-C-9-A on the official cadastre for the Parish of Notre-Dame-de-Québec, a suburb; bounded northeasterly by lot number 95-C-9-B, southeasterly by Saint-Cyrille Street bearing number 95-C-2-B, southwesterly by lot number 95-C-8-B and northwesterly by lot number 95-B-14-A; measuring twelve feet (12′) in width by eighteen feet and two inches (18′2″) on its northeast line and eighteen feet (18′) on its southwest line and covering an area of two hundred seventeen square feet (217 sq. ft.), English measure.

With the buildings constructed on the said piece of land, appurtenances and dependencies."

To be sold at the Sheriff's Office, in the Court House, 12 Saint-Louis Street, Québec, on the SEVENTEENTH day of MAY 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, March 25, 1976. 64006

Fieri Facias de Terris

Cour provinciale

Québec, à savoir:
No 200-02-008588-75

SIMPSONS SEARS LIMITEE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 108, Mutual Street, Toronto, Ontario et sa principale place d'affaires au 550, boulevard Wilfrid-Hamel, en la cité de Québec, province et district de Québec, *vs* BENOIT GAGNON, domicilié et résidant au 9148, Talmont, Charlesbourg, province et district de Québec.

«L'immeuble du défendeur porte le numéro de lot 746-A-12 du cadastre de Charlesbourg, avec maison dessus construite, circonstances et dépendances, et portant les numéros civiques 9148, Talmont dans la cité de Charlesbourg, district de Québec.»

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le QUATORZIÈME jour du mois de MAI 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 25 mars 1976. 64005-o

Fieri Facias de Terris

Provincial Court

Québec, to wit:
No. 200-02-008588-75

SIMPSONS SEARS LIMITEE, a legally constituted corporation, having its head office at 108 Mutual Street, Toronto (Ontario) and its principal place of business at 550 Wilfrid-Hamel Boulevard, in the City of Québec, Province and District of Québec, *vs* BENOIT GAGNON, domiciled and residing at 9148 Talmont, Charlesbourg, Province and District of Québec.

"The immoveable owned by the defendant is known as lot number 746-A-12 on the cadastre for Charlesbourg, with a house constructed thereon, appurtenances and dependencies, and bearing civic numbers 9148 Talmont, in the City of Charlesbourg, District of Québec."

To be sold at the Québec Registry Office, 116 Saint-Pierre Street, Québec, on the FOURTEENTH day of MAY 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, March 25, 1976. 64005

Fieri Facias de Terris

Cour municipale de Québec

Québec, à savoir: No 683 de 1975 { VILLE DE QUEBEC, corporation légalement constituée, ayant son siège social en les ville et district de Québec, *vs* DAME ÉMILIEN PARADIS, domiciliée au 1208, avenue Champfleury, en les ville et district de Québec.

«Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision cent vingt-neuf du lot originaire cinq cent quatre-vingt-six (586-129) du cadastre officiel pour la paroisse de St-Roch-Nord, division d'enregistrement de Québec;

Une partie de la subdivision cent trente du lot originaire cinq cent quatre-vingt-six (586-130) du susdit cadastre, bornée en front par la rue Champfleury, à l'arrière (nord-est) par le lot 586-198, au nord-ouest par le lot 586-129 et au sud-est par le résidu de ladite subdivision, mesurant vingt et un pieds (21.0 pi.) de largeur sur soixante-huit pieds (68.0 pi.) de profondeur;

Le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, et portant le numéro civique 1208, rue Champfleury, Québec.»

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice, 12, rue Saint-Louis, Québec, le DIX-NEUVIÈME jour du mois de MAI 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 25 mars 1976. 64003-o

Fieri Facias de Terris

Cour municipale de Québec

Québec, à savoir: No 608 de 1975 { VILLE DE QUEBEC, corporation légalement constituée, ayant son siège social en les ville et district de Québec, *vs* JACQUES THIVIERGE, domicilié au 486, rue Bagot, en les ville et district de Québec, et DAME PAUL LACHANCE, domiciliée au 1450, 3e Avenue, en les ville et district de Québec.

«Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision numéro quatre-vingt-onze du lot originaire numéro vingt et un (21-91) du cadastre officiel pour la paroisse Notre-Dame-de-Québec, banlieue, division d'enregistrement de Québec.»

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice, Québec, 12, rue Saint-Louis, Québec, le DIX-SEPTIÈME jour du mois de MAI 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 25 mars 1976. 64004-o

Fieri Facias de Terris

Québec Municipal Court

Québec, to wit: No. 683 of 1975 { CITY OF QUEBEC, a legally constituted corporation, having its head office in the City and District of Québec, *vs* DAME ÉMILIEN PARADIS, domiciled at 1208 Champfleury Avenue, in the City and District of Québec.

"A plot of land or *emplacement* known and designated as subdivision one hundred and twenty-nine of original lot five hundred and eighty-six (586-129) of the official cadastre for the Parish of Saint-Roch-Nord, Québec Registration Division;

Part of subdivision one hundred and thirty of original lot five hundred and eighty-six (586-130) of the said cadastre, bounded along the front by Champfleury Street, along the rear (northeast) by lot 586-198, on the northwest by lot 586-129 and on the southeast by the remainder of the said subdivision, measuring twenty-one feet (21.0 ft.) in width by sixty-eight feet (68.0 ft.) in depth;

The whole with the building constructed thereon, appurtenances and dependencies, bearing civic number 1208 Champfleury Street, Québec."

To be sold at the Sheriff's Office in the Court House, 12 Saint-Louis Street, Québec, on the NINETEENTH day of MAY 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, March 25, 1976. 64003

Fieri Facias de Terris

Québec Municipal Court

Québec, to wit: No. 608 of 1975 { THE CITY OF QUEBEC, a legally constituted corporation, having its head office in the City and District of Québec, *vs* JACQUES THIVIERGE, domiciled at 486 Bagot Street in the City and District of Québec, and DAME PAUL LACHANCE, domiciled at 1450 - 3rd Avenue in the City and District of Québec.

"A plot of land or *emplacement* known and described as subdivision number ninety-one of original lot number twenty-one (21-91) on the official cadastre for the Parish of Notre-Dame-de-Québec, suburb, Québec Registration Division".

To be sold at the Sheriff's Office in the Court House, Québec, 12 Saint-Louis Street, Québec, on the SEVENTEENTH day of MAY 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

J.-ROLAND RENAULT.
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, March 25, 1976. 64004

RIMOUSKI

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski

No 100-05-0426-75 { LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, corps politique et incorporé ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans les cité et district de Montréal, demanderesse, *vs* LIONEL TURCOTTE, domicilié et résidant au 329, Étienne-Gagnon à Matane, district de Rimouski, défendeur, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Matane, mis en cause.

«La subdivision cent cinq du lot numéro cent quatre-vingt-dix (190-105) et la subdivision douze du lot numéro cent quatre-vingt-onze (191-12) du cadastre officiel révisé de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane, pour cette partie maintenant comprise dans les limites de la ville de Matane, mesurant cinquante pieds (50′) au nord-ouest, quatre-vingt-dix pieds (90′) au nord-est, quarante-cinq pieds (45′) au sud-est, quatre-vingt-sept pieds (87′) au sud-ouest et contenant en superficie quatre mille quatre cent quatre-vingt-treize pieds carrés (4,493 pi. ca.) mesure anglaise.

La subdivision deux de la subdivision onze du lot numéro cent quatre-vingt-onze (191-11-2) et la subdivision deux de la subdivision cent quatre du lot numéro cent quatre-vingt-dix (190-104-2) du cadastre officiel révisé de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane, pour cette partie maintenant comprise dans les limites de la ville de Matane, avec maison dessus construite, circonstances et dépendances.»

Pour être vendus au bureau d'enregistrement, en la ville de Matane, au palais de justice de Matane, le VINGTIÈME jour de MAI 1976, à DEUX heures de l'après-midi.

La mise à prix se fera à partir de $3,700, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale. L'adjudicataire devra payer ce montant le jour de la vente par chèque certifié.

Le shérif adjoint,
BERTRAND DOYON.

Bureau du shérif,
Rimouski, le 19 mars 1976. 63995-o

Fieri Facias de Bonis et de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Rimouski

No 100-02-0690-74 { PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, demandeur, *vs* GHISLAIN TREMBLAY, de l'endroit appelé Les Méchins, comté de Matane, district de Rimouski, défendeur.

RIMOUSKI

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Rimouski

No. 100-05-0426-75 { THE PROVINCIAL BANK OF CANADA, a corporation having its head office and principal place of business in the City and District of Montreal, plaintiff, *vs* LIONEL TURCOTTE, domiciled and residing at 329 Étienne-Gagnon, Matane, District of Rimouski, defendant, and THE REGISTRAR for the Matane Registration Division, *mis en cause*.

"Subdivision one hundred and five of lot number one hundred and ninety (190-105) and subdivision twelve of lot number one hundred and ninety-one (191-12) on the revised official cadastre for the Parish of Saint-Jérôme-de-Matane, for that part now comprised within the limits of the Town of Matane, measuring fifty feet (50′) on the northwest, ninety feet (90′) on the northeast, forty-five feet (45′) on the southeast, eighty-seven feet (87′) on the southwest and covering an area of four thousand four hundred and ninety-three square feet (4,493 sq. ft.), English measure.

Subdivision two of subdivision eleven of lot number one hundred and ninety-one (191-11-2) and subdivision two of subdivision one hundred and four of lot number one hundred and ninety (190-104-2) on the revised official cadastre for the Parish of Saint-Jérôme-de-Matane, for that part now comprised within the limits of the Town of Matane, with a house constructed thereon, appurtenances and dependencies."

To be sold at the Registry Office, in the Matane Court House, in the Town of Matane, on the TWENTIETH day of MAY 1976, at TWO o'clock in the afternoon.

The opening bid shall be $3,700, which represents 25% of the municipal assessment. The purchaser shall pay such amount by certified cheque on the day of the sale.

BERTRAND DOYON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Rimouski, March 19, 1976. 63995

Fieri Facias de Bonis et de Terris

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Rimouski

No. 100-02-0690-74 { THE ATTORNEY-GENERAL OF THE PROVINCE OF QUÉBEC, plaintiff, *vs* GHISLAIN TREMBLAY, residing in Les Méchins, County of Matane, District of Rimouski, defendant.

«Un terrain faisant partie des lots quarante-trois-A et quarante-quatre-A, (Ptie 43-A et Ptie 44-A) du Premier rang du cadastre officiel révisé pour une partie du canton Dalibaire, mesurant cent pieds (100′) de front par 100 pieds de profondeur, borné au nord-ouest à la nouvelle route 6, et des autres côtés au reste de la propriété du vendeur, ce terrain est situé à quatre cent cinquante pieds (450′) au sud-ouest du lot 42, propriété de madame Arthur Boivin, distance mesurée le long de la route no 6, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, rentes s'il y a lieu.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Matane, au palais de justice de Matane, le QUATORZIÈME jour de MAI, 1976, à DEUX heures de l'après-midi.

La mise à prix se fera à partir de $600, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale. L'adjudicataire devra payer ce montant le jour de la vente par chèque certifié.

Le shérif adjoint,
BERTRAND DOYON.

Bureau du shérif,
Rimouski, le 19 mars 1976. 64007-o

"A piece of land forming part of lots forty-three-A and forty-four-A (Pt. 43-A and Pt. 44-A) in the First Range on the revised official cadastre for a part of the Township of Dalibaire, measuring one hundred feet (100′) in front by one hundred feet (100′) in depth, bounded on the northwest by the new Highway No. 6, and on the other sides by the remainder of the property of the vendor; the said piece of land is located four hundred fifty feet (450′) southwest of lot 42, property of Mrs. Arthur Boivin, such distance measured along Highway No. 6, with the buildings constructed thereon, appurtenances and dependencies, rents, if any.

To be sold at the Matane Registry Office, in the Matane Court House, on the FOURTEENTH day of MAY 1976, at TWO o'clock in the afternoon.

The opening bid shall be $600, which represents 25% of the municipal assessment. The purchaser shall pay such amount by certified cheque on the day of the sale.

BERTRAND DOYON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Rimouski, March 19, 1976. 64007

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Rimouski

No M-1723 { JEAN-MARIE TREMBLAY, domicilié et résidant à Matane, district de Rimouski, demandeur, *vs* JEAN-PAUL PAQUET, domicilié et résidant à Cap-Chat-Est, comté de Gaspé, défendeur.

«Un terrain sis et situé au Premier rang des terres de la paroisse de Saint-Norbert-du-Cap-Chat, connu et désigné aux plan et livre de renvoi révisés du cadastre officiel du canton Cap-Chat, comme faisant partie du lot portant le numéro quarante-neuf, lettre «A», subdivision cinq (Ptie 49-A-5), mesurant quatre-vingt-dix pieds de largeur en front du chemin par cent quarante pieds de profondeur (90′ x 140′); étant borné vers le nord par le chemin dit «boulevard Perron», vers l'est, le sud et l'ouest par le résidu du lot 49-A-5, rang 1, appartenant au vendeur.

Un terrain désigné comme étant le lot B-2, rang Cap-Chat, et faisant partie du cadastre officiel du canton Cap-Chat, avec bâtisses ci-dessus construites, circonstances et dépendances.

Un immeuble sis et situé en la paroisse de Saint-Norbert-du-Cap-Chat, consistant en une terre de forme irrégulière mesurant sept chaînes et soixante-quinze mailles dans sa plus grande largeur par une profondeur de quarante chaînes, formant une superficie de trente acres et quarante-quatre centièmes (30.44), sans bâtisse, désignée comme étant les lots portant les numéros lettre F, subdivi-

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Rimouski

No. M-1723 { JEAN-MARIE TREMBLAY, domiciled and residing in Matane, District of Rimouski, plaintiff, *vs* JEAN-PAUL PAQUET, domiciled and residing in Cap-Chat-Est, County of Gaspé, defendant.

"A piece of land situated in Range One of the Parish of Saint-Norbert-du-Cap-Chat, known and described on the revised plan and in the revised book of reference for the official cadastre of the Township of Cap-Chat as forming part of lot number forty-nine, letter "A", subdivision five (Pt. 49-A-5), measuring ninety feet in width in front along the road and one hundred and forty feet in depth (90 x 140′); bounded on the north by the road known as "Perron Boulevard", and on the east, south and west by the remainder of lot 49-A-5, Range 1, the property of the vendor.

A piece of land described as lot B-2, Cap-Chat Range, and forming part of the official cadastre of the Township of Cap-Chat, with the buildings erected thereon, appurtenance and dependencies.

An immoveable situated in the Parish of Saint-Norbert-du-Cap-Chat, consisting of a piece of land of irregular configuration measuring seven chains and seventy-five links at the point of greatest width and forty chains in depth, having an area of thirty and forty-four hundredths acres (30.44), without any building, described as lots F, subdivision one, resubdivision one, and F,

sion un, resubdivision un, et F, subdivision deux (F-1-1 et F-2) des plans et livre de renvoi du cadastre officiel pour le rang Cap-Chat et le canton Cap-Chat et bornée comme suit: au nord-ouest partie par les terres du Premier rang et partie par le lot F-1-2 de Joseph-Hervé Parent; au nord-est partie par le lot F-1-2 de Joseph-Hervé Parent, partie par une route et partie par le lot E-2 d'Yvon Gagnon; au sud-est par les terres du Deuxième rang et au sud-ouest par le lot F-3 de Bertrand Parent.

Un terrain désigné comme étant le lot F-1-2 du rang Cap-Chat et faisant partie du cadastre officiel du canton Cap-Chat, avec bâtisses ci-dessus construites, circonstances et dépendances.

Un terrain désigné comme étant le lot 19-1 du rang 2 et faisant partie du cadastre officiel du canton Cap-Chat, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Un terrain désigné comme étant le lot 21-2-1 du rang 2 et faisant partie du cadastre officiel du canton Cap-Chat, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Un terrain désigné comme étant le lot 22-5, rang 2, et faisant partie du cadastre officiel du canton Cap-Chat, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, palais de justice de Sainte-Anne-des-Monts, le SIXIÈME jour de MAI 1976, à DEUX heures de l'après-midi.

Une mise à prix sera faite séparément pour chaque lot lors de la vente.

Le shérif adjoint,
BERTRAND DOYON.

Bureau du shérif,
Rimouski, le 19 mars 1976. 63996-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Provinde de Québec
Cour provinciale — District de Rimouski

No 100-02-0549-754 { ROBERT VERREAULT, marchand, 78, rue des Forges, Amqui, district de Rimouski, demandeur, *vs* GÉRARD LAFRANCE, Saint-Alexandre-des-Lacs, comté de Matapédia, défendeur.

« Un terrain situé en la municipalité de la paroisse de Saint-Alexandre-des-Lacs, connu et désigné comme étant une partie du lot vingt-six (Ptie lot 26) au cadastre officiel du rang Deux (II) Nord-ouest du canton Lepage, avec la maison y érigée, circonstances et dépendances, étant un terrain de figure irrégulière mesurant cent cinquante pieds (150′) de largeur le long de la route du Lac Pitre, sur une profondeur de quatre cent quatre-vingt-quinze pieds (495′) de profondeur, plus ou moins, le long d'un ruisseau et cinq cent neuf pieds (509′) de profondeur de l'autre côté, ledit

subdivision two (F-1-1 and F-2) on the plan and in the book of reference of the official cadastre of Cap-Chat Range and the Township of Cap-Chat, and bounded as follows: on the northwest, partly by Range One and partly by lot F-1-2, property of Joseph-Hervé Parent; on the northeast, partly by lot F-1-2, property of Joseph-Hervé Parent, partly by a road and partly by lot E-2, property of Yvon Gagnon; on the southeast by Range Two; and on the southwest by lot F-3, property of Bertrand Parent.

A piece of land described as lot F-1-2 of Cap-Chat Range and forming part of the official cadastre of the Township of Cap-Chat, with the buildings erected thereon, appurtenances and dependencies.

A piece of land described as lot 19-1 of Range 2 and forming part of the official cadastre of the Township of Cap-Chat, with the buildings erected thereon, appurtenances and dependencies.

A piece of land described as lot 21-2-1 of Range 2 and forming part of the official cadastre of the Township of Cap-Chat, with the buildings erected thereon, appurtenances and dependencies.

A piece of land described as lot 22-5, Range 2, and forming part of the official cadastre of the Township of Cap-Chat, with the buildings erected thereon, appurtenances and dependencies.''

To be sold at the Saint-Anne-des-Monts Registry Office, Sainte-Anne-des-Monts Court House, on the SIXTH day of MAY, 1976, at TWO o'clock in the afternoon.

Each lot will be priced separately at the time of sale.

BERTRAND DOYON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Rimouski, March 19, 1976. 63996

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Rimouski

No. 100-02-0549-754 { ROBERT VERREAULT, merchant, 78 Des Forges Street, Amqui, District of Rimouski, plaintiff, *vs* GÉRARD LAFRANCE, Saint-Alexandre-des-Lacs, County of Matapédia, defendant.

''A piece of land situated in the municipality of the Parish of Saint-Alexandre-des-lacs, known and described as forming part of lot twenty-six (Pt. lot 26) on the official cadastre of Range Two (II) Northwest of the Township of Lepage, with the house erected thereon, appurtenances and dependencies, being a piece of land of irregular configuration, measuring one hundred and fifty feet (150′) in width along the Lac Pitre road, four hundred and ninety-five feet (495′) in depth, more or less, along a stream and five hundred and nine feet (509′) in depth

terrain se terminant en pointe à l'arrière pour finir à presque rien, et borné à l'avant vers le nord-est par ladite route du Lac Pitre, à l'arrière vers le sud-ouest par une autre partie dudit lot 26 (Lucien Leclerc), du côté nord-ouest par le ruisseau, et du côté sud-est par l'ancienne route. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Amqui, en la ville d'Amqui, le TREIZIÈME jour de MAI 1976, à DEUX heures de l'après-midi.

La mise à prix se fera à partir de $415, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale. L'adjudicataire devra payer ce montant le jour de la vente par chèque certifié.

Le shérif adjoint,
BERTRAND DOYON.

Bureau du shérif,
Rimouski, le 19 mars 1976. 63997-o

on the other side, said piece of land tapering at the rear to almost nothing, and bounded in front to the northeast by the said Lac Pitre road, on the rear to the southwest by another part of said lot 26 (Lucien Leclerc), on the northwest side by the stream and on the southeast side by the old road."

To be sold at the Amqui Registry Office, in the Town of Amqui, on the THIRTEENTH day of MAY 1976, at TWO o'clock in the afternoon.

Bidding shall start at $415, which is 25% of the municipal assessment. The purchaser must pay this amount by certified cheque on the day of the sale.

BERTRAND DOYON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Rimouski, March 19, 1976. 63997

ROBERVAL

Fieri Facias

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval

No 160-05-000263-75 { CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE D'ALMA, société régie par la Loi des caisses d'épargne et de crédit du Québec, ayant son siège d'affaires au 500, de la rue Sacré-Coeur, Alma, demanderesse saisissante, *vs* NORMAND RAINVILLE, domicilié et demeurant au 715, rue Joliette, Chicoutimi, district de Chicoutimi, défendeur, et M. RAYMOND RICHARD, en sa qualité de registrateur du bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Lac-St-Jean-Est, à Hébertville, district de Roberval.

« Un (1) terrain ou emplacement situé en la cité d'Alma, comté Lac-St-Jean, étant et comprenant les redivisions un et deux (1 et 2) de la subdivision dix-sept (17) du lot originaire numéro un-B (lots 1-B-17-1 et 1-B-17-2 du rang Un (1) de l'Ile-d'Alma, au cadastre officiel du canton Delisle. Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Pour être vendus en bloc au bureau du registrateur de la division d'enregistrement de Lac-St-Jean-Est à Hébertville, district de Roberval, le SIXIÈME jour de MAI 1976, à ONZE heures de l'avant-midi.

Le shérif,
GUY GIRARD.

Bureau du shérif,
Alma, ce 22 mars 1976. 63990-o

ROBERVAL

Fieri Facias

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Roberval

No. 160-05-000263-75 { CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE D'ALMA, a union governed by the Savings and Credit Unions Act of the Province of Québec, having its head office at 500 Sacré-Coeur Street, Alma, plaintiff in seizure, *vs* NORMAND RAINVILLE, domiciled and residing at 715 Joliette Street, Chicoutimi, District of Chicoutimi, defendant, and MR. RAYMOND RICHARD, in his capacity as Registrar for the Lac-St-Jean-East Registration Division, in Hébertville, District of Roberval.

"One (1) plot of land or *emplacement* located in the City of Alma, County of Lac-St-Jean, comprising redivisions one and two (1 and 2) of subdivision seventeen (17) of original lot number one-B (lots 1-B-17-1 and 1-B-17-2) in Range One (1) of Ile-d'Alma, on the official cadastre for the Township of Delisle. The whole with the buildings erected thereon, appurtenances and dependencies."

To be sold in bulk at the Office of the Registrar for the Lac-Saint-Jean-East Registration Division, in Hébertville, District of Roberval, on the SIXTH day of MAY 1976, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

GUY GIRARD,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Alma, March 22, 1976. 63990

SAINT-HYACINTHE

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford

No 455-05-000,015-75 { BANQUE CANADIENNE NATIONALE, demanderesse, *vs* MICHEL MAYNARD, défendeur, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rouville, mis en cause.

« Une ferme sise et située à l'Ange-Gardien, comté de Rouville (Québec) connue et désignée comme étant composée de:

a) d'un terrain mesurant deux arpents de largeur sur trente-quatre (34) arpents de profondeur, connu comme étant le lot numéro quatre cent seize (416) au cadastre officiel de la paroisse de l'Ange-Gardien;

b) d'un autre terrain mesurant deux (2) arpents de largeur sur trente-quatre (34) arpents de profondeur, connu comme étant le lot numéro quatre cent dix-sept (417) au même cadastre officiel;

c) d'un terrain connu comme étant le lot numéro quatre cent onze (411) audit cadastre officiel de la paroisse de l'Ange-Gardien, de Rouville, de la contenance d'environ deux (2) arpents de largeur par vingt (20) arpents de profondeur, à distraire de celui-ci la lisière prise pour l'élargissement du chemin public par acte enregistré sous le numéro 60,605; et aussi à distraire la partie du lot 411 vendue par acte enregistré sous le numéro 110307;

d) d'un autre terrain connu comme étant une partie détachée du lot numéro trois cent soixante-neuf (Ptie 369) au même cadastre officiel, de la contenance d'environ trois (3) arpents de largeur par cinq (5) arpents de profondeur, à distraire de celle-ci l'emprise du chemin public qui coupe ce lopin de terre en biais et telle que contenue en les bornes suivantes: vers le nord, par le résidu dudit lot numéro 369 appartenant à M. J.-H. Dauray ou représentants, vers le sud, par le chemin du rang St-Charles, d'un côté vers l'est, par la partie du lot numéro 367 appartenant à H.-L. Choquette ou représentants et partie au chemin public et vers l'ouest, par le lot numéro 370.

Avec les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances. »

Pour être vendu en bloc, JEUDI le SIXIÈME jour de MAI 1976, à DEUX heures de l'après-midi, au bureau d'enregistrement du comté de Rouville, à Marieville.

La mise à prix se fera à partir de $11,487.50, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale. L'adjudicataire devra payer ce montant minimum le jour de la vente, au moment même de l'adjudication, par chèque certifié.

Le shérif adjoint,
MARCEL LEMONDE.

Bureau du shérif,
Saint-Hyacinthe, le 19 mars 1976. 63991-o

SAINT-HYACINTHE

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Bedford

No. 455-05-000,015-75 { BANK CANADIAN NATIONAL, plaintiff, *vs* MICHEL MAYNARD, defendant, and THE REGISTRAR for the Rouville Registration Division, *mis en cause*.

"A farm located in l'Ange-Gardien, County of Rouville (Québec), known and described as comprising:

(*a*) a strip of land measuring two arpents in width by thirty-four (34) arpents in depth, known as lot number four hundred sixteen (416) on the official cadastre for the Parish of l'Ange-Gardien;

(*b*) another strip of land measuring two (2) arpents in width by thirty-four (34) arpents in depth, known as lot number four hundred seventeen (417) on said official cadastre;

(*c*) a strip of land known as lot number four hundred eleven (411) on said official cadastre for the Parish of l'Ange-Gardien, County of Rouville, measuring approximately two (2) arpents in width by twenty (20) arpents in depth; to be withdrawn from this lot the strip of land used for the purpose of widening the public road, under the terms of a deed registered under number 60,605; to be withdrawn also the part of lot 411 sold under the terms of a deed registered under number 110307;

(*d*) another piece of land known as a part detached from lot number three hundred sixty-nine (Pt. 369) on said official cadastre, measuring approximately three (3) arpents in width by five (5) arpents in depth; to be withdrawn from this part the right of way of the public road which crosses this plot of land obliquely and which is bounded as follows: northerly by the residue of the said lot number 369 owned by Mr. J.H. Dauray or representatives, southerly by the Saint-Charles Range road, on one side easterly by the part of lot number 367 owned by H. L. Choquette or representatives and partly by the public road and westerly by lot number 370.

With the buildings erected thereon, appurtenances and dependencies."

To be sold "en bloc" on THURSDAY, the SIXTH day of MAY 1976, at TWO o'clock in the afternoon, at the County of Rouville Registry Office, in Marieville.

Bidding shall start at $11,487.50, which represents 25% of the municipal assessment. The successful bidder shall pay such minimum amount by certified cheque, on the day of the sale at the time of adjudication.

MARCEL LEMONDE,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint-Hyacinthe, March 19, 1976. 63991

TERREBONNE

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-000460-752 { BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les cité et district de Montréal, demanderesse, *vs* C.A. MICHAUD, ès-qualité de syndic à la faillite de Bernard Larose, 1010, Côte Beaver Hall, suite 607, Montréal, Québec, défendeur.

À savoir, les immeubles ci-après mentionnés:

«Un emplacement situé à la cité des Deux-Montagnes, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-quinze et une partie du lot numéro quatre-vingt-seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-dix-sept (77-95 et Ptie 96) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Eustache, division d'enregistrement de Deux-Montagnes.

Ledit lot numéro 77-Ptie 96 mesure huit pieds de largeur sur une profondeur de cent (100′) pieds; borné en front par la 8e Avenue, d'un côté par le lot numéro 77-95, d'un autre côté par le résidu dudit lot 77-96, et en arrière par le lot no 77-139-1.

Avec une maison dessus construite portant le numéro civique 132, 8e Avenue, cité des Deux-Montagnes, circonstances et dépendances, le tout sans exception ni réserve de la part du débiteur.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes constituées sur ledit emplacement.»

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Deux-Montagnes, situé 140, rue Saint-Eustache, à Saint-Eustache, MERCREDI, le CINQUIÈME jour de MAI 1976, à QUATORZE heures de l'après-midi.

Condition: L'adjudicataire devra versé au moment de l'adjudication 25% de l'évaluation municipale, soit $5,775.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE FOURNELLE.

Bureau du shérif,
Saint-Jérôme, le 18 mars 1976. 63992-o

TERREBONNE

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Terrebonne

No. 700-05-000460-752 { BANK CANADIAN NATIONAL, a corporation legally constituted, having its head office in the City and District of Montreal, plaintiff, *vs* C.A. MICHAUD, in his capacity as trustee in the bankruptcy of Bernard Larose, 1010 Beaver Hall Hill, Suite 607, Montreal (Québec), defendant.

Of the following immoveables:

"A plot of land or *emplacement* located in the City of Deux-Montagnes, known and designated as lot number ninety-five and part of lot number ninety-six of the official subdivision of original lot number seventy-seven (77-95 and Pt. 96) on the official plan and in the book of reference for the Parish of Saint-Eustache, Deux-Montagnes Registration Division.

The said lot number 77-Pt. 96 measures eight feet in width by one hundred feet (100′) in depth; bounded in front by 8th Avenue, on one side by lot number 77-95, on the other side by the residue of the said lot 77-96 and at the rear by lot number 77-139-1.

With a house erected thereon bearing civic number 132-8th Avenue, City of Deux-Montagnes, appurtenances and dependencies, the whole without exception or reservation on the part of the debtor.

As the whole presently stands with all the active and passive, apparent or unapparent servitudes attaching to the said immoveable."

To be sold at the Registry Office of the County of Deux-Montagnes, 140 Saint-Eustache Street, in Saint-Eustache, on WEDNESDAY, the FIFTH day of MAY 1976, at TWO o'clock in the afternoon.

Condition: The successful bidder shall pay at the time of adjudication 25% of the municipal assessment, i.e. $5,775.

GABRIELLE FOURNELLE,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint-Jérôme, March 18, 1976. 63992

Vente pour taxes

Ville de Montréal-Est

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Véronique Géminari, greffier, que les immeubles ci-dessous décrits, situés dans la Ville de Montréal-Est, seront vendus à l'enchère publique, à la Salle du Conseil, 11370 est, rue Notre-Dame, Montréal-Est, le MERCREDI, VINGT-HUITIÈME jour du mois d'AVRIL 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales, scolaires et autres avec intérêts, plus les frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente. La Commission municipale du Québec a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux.

Town of Montreal East

Notice is hereby given by the undersigned Véronique Géminari, Town Clerk of Montreal East, that the immoveable properties hereinafter described will be sold by public auction at the Town Hall, 11370 Notre-Dame Street, Montreal East, on WEDNESDAY the TWENTY-EIGHT day of APRIL 1976, at TEN o'clock a.m., for the payment of general municipal taxes, school taxes and interest as given below, and the costs which may be subsequently incurred, unless before that date, the said taxes, interest and costs have been paid at the Town Hall, 11370 Notre-Dame Street, Montreal East.

No compte *Account No.*	Nom et adresse *Name and address*	Cad. Sub.
1110113-5	Bidégaré, Mme Emma, Vve N. Perron, 2261, rue Georges V, Montréal-Est	70-84, 85, P-86, P-88-4
3200037-5	Jacquemot, Andrée, Epse A. Forant, 553, rue Pierre-Tétrault, Montréal	85-4-3
3331287-4-5	Laforest, Thomas, 482, avenue Broadway, Montréal-Est	88-718-719 88-705-14
3380532-4-5	Limoges, Marie-Claire, 5500, rue Plamondon, St-Lambert	92-119 92-120
3380367-4-5 3380359-4-5	McCaughan, Eliane, Ep. L.P. Bourgault, 3975, boulevard Des Prairies, Brossard	92-1305-1306

Les immeubles susdits sont tous du cadastre officiel de la paroisse de Pointe-aux-Trembles, division d'enregistrement de Montréal. Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles.

Donné en la ville de Montréal-Est, ce dix-huitième jour du mois de mars mil neuf cent soixante-seize (1976).

(Sceau)

Le greffier.

VÉRONIQUE GÉMINARI.

63947-13-2-o

The aforesaid immoveables are on the official cadastre for the Parish of Pointe-aux-Trembles, in the Montreal Registration Division. The said sale will include all active and passive, apparent or nonapparent servitudes attached to said immoveables.

Given in the Town of Montreal East, on the eighteenth day of March, one thousand nine hundred and seventy-six (1976).

(Seal)

VÉRONIQUE GÉMINARI,
Town Clerk.

63947-13-2-o

Errata

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis que dans l'avis paru dans la *Gazette officielle du Québec*, numéro 43, en date du 25 octobre 1975 à la page 8182, il y aurait lieu de lire «HOMCO INTERNATIONAL, LTD.» au lieu de «HOMCO INTERNATIONAL LTD.».

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
ALBERT JESSOP.

63954-o 1461-4176

Édition numéro 11 du 13 mars 1976 à la page 1820.

Dans la publication de l'avis concernant «RAD-MED INC.», un trait d'union a été omis entre les mots Apartment et Hotel de la version anglaise de l'ancien nom qui aurait dû se lire: «LONDON FOUR SEASONS APARTMENT-HOTEL INC.».

63955-o

Gazette	*Rubrique*	*Page*	*Lire:*	*Au lieu de:*
11 (13-03-76)	Lettres patentes supplémentaires	1836	LES IMMEUBLES CIGCO INC.	LES IMMEUBLES GIGCO INC.
11 (13-03-76)	Administrateurs (article 84)	1819	C. & A. ANBER & SONS LIMITED	C. & A. ANDER & SONS LIMITED

63955-o

INDEX No 14

Partie I: avis juridiques

AVIS DIVERS

ASSOCIATION DES EMPLOYES DE LA CREMERIE DE ST-GREGOIRE INC. F.C.A.I. (*Siège social*)... 2978
BIBLE BAPTIST CHURCH OF THE EASTERN TOWNSHIP (*L.P.*)... 2979
CENTRE DU TIERS-ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS (O.F.M. CAP.) (LE) (*Dissolution*)... 2978
CLUB DE MOTO-NEIGE NORD DE LA LIEVRE INC. (*L.P.*)... 2978
EGLISE BIBLIQUE BAPTISTE DES CANTONS DE L'EST (*L.P.*)... 2979
SOCIETE D'ADMINISTRATION R.M.C. INC. (*L.P. article 12*) (*Correction*)... 2979
STEVENSON (JOHN) AND ASSOCIATES INC. (*L.P. article 12*) (*Correction*)... 2979
STEVENSON (JOHN) ET ASSOCIES INC. (*L.P. article 12*) (*Correction*)... 2979
SUCCESSION GEORGES FALARDEAU (*Bénéfice d'inventaire*)... 2978

CHANGEMENT DE NOM — LOI DU

DEMANDES:

BOUTIN, BEATRICE... 2979
DAZE, DANIELE... 2979
JASINSKY, JOHN... 2979
JASINSKY, ROBERT... 2979
KASPY, ROBERT... 2980
KRAUSS, GARY... 2980
LEFEBVRE, GAETAN... 2980
MANCUSO, ANDREA FRANCESCO... 2980
PERRAULT, JOSEPH ALPHONSE ROSARIO... 2980
PANOSSIAN, VAZKO... 2980
PAPASTOGIANNOU, PENDELIS... 2980
WAND, JOSEPH... 2980

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

DECISIONS RENDUES... 2938
INTRODUCTION DE REQUETES:
— ROLE DE MONTREAL... 2924
— ROLE DE QUEBEC... 2906
JUGEMENTS... 2956
PROPRIO MOTU... 2902

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI DES

PERMIS:

FOLLWELL INSURANCE HOLDINGS LTD.... 2983
HOMCO INTERNATIONAL, LTD. (*Erratum*)... 3017

COMPAGNIES — LOI DES

ADMINISTRATEURS (ARTICLE 84)

ANBER (C. & A.) & SONS LIMITED (*Erratum*)... 3017

CHANGEMENT DE NOM

AIN ENTERPRISES INC.... 2958
ALIMENTS KOURI INC. (LES)... 2958
BERKELEY INTERNATIONAL HOTELS LTD.... 2958
BOUCHARD (R.) SERVICE STATION INC.... 2958
BOUTIQUE L'IDYLLE INC.... 2958
CAYOUETTE (C.A.) LTD.... 2958
CAYOUETTE (C.A.) LTEE.... 2958

CHANGEMENT DE NOM

(suite)

CLUB RECREATIF DU PARC DE LA COLLINE INC. 2958
ENTREPRISES AIN INC. (LES) 2958
HAYDCO INC. 2958
HOTELS BERKELEY INTERNATIONAL LTEE (LES) 2958
IMMEUBLES TRITON INC. (LES) 2958
INTERPUBLICATION (CANADA) LIMITEE 2958
INTERPUBLISHING (CANADA) LIMITED 2958
KOURI FOODS INC. 2958
LECLERC (RENE T.) INCORPORATED 2958
LECLERC (RENE T.) INCORPOREE 2958
LOCATION D'EQUIPEMENT PNEUMATIQUE LTEE 2958
PECK, TAMMARK & ASSOCIATES LTD. 2958
PECK, TAMMARK & ASSOCIES LTEE 2958
PNEUMATIC EQUIPMENT RENTALS LTD. 2958
RAD-MED INC. (*Erratum*) 3017
STATION DE SERVICE R. BOUCHARD INC. 2958
TRITON REALTIES LTD. 2958
TUYAUX GALVANISES FRANÇOIS ROY INC. 2958

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

CANADIAN TRANS-VIDEO INC. 2981
CUISINES JOBIN LIMITEE (LES) 2981
DENELCO INVESTMENT CORP. 2981
ENTREPRISES SANITAIRES D.P. LIMITEE (LES) 2981
ENTREPRISES W.D.G.S. LTEE (LES) 2981
EXECUTIVE TABLE RESTAURANT INC. 2981
GLOUBERMAN INVESTMENTS LTD. 2981
IMPRIMERIE LORANGER INC. (L') 2981
INSPIRATION VENDING SERVICES INC. 2981
MACY'S RESTAURANTS (MONTREAL) INC. 2982
MITCHELL INVESTMENT CORP. 2982
REGENCY PASTRY SHOPPE LIMITED 2982
SESOM CORPORATION 2982
SHERBROOKE DIESEL SERVICE INC. 2982
SHERBROOKE HIDE COMPANY LIMITED 2982
SOCIETE DE PLACEMENTS RENAULT LTEE 2982
TAPIS ST-LEONARD INC. 2982
TATONE (VICTOR) INC. 2982

FUSION DES COMPAGNIES

CORPORATION DE PLACEMENT JILL-IAN (LA) 2959
JILL-IAN INVESTMENT CORP. 2959

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

A & Z DISTRIBUTIONS INC. 2964
AGENCES DEPANNEX INC. (LES) 2959
AGENCES RECHAR INC. 2959
AGENCE DE RENCONTRES COEUR ATOUT INC. 2959
AGENCES DE VENTES D. SCALERA INC. (LES) 2959
AGENCE DE VOYAGES E.L.P. INC. 2959
AGENCE DE VOYAGES ECLAIR INC. (L') 2960
AGENCE DE VOYAGES POIRIER INC. 2960
AIR ABITIBI INC. 2960
AIRSURANCE LIMITEE 2960
ALUMINIUM DUFRESNE INC. 2960
AMENAGEMENT E.R. INC. 2960

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

AMEUBLEMENTS LEPINE & FILS LTEE. 2960
ART FOUR PRINTS INC. 2967
ARTISANATS DORAIS LTEE (LES) 2960
ASA ALUMINUM IMPROVEMENTS INC. 2970
ASSURANCES JEAN VILLEMURE INC. (LES) 2960
ASSURANCES JOEL TRUDEAU INC. 2960
ASSURANCES MARCEL DROUIN INC. (LES) 2960
ATELIER DE MECANIQUE SALABERRY INC. 2960
ATELIERS MOBILES DE PLOMBERIE BEAUBIEN INC. 2960
AU COIN DES SPORTS DE STE-AGATHE LTEE 2960
AUBERGE LAC SERPENT INC. 2960
AUBERGE DU PERE BACCHUS INC. 2960
AUBUT (P.) INC. 2960
AUTOMOBILES LAFLEUR INC. 2960
AVAKIAN & BRENA GARAGE LTD. 2966

BADEAU (FRANÇOIS) LTEE. 2960
BAPTIST HOLDINGS LTD. 2966
BEFO HOLDINGS COMPANY INC. 2972
BELL SHIP REPAIRS SERVICE INC. 2972
BELOEIL DRY WALL INC. 2971
BELOTO INC. 2960
BISSON (YVAN) INC. 2960
BLANCHETTE (BERNARD) INC. 2961
BLUMENTAL (ARTHUR) INC. 2961
BOILY (LUC) LIMITEE 2961
BOISCLAIR & FILS INC. 2961
BOUCHARD (VINCENT) & FILS INC. 2961
BOUCHERIE ET CHARCUTERIE AU BEC FIN INC. 2961
BOURGAULT (ROGER) & FILS INC. 2961
BOUTIQUE AUX MEMOIRES, ANTIQUITES INC. 2961
BOUTIQUE BERLUK INC. 2961
BOUTIQUE DE CADEAUX MILLE ET UNE NUITS INC. 2961
BOUTIQUE CADENCE INC. 2961
BOUTIQUE DU CAMPING (1976) INC. (LA) 2961
BOUTIQUES POUR CHIENS MONSIEUR JEANNOT INC. (LES) 2961
BOUTIQUE FORMULE UN INCORPOREE 2961
BOUTIQUE LA BESOGNE INC. 2961
BOUTIQUE PIA INC. 2961
BRAGAR INC. 2961
BRITT, LALANDE & ASSOCIES INC. 2961
BRODERIE THIBAULT INC. 2961
BUFFET COLONIAL INC. 2961
BUFFET EPOMEO INC. 2961

CAMERA PLUS INC. 2962
CAMP SHOP (1976) INC. 2961
CANADIANA PRODUCTS (1976) INC. 2970
CARROLL (ROBERT E.) INC. 2961
CARROSSERIE ROBERT INC. 2961
CARTONNAGE EXPRESS ST-HYACINTHE INC. 2962
CENTRE D'ADMINISTRATION H.R.V. INC. 2962
CENTRE AUDIO-INDUSTRIEL DU NORD INC. 2962
CENTRE DE L'AUTO PHILIPPE-ANDRE INC. 2962
CENTRE DE L'AUTOMOBILE TROIS L INC. 2962
CENTRE CHIROPRATIQUE DE LENNOXVILLE INC. 2962
CENTRE DE RADIOLOGIE VIAU INC. 2962
CHAMBERLAND (ARMAND) INC. 2962
CHARBONNEAU ET BRAZEAU INC. 2962
CHAUFFAGE R.F. INC. 2962

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

CHIEN CHAUD DE NOUVEAU CANADA (BEAUBIEN) INC. (LE) ... 2962
CHOQUET ET FILS INC. ... 2962
CIMENTS G.T.J. LTEE (LES) ... 2962
COFAVIN LTD. ... 2962
COFAVIN LTEE ... 2962
COMMERCE DE FIL H.J. (1976) LTEE ... 2962
COMPAGNIE D'ELECTRONIQUE TELEC LTEE (LA) ... 2962
COMPAGNIE MANUFACTURIERE NANY LTEE ... 2963
COMPAGNIE DE SPECIALISTE DE MACHINES DE BUREAU S.M.B. LTEE ... 2963
CONCEPTRON INC. ... 2963
CONCESSIONS SOIXANTE-SEIZE INC. (LES) ... 2963
CONSTRUCTION AU COIN VERT INC. ... 2963
CONSTRUCTION BERFORT INC. ... 2963
CONSTRUCTION DENIS ST-ONGE INC. ... 2963
CONSTRUCTION DENIS-JACQUES INC. ... 2963
CONSTRUCTION DEVOST, LORD LTEE ... 2963
CONSTRUCTION GILLES ROCHEFORT INC. ... 2963
CONSTRUCTION HEDRA INC. ... 2963
CONSTRUCTION J.C.R. INC. ... 2963
CONSTRUCTION JEAN-PAUL FORTIN INC. ... 2963
CONSTRUCTION R.R.P. INC. ... 2963
CONSTRUCTIONS R. SIMARD LTEE (LES) ... 2963
CONSTRUCTIONS ROGAC INC. ... 2963
CONSTRUCTION SPINBEC INC. ... 2963
CONSTRUCTION VITO & PIETRO LTEE ... 2963
CORDUMA INC. ... 2963
CORPORATION DES MARCHANDS LES TERRASSES INC. (LA) ... 2964
CREATION JANINA INC. ... 2964
COUVRE-PLANCHER J.J. LTEE ... 2964
COUVRE-PLANCHERS LERICHE LTEE ... 2964
CUIR M. & R. INC. ... 2964
CYR & BROTHERS HARDWARE INC. ... 2970
D'ARAGON & ASSOCIES INC. ... 2964
DEAUVILLE MARKETING LTD. ... 2969
DEROME, LAURENDEAU & LEBLANC LIMITEE ... 2964
DESCAM INC. ... 2964
DESMARAIS (P.E.) & FILS LTEE ... 2964
DESSINS SPHERE INC. (LES) ... 2964
DIANE SMOKED MEAT RESTAURANT INC. ... 2971
DIESEL F.T.L. INC. ... 2964
DISTRIBUTIONS A. & Z. INC. (LES) ... 2964
DISTRIBUTION AUTEUIL LTEE ... 2964
DISTRIBUTION MAURICE VERVILLE LIMITEE ... 2964
DISTRIBUTION METROPOLITAINE SELECTE INC. ... 2964
DOMAINE COMMUNARD INC. ... 2964
DONOVAN ELECTRIC INC. ... 2965
DOPAL INC. ... 2964
DUCEPPE HOLDING INC. ... 2969
DUFRESNE ALUMINIUM INC. ... 2960
DULEMIC INC. ... 2964
EBENISTERIE PELLEGRINO LTEE ... 2964
ECONOSULT INC. ... 2964
ECURIES DE L'ENFANT PAUVRE INC. (LES) ... 2965
EDIFICE GALT INC. ... 2965
ELECTRIQUE DONOVAN INC. ... 2965
ENTREPRISES ALFRED BOIVIN INC. (LES) ... 2965
ENTREPRISES BOLDUC ET LESSARD INC. (LES) ... 2965
ENTREPRISES CLAUDE GAUVREAU INC. (LES) ... 2965

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

ENTREPRISES DION & BERNARD INC. (LES) 2965
ENTREPRISES D'ELECTRICITE B.J.P. INC. 2965
ENTREPRISES F. MENARD LTEE (LES) 2965
ENTREPRISES G.T.D. INC. (LES) 2965
ENTREPRISES KENSTAR LTEE (LES) 2965
ENTREPRISES KOROMA INC. (LES) 2965
ENTREPRISES MORY INC. (LES) 2965
ENTREPRISES NOTAC INC. 2965
ENTREPRISES PERREAULT & COUSINEAU INC. (LES) 2965
ENTREPRISES PIVERT INC. 2965
ENTREPRISES ROBERT ROUSSEAU INC. (LES) 2965
ENTREPRISES S.M.D. INC. (LES) 2965
ENTREPRISES VERENDRA SHARMA INC. (LES) 2965
EQUIPEMENTS ELECTRIQUES BOUCHER INC. (LES) 2965
EQUIPEMENTS ST-CESAIRE INC. (LES) 2966
EVALUATION ET DEVELOPPEMENT PHYSIQUES R.T. INC. 2966
EXCAVATION A.V. INC. 2966
EXCAVATION FRANK INC. 2966
FABRIQUES HAMILTON LTEE 2966
FENETRES GASPESIENNES INC. (LES) 2966
FERME COTE DES FONDS LTEE (LA) 2966
FOURRURES IRGIS INC. (LES) 2966
FOVIAC INVESTMENTS LTD. 2968
FRANK EXCAVATION INC. 2966
G.A.P. HOLDING INC. 2966
G.C. SERVICES (QUEBEC) INC. 2971
G.L. GRAPHIC INDUSTRIES INC. 2967
GALERIES DE LA BAIE INC. (LES) 2966
GARAGE AVAKIAN & BRENA LTEE 2966
GARNITURES DE BOIS PENNY QUEBEC LTEE (LES) 2966
GAUCHER & FILS INC. 2966
GAUDET, DAOUST & ASSOCIES INC. 2966
GESTION BAPTIST LTEE 2966
GESTION G.A.P. INC. 2966
GESTION G.S.B. INC. 2966
GESTION MILANCA INC. 2966
GESTION MYRAL INC. 2966
GILBERT & GIGUERE INC. 2966
GILETIER SEPT-ILES INC. (LE) 2967
GODEC (YVAN) INC. 2967
GRAPHIQUES LION INC. 2967
GRAVICO INC. 2967
GRAVURE ART QUATRE INC. (LA) 2967
HABITATIONS BEDARD & DUPONT INC. (LES) 2967
HAMILTON MILLS LTD. 2966
HATLO SPORTS INC. 2972
HOUDE (REAL) INC. 2967
ILE JESUS RENTAL INC. 2968
IMMEUBLES A.G.S. LTEE (LES) 2967
IMMEUBLES MONT-BLANC INC. (LES) 2967
IMMEUBLES RESIBA INC. 2967
IMMEUBLES STEAR LTEE (LES) 2967
INCOFOM INC. 2967
INDUSTRIES DE GRAPHISME G.L. INC. (LES) 2967
INDUSTRIES METALLURGIQUES DU LABRADOR INC. (LES) 2967
INDUSTRIES ESBEAU INC. (LES) 2967
INDUSTRIES J.G.D. INC. (LES) 2967
INITIATIVES IMMOBILIERES INTERNATIONALES (I.I.I.) INC. 2967

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

INTECTURE INC. 2967
INTERDEVELOPPEMENT INC. 2967
INVESTBEC INC. 2967
INVESTISSEMENT FOVIAC LTEE 2968
INVESTISSEMENTS HEMER INC. (LES) 2968
IRGIS FURS INC. 2966
JACARANDA HOLDINGS INC. 2969
JARDINS RIVE NORD INC. (LES) 2968
JOUETS POLICHINELLE INC. 2968
KENNEBEC SPECIALTIES INC. 2972
KENSTAR ENTERPRISES LTD. 2965
L.G.S. INVESTMENTS INC. 2969
LABEX INC. 2968
LACERTE (JACQUES) & FILS INC. 2968
LAFLEUR AUTOMOBILE INC. 2960
LAMPCO INC. 2968
LAPRISE (LEO) INC. 2968
LASALLE PARKING LTD. 2973
LAVE AUTO J.L. BRAY INC. 2968
LAWRENCE (A.M.) LTEE 2968
LE BLANC & ALLARD INC. 2968
LEBLOND & COUTURE INC. 2968
LEBRUN (R.) ET ASSOCIES INC. 2968
LEPINE & SONS FURNITURE LTD. 2960
LIBRAIRIE JETTE INC. 2968
LIBRAIRIE METROPOLITAINE INC. 2968
LIPAL BOOKKEEPING SERVICES INC. 2972
LIQUIDATION G.B. INC. 2968
LOCATION ILE JESUS INC. 2968
LOGEST INC. 2968
M. & R. LEATHER INC. 2964
MAÇONNERIE VALLIERES INC. 2968
MAGASIN DENIS ET FRERE INC. 2968
MAGASINS TISSEUR INC. 2968
MAHEU (ELOI) INC. 2969
MAHEU (RAYMOND) INC. 2969
MAISONS MOBILES JUNEAU INC. 2969
MAISONS USINEES JEMINI LTEE (LES) 2969
MARCHE DE VIANDE OGILVY INC. 2969
MARKETING DEAUVILLE LTEE 2969
MARTINA INVESTMENTS INC. 2969
MEMPHREMAGOG AUTO SERVICES LTD. 2971
METAL R.C.R. INC. 2969
METHE (LUCIEN) INC. 2969
MEUBLES GE-MO INC. 2969
MODULAR PLUMBING & HEATING INC. 2970
MONT BLANC REALTIES INC. 2967
NANY MANUFACTURING CO. LTD. 2963
NEW CANADA HOT DOG (BEAUBIEN) INC. 2962
NORTHERN AUDIO-INDUSTRIAL CENTER INC. 2962
NOVAR SYSTEMS INC. 2973
OCTOFRUIT INC. 2969
OGILVY MEAT MARKET INC. 2969
P.P. SANITARY SERVICES INC. 2972
PARAMONT SPORT INC. 2972
PENNY WOOD TRIM QUEBEC LTD. 2966
PHOEBUS RESTAURANT INC. 2971
PIVERT ENTERPRISES INC. 2965

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

PLACEMENTS CHARLEROI INC. (LES) ... 2969
PLACEMENTS CHREODE LIMITEE (LES) ... 2969
PLACEMENTS CLAUDE LANDRY LIMITEE (LES) ... 2969
PLACEMENTS DUCEPPE INC. ... 2969
PLACEMENTS DUCROS INC. (LES) ... 2969
PLACEMENTS JACARANDA INC. ... 2969
PLACEMENTS L.G.S. INC. (LES) ... 2969
PLACEMENTS LAURENT TRUDEAU LTEE ... 2969
PLACEMENTS MARTINA INC. ... 2969
PLACEMENTS NAGANTA INC. (LES) ... 2969
PLACEMENTS NEMROD INC. (LES) ... 2970
PLACEMENTS RONALD LACROIX INC. (LES) ... 2970
PLACEMENTS SUMARON LTEE (LES) ... 2970
PLACEMENTS VEZINA INC. (LES) ... 2970
PLANTE SASHS & DOORS LIMITED ... 2970
PLOMBERIE & CHAUFFAGE MODULAIRE INC. ... 2970
PNEUS LANORAIE (BANDAG) INC. ... 2970
POOR BOY STABLES INC. ... 2965
PORTES & CHASSIS PLANTE LIMITEE (LES) ... 2970
POULIN (PAUL) INC. ... 2970
PRODUCTIONS AUDIO-VISUELLES FAUBOURG ST-DENIS LIMITEE (LES) ... 2970
PRODUCTIONS SERGE BELAIR INC. (LES) ... 2970
PRODUITS CANADIANA (1976) INC. ... 2970
PROMESTRIE INC. ... 2970
PUBLICITE D'ALMA INC. ... 2970
PUBLICITE PAQUET INC. ... 2970
QUINCAILLERIE CYR & FRERES INC. ... 2970
R.R.P. CONSTRUCTION INC. ... 2963
RADIATEUR CHOMEDEY INC. ... 2970
REBLAY INC. ... 2970
RECHAR AGENCIES INC. ... 2959
RENOVATIONS EN ALUMINIUM ASA INC. ... 2970
RESIBA REAL ESTATE INC. ... 2967
RESTAURANT CHUAN HAI INC. ... 2970
RESTAURANT KASOS INC. ... 2971
RESTAURANT LA LUNE ARGENTEE (ANJOU) INC. ... 2971
RESTAURANT LA ROUTE INC. ... 2971
RESTAURANT LE MANEGE INC. ... 2971
RESTAURANT LES VIANDES FUMEES DIANE INC. ... 2971
RESTAURANT PHEBUS INC. ... 2971
RESTAURANT VAL DES ARBRES INC. ... 2971
REVETEMENTS MURAUX BELOEIL INC. ... 2971
REVETEMENT VALLIERES INC. ... 2971
ROBERT AUTO BODY INC. ... 2962
ROCHEFORD (GILLES) CONSTRUCTION INC. ... 2963
ROGAC CONSTRUCTION INC. ... 2963
ROUSSEL (A. & E.) & FILS INC. ... 2971
ROY (GERALD TRANSPORT WATERLOO INC. ... 2973
S.M.B. BUSINESS MACHINE SPECIALIST COMPANY LTD. ... 2963
S.T.E.P. TECHNICAL SERVICE IN STUDIES AND PROGRAMMING INC. ... 2972
ST-CESAIRE EQUIPMENTS INC. ... 2966
ST-ONGE (A.) INC. ... 2971
ST-PIERRE (NORMAND) INC. ... 2971
SALON-BAR DE L'ESTRIE INC. ... 2971
SAMEC LTEE ... 2971
SCALERA (D.) SALES AGENCIES INC. ... 2959
SERVICES ADMINISTRATIFS FUTURISTE INC. (LES) ... 2971
SERVICES ADMINISTRATIFS L. OUELLETTE INC. (LES) ... 2971

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

SERVICES D'AUTO MEMPHREMAGOG LTEE (LES) ... 2971
SERVICES G.C. (QUÉBEC) INC. (LES) ... 2971
SERVICE LOUIS & GUY INC. ... 2971
SERVICE DE REPARATION DE BATEAUX BELL INC. ... 2972
SERVICE SANITAIRE DE L'EST INC. ... 2972
SERVICES SANITAIRES P.P. INC. ... 2972
SERVICE TECHNIQUE D'ETUDE ET PROGRAMMATION S.T.E.P. INC. ... 2972
SERVICES DE TENUE DE LIVRES LIPAL INC. (LES) ... 2972
SHARMA (VERENDRA) ENTERPRISES INC. ... 2965
SILHOUETTE SPA LANGELIER LTD. ... 2972
SILHOUETTE SPA LANGELIER LTEE ... 2972
SILVERY MOON RESTAURANT (ANJOU) INC. ... 2971
SKI COUNTRY CANADA INC. ... 2972
SKI DE PROMENADE CANADA INC. ... 2972
SOCIETE DE CONSULTATIONS S.H.S. LTEE ... 2972
SOCIETE DE DISTRIBUTION C.G.R. INC. ... 2972
SOCIETE DE GESTION BEFO INC. ... 2972
SOCIETE IMMOBILIERE C.E.G.P. INC. ... 2972
SORANIS INC. ... 2972
SOTRIM LTEE ... 2972
SPECIALITE COUSSINET M.T.R. LTEE ... 2972
SPECIALITES KENNEBEC INC. (LES) ... 2972
SPHERE DESIGN INC. ... 2964
SPINBEC CONSTRUCTION INC. ... 2963
SPORTS HATLO INC. ... 2972
SPORT PARAMONT INC. ... 2972
STATIONNEMENT LASALLE LTEE ... 2973
STATION-SERVICE ROGER MENARD INC. ... 2973
STEAR PROPERTIES LTD. ... 2967
STERN (MAX) INC. ... 2973
STRUCTURES MIRABEL INC. ... 2973
SYSTEMES D'ALARMES CHAMPLAIN INC. ... 2973
SYSTEME DE CONSTRUCTION NIRCO INC. ... 2973
SYSTEMES NOVAR INC. ... 2973
TABAGIE NEL INC. ... 2973
TAPIS BOURG-ROYAL INC. ... 2973
TAPROBANE LTD. ... 2973
TAPROBANE LTEE ... 2973
TERRASSES MERCHANTS' CORPORATION INC. ... 2964
TISSUS ET DRAPERIES CHEZ BENOIT INC. ... 2973
TRANSPORT GERALD ROY WATERLOO INC. ... 2973
TRINIBEC INC. ... 2973
VARIETES & IMPORTATIONS YVON GAGNON INC. ... 2973
VEZINA INVESTMENTS INC. ... 2970
VICTOTEC INC. ... 2973
VIGNEUX (ROBERT) & FILS INC. ... 2973
VINAVI INC. ... 2973
VITO & PIETRO CONSTRUCTION LTD. ... 2963
YARN (K.J.) TRADING (1976) LTD. ... 2962

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

CLUB DE MOTO-NEIGE NORD DE LA LIEVRE INC. ... 2978

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

AIR ALMA INC. ... 2974
AMEUBLEMENT ANDRE BEAULIEU INC. ... 2974
BIJOUTERIE WEBSTER INC. ... 2974

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

(suite)

BRIEN (L.R.) & FILS LTEE 2974
CAFE DE LA PAIX INC. 2974
CENTRE COMMERCIAL TERREBONNE LTEE 2974
CHAMPIGNY (JEAN-GUY) INC. 2974
CITY GRAPHICS INC. 2975
COMMUTEX INC. 2974
CONSTRUCTION CROBERT INC. 2974
CONSTRUCTION LITO INC. 2974
CONSTRUCTION M. C. G. INC. 2974
CROBERT CONSTRUCTION INC. 2974
DALI'S RESTAURANTS AND BARS INC. 2975
DISTRIBUTIONS RICHARD CLOUTIER INC. 2974
ECHELLE EXCELSIOR LIMITEE 2974
EDITIONS GRAPHIQUES INC. (LES) 2974
ENTREPRISES HERMENEGILDE TREMBLAY INC. (LES) 2974
ENTREPRISES DE J. ARMAND BOMBARDIER LTEE (LES) 2974
EXCELSIOR LADDER LIMITED 2974
FOREX LEROY INC. 2975
GLENVIEW CORPORATION 2975
GRAPHIQUES CITE INC. (LES) 2975
IMMEUBLES CIGCO INC. (LES) (*Erratum*) 3014
IMMEUBLES STE-THERESE LTEE (LES) 2975
KENDAN LTD. 2975
KENDAN LTEE 2975
LACROIX (JEAN-PAUL) INC. 2975
LAITERIE NORDIQUE INC. 2975
LAMBERT (ALFRED) INC. 2975
LITO CONSTRUCTION INC. 2974
MAXISPEC INC. 2975
MULDEC INC. 2975
OMNISER INC. 2975
PLACEMENTS ERNEST BOUTHILLIER INC. (LES) 2975
POLYCOL LTD. 2975
POLYCOL LTEE 2975
RESTAURANTS ET BARS DALI INC. (LES) 2975
RUTAN INC. 2975
STE-FOY TOYOTA INC. 2975
STE-THERESE REALTIES LTD. 2975
SARVEY INC. 2975
TANZER INDUSTRIES LTD. 2975
TRONE INTERNATIONAL INC. (LE) 2975
VIMAR INC. 2976
WADE REPRODUCTION SERVICES INC. 2976
WARWICK CONSTRUCTION INC. 2976

CURATELLE PUBLIQUE

AVIS DE QUALITE:

CHRANCOK, THOMAS 2983
DUFORT, ERNEST 2983
LEGARE, ARTHUR 2983
POSTNIKOFF, GEORGES 2983
LEBRETON, ANTHONY 2983

DEMANDES À LA LÉGISLATURE

GATINEAU, VILLE 2999
MONTREAL, VILLE-CITY 2996
NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN, MUNIC. 2999

PRESIDENT D'ELECTION:

ROBERTSON, DENISE (ROBERT BALDWIN) 3000

MINISTÈRES

AFFAIRES MUNICIPALES

BUREAU DE REVISION DE L'EVALUATION FONCIERE DU QUEBEC:

HUDSON, VILLE (*Section Montréal*) 2984

DIVERS:

BAIE COMEAU, VILLE (*Annexion*) 2984

REVENU

RADIATION D'ORGANISATIONS DE CHARITE 2984

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

DRAZNER, MICHAEL, AVOCAT (*Radiation permanente*) 2985
PAQUETTE, ANDRE, NOTAIRE (*Radiation permanente*) 2985

PROCLAMATION

Certain Electoral Districts Land Titles Act (R.S.Q. 1964, c. 321) its application to the cadastre of a part of the township of *Malbaie*, Electoral District of Gaspé (Formerly Gaspé-South) 3000
Titres de propriété dans certains districts électoraux (S.R.Q. 1964, c. 321) application au cadastre d'une partie du canton de *Malbaie*, district électoral de Gaspé (antérieurement Gaspé-Sud) 3000

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

PROFESSIONNELS DESENGAGES ET NON PARTICIPANTS 2985

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS:

AIDE UNIVERSELLE LTEE 2976
ASSOCIATION PARENTS-MAITRES CHRIST-ROI 2976
ASSURANCES FOTI, KEHELLA LTEE (LES) 2976
AUBERGE LAC NOMININGUE INC. 2976
BELANGER (CARROLL) INC. 2976
BELANGER (P.R.) & ASSOCIES CIE LTEE 2976
BELANGER (P.R.) & ASSOCIATES CO. LTD. 2976
BENRAY MINING AND EXPLORATION COMPANY LIMITED (*N.P.L.*) 2976
BERTHIAUME TRANSPORT INC. 2977
CENTRE DE RESTAURATION DES EQUIPES DE TRAVAIL DE L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE 2976
CHEZ LEON INC. 2976
COUNTRY INVESTMENTS INC. 2977
DECOR ALUMINIUM DE QUEBEC INC. 2977
DISTRIBUCO INC. 2977
DOMINION FOUNDRY LIMITED 2977
FRUITS ET LEGUMES GAREAU & FRERE LTEE 2977
GAGNE (JOS.) ENTREPRISES INC. 2977
GARDE PAROISSIALE DE NOTRE-DAME DU PERPETUEL SECOURS DE SHERBROOKE, P.Q. 2977
GAREAU & BRO. FRUITS AND VEGETABLES LTD. 2977
HOTEL NEW WELLINGTON LIMITEE 2977
LAFLAMME & FRERE LTEE 2977
PHARMA GLASS CO. INC. 2977
PRECISION C. INC. 2977
PREM-PAY CORP. 2977
PUBLICATIONS LOTBINIERE INC. (LES) 2977

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS:

(*suite*)

RAYCO INC. 2977
SERVICE DES LOISIRS DE TROIS-RIVIERES INC. 2977
TRANSPORT BERTHIAUME INC. 2977
VOYAGE LAURIER INC. 2977

REVOCATION DE DISSOLUTION:

POUPORE F. & G. CLUB INC. 2978
ROBITAILLE (MARC) INC. 2978
SOCIETE DE GESTION SENEX INC. 2978

SOUMISSIONS

RIVIERE-MALBAIE, MUNIC. 2992
SAINT-HYACINTHE, VILLE 2993
SAINT-RAYMOND, PAR. 2995

SYNDICATS PROFESSIONNELS

ASSOCIATION DES POLICIERS ET POMPIERS DE LA VILLE DE TROIS-RIVIERES INC. (*Changement de nom*) 2996
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE SUCRE ET DE SIROP D'ERABLE DE LA REGION SUD DE MONTREAL (UPA) (*Constitution*) 2996

VENTES

LICITATION

DENIS vs LAROCQUE DENIS 3002

PAR SHÉRIFS

KAMOURASKA

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CLUB AUTOMOBILE DE QUEBEC *VS* BRETON 3003

MONTRÉAL

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL (LA) *VS* CHIDEAN 3004
BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL (LA) *VS* LISSON ET *AL.* .. 3005
GILBERT *VS* MORIN 3005
MONTREAL CITY AND DISTRICT SAVINGS BANK (THE) *VS* CHIDEAN 3004
MONTREAL CITY AND DISTRICT SAVINGS BANK (THE) *VS* LISSON 3005

QUÉBEC

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE CHAUVEAU (LA) *VS* HEBERT (HENRI) INC. 3007
DION *VS* BOIVIN 3008
QUEBEC, VILLE-CITY *VS* PARADIS 3009
QUEBEC, VILLE-CITY *VS* THIVIERGE ET *AL.* 3009
SIMPSONS SEARS LIMITEE *VS* GAGNON 3008

RIMOUSKI

ATTORNEY-GENERAL OF THE PROVINCE OF QUEBEC (THE) *VS* TREMBLAY 3010
BANQUE PROVINCIALE DU CANADA *VS* TURCOTTE 3010
PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC *VS* TREMBLAY 3010
PROVINCIAL BANK OF CANADA (THE) *VS* TURCOTTE 3010
TREMBLAY *VS* PAQUET 3011
VERREAULT *VS* LAFRANCE 3012

ROBERVAL

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE D'ALMA *VS* RAINVILLE 3013

SAINT-HYACINTHE

BANK CANADIAN NATIONAL *VS* MAYNARD 3014
BANQUE CANADIENNE NATIONAL *VS* MAYNARD 3014

TERREBONNE

BANK CANADIAN NATIONAL *VS* MICHAUD 3015
BANQUE CANADIENNE NATIONAL *VS* MICHAUD 3015

TAXES

MONTREAL-EST, VILLE-TOWN 3016

SOMMAIRE

AVIS DIVERS 2978

CHANGEMENT DE NOM, LOI DU 2979

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC 2901

COMPAGNIES, AVIS CONCERNANT LA LOI DES 2958–2978–2981–3017

COMPAGNIES ETRANGERES 2983

CURATELLE PUBLIQUE 2983

DEMANDES A LA LEGISLATURE 2996

LOI ELECTORALE DU QUEBEC 3000

MINISTERES 2984

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUEBEC 2985

PROCLAMATION 3000

REGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE 2985

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES 2976

SOUMISSIONS 2992

SYNDICATS PROFESSIONNELS 2996

VENTES:

- LICITATION 3002
- PAR SHERIFS 3003
- TAXES 3016

nouveautés

Décret relatif à l'industrie de la construction dans le Québec adopté en vertu de la Loi des relations du travail dans l'industrie de la construction (1968, ch. 45) = Decree Respecting the Construction Industry in Québec Made under the Construction Industry Labor Relations Act (1968, c. 45)

Min. Travail et Main-d'oeuvre
Québec, décembre 1975. pagination originale, 24 cm
ISBN 0-7754-2418-8
EOQ 2548, broché **$2.00**

Cette édition est précédée de "Modifications au décret relatif à l'industrie de la construction dans le Québec"

This Edition Includes "Amendments to Decree Respecting the Construction Industry in Québec"

Etats financiers du Québec pour l'année terminée le 31 mars 1975 = Financial Statements of Québec for the Fiscal Year Ended March 31, 1975

Min. Finances
Québec, 1975. 67 p., tabl., stat., 27 cm
ISBN 0-7754-2421-8
EOQ 2558, broché **$1.50**

Géologie des gîtes d'amiante du sud-est québécois = Geology of the Asbestos Deposits of Southeastern Québec

par P.H. Riordon

Min. Richesses naturelles
Québec, 1975. 100 p., ill., tabl., bibl., 25 cm
ISBN 0-7754-2425-0
EOQ 2557, broché **$1.50**

La gestion des eaux en droit constitutionnel canadien

par Dominique Alhérithière

Min. Communications. Editeur officiel du Québec
Québec, 1976. 299 p., bibl., 28 cm
ISBN 0-7754-2355-6
EOQ 2561, broché **$10.00**

Loi de l'assurance-dépôt: sanctionnée le 29 juin 1967. Modifiée par: 1966-67, c. 74, 1968. c. 71, 1974. c. 72 et règlement = Québec Deposit Insurance Act: Assented to 29 th June 1967. Amended by 1966-67. c. 74, 1968. c. 71, 1974. c. 72 and Regulations

Min. Finances. Régie de l'assurance-dépôt
Québec, janvier 1976. 40 p., 24 cm
ISBN 0-7754-2422-6
EOQ 2559, broché **$1.00**

Personnel de l'enseignement: Statistiques de l'enseignement 1971/72

Min. Education
Québec, 1975. 110 p., tabl., 22 X 28 cm
ISBN 0-7754-2417-X
EOQ 2549, broché **$2.00**

Région du lac Maricourt Lake Area
Rapport géologique = Geological Report

par H. Wegria et M. Bertolus

Min. Richesses naturelles
Québec, 1975. 37 p., tabl., bibl., 25 cm & Carte
ISBN 0-7754-2424-2
EOQ 2556, broché **$1.00**

Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics: sanctionné le 22 décembre 1973. Modifiée par 1974. c. 9, 1975 P.L. 44 = Government and Public Employees Retirement Plan: Assented to 22 nd December. Amended by 1974. c. 9, 1975. Bill 44

Min. Fonction publique
Québec, janvier 1976. 73 p., 24 cm
ISBN 0-7754-2423-4
EOQ 2560, broché **$1.50**

Une politique de recherche forestière pour le Québec

Min. Terres et Forêts. Conseil de la recherche et du développement forestiers
Québec, 1975. 126 p., tabl., 28 cm
– (Rapports du Conseil de la recherche et du développement forestiers; 4)
ISBN 0-7754-2426-9
EOQ 2554, broché **$2.00**

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

1283, BOUL. CHAREST OUEST
QUEBEC G1N 2C9

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
Cité parlementaire, Québec
G1N 2C9

Post Canada
Posta je paid Port paye
Third Troisième
class classe
Permis No. 107
Québec

La banque

La banque, mystère ou mythe?

Georges Petit-Dutaillis clarifie pour nous certains mystères de l'activité bancaire au prix de simplifications dont il mesure le danger. De plus, il a fait appel à un certain nombre de cadres de banque qui utilisent une partie de leur temps à perfectionner dans la connaissance des techniques bancaires des jeunes ayant appris leur métier sur le tas.



EOQ 7515 **$2.25**

Éditeur officiel du Québec
C.P. 12
Édifice "G"
Cité parlementaire
Québec
G1R 5B3